



Améliorer la gouvernance *des* régimes forestiers

Un guide pratique



Les guides techniques pour la gouvernance des régimes fonciers de la FAO font partie des initiatives visant à renforcer les capacités nécessaires pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers et par là même aider les pays à appliquer les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Les guides de la FAO pour la gouvernance des régimes fonciers sont préparés par des spécialistes et peuvent être utilisés par toute une gamme d'acteurs. En ce sens, ils:

- transposent les principes des Directives en mécanismes, actions, processus et mécanismes concrets;
- donnent des exemples de bonnes pratiques – ce qui a fonctionné, où, pourquoi et comment;
- fournissent des outils utiles pour des activités telles que l'élaboration de politiques ou de processus de réformes, pour la conception de projets d'investissement et pour orienter les interventions.

Pour plus d'information sur les Directives et les activités de la FAO sur la gouvernance foncière, veuillez consulter le site: <http://www.fao.org/nr/tenure/governance-of-tenure/fr/>

Améliorer la gouvernance *des* régimes forestiers

Un guide pratique



Citation recommandée

Mayers, J., Morrison, E., Rolington, L., Studd, K. et Turrall, S. 2013. *Améliorer la gouvernance des régimes forestiers: Un guide pratique*. Guide technique pour la gouvernance des régimes fonciers No 2, Institut international pour l'environnement et le développement et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Londres et Rome.

Cette publication a pour objet de soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle ne saurait contredire les termes des Directives telles qu'elles ont été approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale le 11 mai 2012, ni mettre en question le rôle des États dans leur mise en œuvre.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN 2706-5553

E-ISSN 2706-5561

ISBN 978-92-5-207586-8

© FAO, 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Remerciements

Ce guide pratique, intitulé *Améliorer la gouvernance des régimes forestiers*, a été préparé par une équipe dirigée par James Mayers, de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), avec le soutien de Francesca Romano, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ce guide a été rédigé par James Mayers, Elaine Morrison, Leianne Rolington, Kate Studd et Susanne Turrall.

Le texte a largement bénéficié des commentaires et contributions des participants à un atelier organisé pour examiner une version préliminaire de mai 2011, qui ont fourni des rétro informations sur la version révisée de 2012: Tom Blomley, Janette Bulkan, Jane Carter, Ronnie De Camino, Eva Muller, Isilda Nhantumbo, Francesca Romano, Ken Rosenbaum, Patrice Talla, Godber Tumushabe, Sanjay Upadhyay et David Young. D'autres commentaires utiles, des suggestions et des révisions complètes ont été fournis par Simon Anstey, Juergen Blaser, Irina Buttoud Kouplevatskaya, Nora Heil, Robert Kafakoma, Fred Kafeero, Megan MacInnes, Duncan Macqueen, Jasper Makala, Elisa Manukjan, Ewald Rametsteiner, Olivia Rickenbach, Matthias Schwoerer et Bright Sibale. Anna Barnett a été chargée de l'édition et Luca Feliziani de la mise en page de la version finale.

La FAO remercie le Ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs pour avoir financé l'élaboration et la préparation de ce guide technique. L'initiative a également bénéficié de l'appui et des idées de nombreux participants au Groupe d'apprentissage sur la gouvernance forestière, qui est facilité par l'IIED et financé partiellement par la Commission européenne et le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID).

Avant-propos

Les décisions concernant le régime foncier des ressources – à savoir les personnes autorisées à utiliser les ressources foncières, quelles ressources, pendant combien de temps et à quelles conditions – sont parmi les plus cruciales pour les forêts et les moyens d'existence dans de nombreux contextes. Les régimes fonciers étant soumis à des pressions croissantes, avec des populations de plus en plus nombreuses qui exigent la sécurité alimentaire et avec la dégradation environnementale et le changement climatique qui réduisent la disponibilité de terres et de forêts, la gouvernance des régimes fonciers revêt une importance toujours plus croissante, en déterminant comment et dans quelle mesure les populations peuvent acquérir des droits d'utilisation et de contrôle de ces terres et de ces forêts et assumer en même temps les responsabilités qui leur sont associées.

Consciente des demandes croissantes d'aide pour relever ces enjeux, notamment de la part de parties prenantes locales, la FAO a lancé un processus multipartite qui a culminé en mai 2012 avec l'approbation, par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, des *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* (ci-après appelées «les Directives»). Basées sur des principes de développement durable et sur le rôle fondamental des terres dans les moyens d'existence des individus et la résilience de l'environnement, les Directives visent à contribuer aux efforts mondiaux et nationaux consentis pour abolir la faim et la pauvreté en promouvant des droits fonciers sûrs et un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts.

Inspiré par les Directives, et reconnaissant le rôle fondamental que joue le régime forestier dans ce défi, ce Guide pratique sur l'amélioration de la gouvernance des régimes forestiers s'adresse à quiconque souhaite le relever. Il intéressera tous ceux qui veulent tenter d'améliorer la gouvernance des régimes forestiers et vise à les aider à agir dans quatre domaines fondamentaux – comprendre, s'organiser, mobiliser et garantir – afin d'améliorer la prise de décisions concernant les biens et services forestiers. Il met tout d'abord l'accent sur certains des enjeux et opportunités importants de la gouvernance actuelle et vous oriente vers de plus amples informations, convenant à la manière dont vous vous identifiez en tant que partie prenante et au type d'opportunités ou d'enjeux auquel vous faites face. Il présente ensuite une «boîte à outils», composée de 86 outils décrits de manière sommaire, et de neuf outils fondamentaux décrits plus en détail. Ces outils ont été choisis pour leur pertinence dans différents contextes de la gouvernance et pour le temps, l'argent et les compétences nécessaires à leur utilisation. Un glossaire et une riche bibliographie assortie de liens web complètent ce guide pour élargir vos recherches.

Maria Helena Semedo

Directrice générale adjointe

*Département de la gestion
des ressources naturelles et de
l'environnement (NR) de la FAO*

Camilla Toulmin

Directrice

IIED

Sigles et abréviations

APV	Accord de partenariat volontaire
CENUE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CPLCC	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
GDF	Gestion durable des forêts
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PROFOR	Programme sur les forêts
PSE	Paielement pour les services environnementaux
REDD	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
REDD +	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, conservation, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone
SIG	Système d'information géographique
UE	Union européenne

Table des matières

Remerciements	III
Avant-propos	IV
Sigles et abréviations	V

Introduction

Pourquoi pourriez-vous avoir besoin de ce guide pratique?	1
Pourquoi le régime forestier et sa gouvernance sont ils importants?	2
Situer votre point de départ et définir votre objectif	4
Utiliser la boîte à outils pour atteindre votre objectif	9

A - Outils pour comprendre

Pourquoi est il important de comprendre la gouvernance des régimes forestiers	17
Parcourir les outils de cette section et les appliquer	18
A1. Évaluer les ressources biophysiques	19
A1.1 Inventaire forestier national et évaluation des ressources forestières	20
A1.2 Mesure et suivi communautaires des forêts, y compris les stocks de carbone	20
A1.3 Évaluation rapide des stocks de carbone	21
A1.4 Évaluation rapide des pratiques, systèmes et technologies agroforestiers	21
A1.5 Identifier les zones à haute valeur de conservation	22
A1.6 Étude multidisciplinaire du paysage	22
A1.7 Registres de la biodiversité par les populations	23
A1.8 Évaluation du changement du couvert arboré avec TREES	23
A2. Comprendre le rôle des biens et services forestiers en appui aux moyens d'existence des populations	24
A2.1 Boîte à outils sur les relations pauvreté-forêt	25
A2.2 Analyse participative des dynamiques liées à la pauvreté, aux moyens d'existence et à l'environnement	25
A2.3 Guide d'évaluation sommaire du bien être humain	26
A2.4 Questionnaire type du Réseau Pauvreté et Environnement	26
A3. Reconnaître les arrangements actuels et historiques et les revendications concurrentes en matière de régimes forestiers	27

A3.1	Évaluation rapide des régimes fonciers	27
A3.2	Cartographie participative	28
A3.3	Analyse des conflits au moyen de chronologies et d'entretiens semi-directifs	28
A4.	Cartographier le contexte politique et institutionnel	29
A4.1	Analyse politique et analyse juridique	30
A4.2	Analyse des rapports de force	30
A4.3	Topographie institutionnelle des parties prenantes locales	31
A4.4	Analyse des moteurs de changement	31
A4.5	Analyse du pouvoir et du changement	32
A4.6	Analyse du pouvoir et topographie de l'influence des parties prenantes	32
A4.7	Les quatre R	33
A4.8	Analyse historique	33
A4.9	Mettre en place une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes	34
A4.10	Outils d'évaluation de la gouvernance	34
A5.	Définir des opportunités pour le changement	35
A5.1	Analyse et planification du scénario	35
A5.2	Arbre d'analyse des problèmes	36
A5.3	Analyse de la théorie du changement	37
A5.4	Planification communautaire	37

B - Outils pour s'organiser

	Pourquoi l'organisation est elle importante pour la gouvernance des régimes forestiers	43
	Parcourir les outils de cette section et les appliquer	44
B1.	Renforcer les communautés pour leur permettre de se mobiliser	45
B1.1	Organiser les groupes d'utilisateurs des forêts pour qu'ils puissent se mobiliser	46
B1.2	Développer des compétences en matière de plaidoyer, de lobbying et de négociation pour les chefs autochtones afin qu'ils participent au programme REDD+	46
B1.3	Boîte à outils des organisateurs communautaires	47
B1.4	S'élever depuis l'échelon communautaire: renforcer les capacités organisationnelles grâce à l'autoévaluation guidée	47
B1.5	Évaluation participative de la gouvernance	48
B1.6	Gestion communautaire des conflits relatifs aux ressources forestières	48
B1.7	Interaction avec les institutions nationales de facilitation centrales	48
B1.8	Orientations pour le développement de plans de sensibilisation	49
B2.	Créer un secteur public réceptif	49

B2.1	Faciliter le changement organisationnel et institutionnel	50
B2.2	Enquête d'appréciation	51
B2.3	Gestion de projets pilotes	51
B2.4	Formation en cours de service des fonctionnaires gouvernementaux en matière d'approches participatives	52
B2.5	Systèmes gouvernementaux informatisés pour sécuriser les droits forestiers	52
B3.	Faire en sorte que le secteur privé opère de façon juste et entière	53
B3.1	Analyse et développement des marchés pour les entreprises communautaires de produits forestiers	54
B3.2	Renforcer la gouvernance et les structures des entreprises communautaires	54
B3.3	Investir dans des entreprises forestières viables	55
B3.4	Partenariats forestiers entreprise-communauté	55
B3.5	Norme de commerce équitable pour le bois fourni par les petits producteurs et les producteurs communautaires	56
B4.	Créer ou renforcer des coalitions, des réseaux et des fédérations	56
B4.1	Gérer des groupes d'apprentissage et d'échange pour l'amélioration de la gouvernance forestière	57
B4.2	Réseaux sociaux: <i>38 Degrees</i> et autres	58
B4.3	Constituer des alliances et des coalitions à des fins de sensibilisation	58

C - Outils pour mobiliser

	Pourquoi la mobilisation est-elle importante pour la gouvernance des régimes forestiers	63
	Parcourir les outils de cette section et les appliquer	64
C1.	Venir en appui à la société civile pour qu'elle diffuse des preuves, sensibilise, organise des campagnes et négocie	65
C1.1	Outils et directives de sensibilisation	65
C1.2	Des consultations efficaces	66
C1.3	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause – des principes à la pratique	66
C1.4	Aider les communautés à négocier et gérer des accords sur les répercussions et les avantages avec les entreprises	67
C1.5	Tactiques médiatiques et tactiques de lobbying pour les groupes locaux	68
C1.6	La production communautaire ou <i>crowdsourcing</i>	68
C1.7	Ushahidi: un logiciel open source et la cartographie participative	69
C1.8	La radio communautaire	69
C1.9	Photos et vidéos participatives	70
C1.10	Recherches sur les politiques pour promouvoir le changement	70
C2.	Gérer des processus de consultation, participation et multipartites efficaces	71

C2.1	La pyramide: un outil de diagnostic et de planification pour la gouvernance forestière	71
C2.2	Participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux	72
C2.3	Feuille de route pour la gestion de processus de dialogue participatifs	72
C2.4	Consultation avec la société civile par le biais d'autrui	73
C2.5	<i>The Pathfinder</i> : Diriger des groupes de travail multipartites pour élaborer des normes forestières	73
C2.6	La certification forestière	74

D - Outils pour garantir

	Pourquoi la garantie est-elle importante pour la gouvernance des régimes forestiers	79
	Parcourir cette section et appliquer les orientations proposées	80
D1.	Suivi et évaluation, responsabilité et transparence	80
D1.1	Fiches d'appréciation citoyenne	81
D1.2	Fiches d'évaluation communautaire	82
D1.3	Fiches de rapport sur la transparence du secteur forestier	82
D1.4	Cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière	82
D1.5	Suivi des politiques gouvernementales: une boîte à outils pour les organisations de la société civile	83
D1.6	Accès aux informations des organes publics	84
D1.7	Examen communautaire de la législation	84
D1.8	Action citoyenne pour réduire la corruption dans le secteur forestier	85
D1.9	Sites web anti-corruption: <i>Blow your whistle</i> ou l'alerte éthique	85
D1.10	Jurys citoyens	85
D2.	Des mécanismes pour le règlement des griefs et des différends et l'accès à un appui parajuridique	86
D2.1	Établir des procédures de règlement des griefs et des plaintes	87
D2.2	Renforcer les capacités des conseillers parajuridiques dans les communautés forestières	87
D2.3	Stages d'enseignement juridique	88
D2.4	Audiences et vérifications publiques	88
D3.	Recours aux tribunaux, aux niveaux supérieurs du gouvernement ou aux politiques et leviers internationaux	89
D3.1	Sécuriser les droits des femmes à l'aide du système africain des droits de l'homme	90
D3.2	Les droits des peuples autochtones dans l'Organisation internationale du Travail (OIT)	90
D3.3	Le droit de savoir du public: principes de la législation sur la liberté d'information	91
D3.4	Utilisation du mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus	91
D3.5	Validation de la transparence dans les industries extractives	92
D3.6	Accords de partenariat volontaires (APV) en matière de gouvernance forestière	92

Annexes	
Annexe 1: Outils détaillés	97
XL A3.1 Évaluation rapide des régimes fonciers	97
XL A3.2 Cartographie participative des régimes forestiers	99
XL A4.6 Analyse du pouvoir des parties prenantes	101
XL B1.1 Organiser les groupes d'utilisateurs des forêts pour qu'ils puissent s'investir .	104
XL B2.4 Formation en cours de service des fonctionnaires gouvernementaux en matière d'approches participatives	106
XL C1.3 Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) .	107
XL C1.5 Tactiques médiatiques et tactiques de lobbying pour les groupes locaux .	110
XL D1.3 Fiches de rapport sur la transparence du secteur forestier	112
XL D1.6 Accès aux informations des organes publics	114
Annexe 2: Glossaire	117
Annexe 3: Bibliographie	120

Introduction

1. Pourquoi pourriez-vous avoir besoin de ce guide pratique?

De quoi s'agit-il?

Les forêts nous aident à respirer et nous procurent des habitations, des aliments et de l'énergie. En outre, le bien-être humain et la santé de notre planète tout entière dépendent de la manière dont nous développons et entretenons les forêts. C'est pourquoi la «gouvernance forestière» – à savoir les personnes autorisées à prendre des décisions concernant les forêts et de quelle manière – est une question de vie et de mort pour des millions d'individus dans le monde et nous touche tous de très près. Mais les décisions relatives aux forêts et aux arbres tombent souvent entre de mauvaises mains ou ne sont pas pertinentes. Beaucoup dépend du «régime foncier», de qui possède et contrôle les forêts et les arbres. Les propriétaires peuvent être aussi bien des personnes ayant besoin des forêts et qui les entretiennent que d'autres qui les dégradent sans se soucier du bien-être d'autrui. En bref, c'est une question de pouvoir. Ce guide pratique vise à inspirer et équiper tous ceux qui veulent tenter d'améliorer la situation afin que le pouvoir soit exercé de manière à favoriser les forêts; il décrit comment des outils pratiques peuvent être utilisés pour améliorer la gouvernance des régimes forestiers.

À qui s'adresse-t-il?

Si vous êtes un responsable des politiques du gouvernement, ou si vous appartenez à un autre secteur public, au secteur privé ou à la société civile et êtes intéressé à la gouvernance des forêts et aux réformes foncières, ce guide s'adresse en premier lieu à vous. Mais nous souhaitons que d'autres le consultent et le trouvent utile aussi. Nous visons à atteindre de nombreux lecteurs, conscients que, dans des situations différentes, les perspectives des problèmes changent et les personnes ont besoin d'adopter des approches différentes pour les aborder.

Quand peut-il être utile?

Vous pourriez trouver ce guide utile lorsque vous reconnaissez qu'un changement est nécessaire et que vous avez besoin d'aide pour le réaliser. Lorsque les décisions concernant les forêts sont prises par les mauvaises personnes, lorsqu'elles manquent de pertinence, et lorsque la procédure est douteuse ou de bonnes décisions sont prises mais que les responsables sont incapables de les concrétiser, c'est alors que ce guide peut s'avérer utile. Par ailleurs, vous pourriez avoir besoin d'aide pour profiter au mieux d'opportunités favorables de réformer les politiques, les lois et les institutions. Souvent, elles ne concernent que les programmes et les changements politiques propres à un seul pays, mais il existe plusieurs initiatives internationales fondamentales qui promeuvent avec vigueur des réformes sur la gouvernance des régimes forestiers. *Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* («les Directives») (FAO 2012a – voir la bibliographie pour les références utilisées dans ce guide pratique) – offrent le premier instrument mondial détaillé sur le régime de ces ressources et leur administration. Entre temps, quelques pays producteurs de bois nouent des partenariats avec l'Union européenne pour améliorer la gouvernance dans le cadre de programmes relatifs à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT). Et les préoccupations concernant le changement climatique donnent

lieu aussi à des programmes pour la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) qui doivent eux aussi se baser sur les améliorations des régimes forestiers. Ce guide pratique vise à fournir une aide à tous ceux qui souhaitent profiter de ces opportunités.

Ce qu'il fait

Ce guide vous aide à situer votre point de départ – l'objectif de vos tentatives d'améliorer la gouvernance des régimes forestiers et les mesures qui pourraient convenir à votre contexte. Il vous aide ensuite à identifier une succession réalisable d'actions et d'outils qui pourraient être utiles, et dans quelle section de la boîte à outils qui suit vous pourrez les trouver. La boîte à outils fournit des résumés de 86 outils, regroupés en quatre sections principales, chacune représentant une étape d'un cycle conceptuel et continu d'actions et de réflexions sur l'amélioration de la gouvernance forestière. Neuf outils sont décrits de manière détaillée, et ce pour fournir un ensemble de base d'outils d'usage courant assortis de suffisamment d'indications pratiques pour que l'utilisateur comprenne leurs différentes fonctions. Enfin, sont fournis un glossaire de termes clés et une bibliographie assortie de liens hypertextes pour trouver de plus amples informations.

Ce qu'il ne fait pas

Ce guide vous exhorte à agir et à poser de nombreuses questions, mais ne vous attendez pas à y trouver toutes les réponses. Il n'offre pas un examen détaillé des questions relatives au régime et à la gouvernance des forêts. De très bons examens de ces questions – décrivant pourquoi il est si important de façonner la gouvernance – ont été réalisés par d'autres, et la section «générale» de la bibliographie vous en indique quelques-uns. Ce n'est pas non plus un manuel progressif. La plupart des tentatives faites pour améliorer la gouvernance manquent de clarté et beaucoup sont complexes et difficiles à réaliser. Les étapes classiques d'analyse attentive, de conception, d'action et de surveillance ne s'appliquent en réalité que rarement. En outre, ce guide ne vise pas à décrire tous les outils et les tactiques possibles. Il cherche à fournir quelques outils et des sources d'inspiration pour un ensemble de situations courantes, à stimuler des idées plutôt qu'à présenter des formats stricts et à vous permettre de choisir des outils et tactiques à mettre à l'essai, à développer ultérieurement et à combiner de manière innovante. Certains d'entre vous auront bien plus d'expérience dans l'utilisation de quelques-uns de ces outils que ne le propose ce guide, mais vous pourriez peut-être vouloir en expérimenter de nouveaux.

2. Pourquoi le régime forestier et sa gouvernance sont-ils importants?

Les régimes fonciers sont à la base des problèmes et perspectives forestiers

Les décisions concernant le régime foncier des ressources – ou les personnes autorisées à utiliser certaines ressources produites par la terre, pour une période donnée et dans certaines conditions – sont parmi les facteurs les plus cruciaux pour les forêts et les moyens d'existence dans de nombreux contextes. Le régime forestier concerne l'accès aux forêts et les droits d'usage ou d'extraction de leurs ressources; la prise de décisions quant aux modèles

d'utilisation ou de transformation; l'établissement des droits ou des interdictions d'utiliser des ressources; et les transferts, ventes ou location de ces ressources. Un changement dans le régime forestier entraîne des changements dans la répartition des droits entre différentes parties prenantes. Si bien que, du fait que les régimes fonciers font face à des pressions croissantes, à cause de l'augmentation croissante des populations qui exigent la sécurité alimentaire, et de la dégradation de l'environnement et du changement climatique qui réduisent la disponibilité des terres et des forêts, la gouvernance des régimes forestiers acquiert une importance vitale en déterminant la façon dont les populations peuvent obtenir des droits d'utilisation et de contrôle de ces terres et de ces forêts, parallèlement aux responsabilités qui leur sont associées.

Chaque situation est différente, mais les problèmes fondamentaux sont les mêmes

D'importants travaux ont été réalisés pour développer les preuves et analyser les questions – les problèmes et les opportunités – relatives aux régimes forestiers. Les situations diffèrent profondément entre, par exemple, l'Afrique (FAO 2008; Oyono 2009; Wily 2011), l'Asie (Contreras-Hermosilla et Fay 2005; FAO 2006; Nguyen *et al.* 2008; FAO 2010) et l'Amérique latine (Larson *et al.* 2008; FAO 2009). Mais des problèmes communs existent aussi:

- Les rôles, responsabilités et droits manquent souvent de clarté ou de sécurité, ce qui peut attiser les conflits.
- L'injustice et la non-reconnaissance des droits des pauvres et des populations marginalisées, souvent les femmes, sont très répandues.
- Les droits et institutions coutumiers et autochtones prédominent souvent mais ne sont guère reconnus dans les modes d'application des politiques et des lois.
- Les propriétaires fonciers sont souvent incapables d'exercer leurs droits, de gérer les ressources forestières durablement et d'en tirer des moyens d'existence rémunérateurs.
- La capacité des institutions publiques à soutenir les propriétaires fonciers et les règlements est normalement inadéquate.

Réformer les régimes fonciers est possible et des orientations existent

Il existe aussi des éléments concrets qui démontrent que les problèmes cités plus haut peuvent être affrontés si suffisamment d'influence sur les «politiques concrètes» forestières peut être exercée par des personnes travaillant de concert (Mayers et Bass 2004; Paudel *et al.* 2008). Les éléments clés de la réforme des régimes forestiers ont été bien analysés et encouragés (Ellsworth et White 2004; FAO 2011a; Fisher *et al.* 2005 et 2008; Sunderlin *et al.* 2008; White et Martin 2002). Ces éléments comprennent:

- **la réforme juridique et la capacité à la mettre en œuvre** – améliorer le cadre réglementaire et les institutions pour qu'ils définissent et légitiment des arrangements forestiers efficaces et équitables et les traduisent en résultats significatifs (Christy *et al.* 2007; Colchester *et al.* 2006).
- **la concrétisation de droits assignés et coutumiers** – assurer que les droits assignés déterminent un contrôle local effectif des ressources forestières et que les arrangements de gestion coutumière des forêts soient reconnus et soutenus (Cronkleton *et al.* 2010; Ribot 2002).

- **l'établissement d'entreprises fondées sur les droits** – soutenir l'organisation et la capacité à mettre en place des entreprises prospères et viables lorsque les droits coutumiers préexistants sont reconnus ou lorsque de nouveaux droits sont officiellement attribués (FAO 2011b; Macqueen *et al.* 2012).
- **la création d'opportunités de réforme avec des changements à l'échelle mondiale** – reconnaître l'existence à l'échelle mondiale d'une ruée vers la terre, de défis croissants posés par le changement climatique et d'opportunités en réponse à ces deux facteurs, d'augmenter l'urgence et la réalisation pratique de réformes des régimes forestiers (Cotula et Mayers 2009; RRI 2012).

Les Directives (FAO 2012a) donnent en particulier des indications sur la voie à suivre. Elles montrent la prise de conscience accrue des gouvernements du rôle joué par la concrétisation des droits fonciers coutumiers et du travail entrepris de concert avec d'autres parties prenantes pour promouvoir des améliorations des régimes fonciers, afin de réaliser les objectifs de développement nationaux et mondiaux. Ce guide pratique vise à compléter d'autres sources d'appui pouvant contribuer à la mise en œuvre des Directives.

3. Situer votre point de départ et définir votre objectif

Quelques motivations communes pour s'investir

Comment démarrer? Il est essentiel de définir clairement le point où vous vous trouvez par rapport à la gouvernance des régimes forestiers et où vous voulez aller. Voici quelques-unes des situations dans lesquelles vous pourriez vous trouver et pour lesquelles les efforts faits pour façonner la gouvernance peuvent aboutir à de bons résultats:

Une meilleure compréhension est nécessaire, car:

- L'information et la compréhension relatives à une question sont faibles et les débats immatures.
- De nouveaux moteurs d'exploitation des forêts émergent et créent des problèmes ou des opportunités, comme la création de nouveaux marchés ou investissements dans les produits forestiers ou agricoles, les agrocarburants ou le carbone.

Une organisation plus forte est nécessaire, car:

- La capacité à mettre en pratique de bonnes décisions est inadaptée.
- Des opportunités nées de changements politiques ou de nouveaux cadres comme FLEGT ou REDD+ se présentent.

Une mobilisation renforcée est nécessaire, car:

- Les questions clés – comme la clarification et la sécurisation des droits fonciers – sont négligées, bien que la compréhension et l'accord apparent soient forts.
- Les anciens désaccords et les conflits qui couvent au sujet des terres et des ressources forestières éclatent, ou des ouvertures sont pratiquées pour examiner et réconcilier les différentes positions des parties prenantes.

Une responsabilité efficace est nécessaire, car:

- Les décisions ne sont pas prises ou mènent à une impasse à cause de désaccords passés, de l'inertie politique ou de l'incohérence des institutions.
- Des injustices profondes et l'exclusion des droits des femmes et des populations pauvres sont manifestes, ou des propositions d'investissement inappropriées menacent gravement les forêts.

Si vous vous trouvez dans une de ces situations ou dans une situation semblable, un premier pas important est de l'évaluer et de la décrire, et d'exprimer votre motivation pour y remédier.

Quelques contextes communs de la gouvernance forestière

Il pourrait être réconfortant de savoir que vous n'êtes pas seul. Chaque pays et chaque contexte dans un pays sont, naturellement, différents. Mais il est possible de discerner quelques situations communes au niveau du caractère prédominant de la gouvernance forestière, et des principales forces qui déterminent le changement ou laissent la situation en l'état. Le tableau 1 est une tentative d'analyser quelques-unes de ces situations communes et les points d'entrée qu'elles fournissent pour agir sur la gouvernance forestière. Le tableau indique aussi les sections de la boîte à outils (voir la table des matières) qui offrent des outils d'une utilité potentielle à cette fin. Les phrases du tableau qui tentent de décrire différents contextes sont inévitablement des caractérisations simplistes, mais vous pourriez trouver des points communs avec votre situation. Vous pourrez aussi vous apercevoir que votre situation consiste en une combinaison de certains de ces contextes. Toutefois, nous espérons que cette typologie vous aidera à commencer à identifier une association concrète de points d'entrée et d'outils.

Votre contexte de gouvernance forestière	Vos points d'entrée éventuels pour améliorer la gouvernance forestière	Outils que vous pourriez trouver utiles (références aux sections de la boîte à outils)
1. Contrôle de l'État et réglementation	Lorsque la capacité de contrôle est forte: <ul style="list-style-type: none"> • Information et diffusion • Développement des politiques et de la législation • Responsabilité des autorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un secteur public réceptif (B2) • Suivi et évaluation, responsabilité et transparence (D1)
	Lorsque la capacité de contrôle est faible: <ul style="list-style-type: none"> • Non-conformité et corruption • Conflits liés aux droits fonciers coutumiers • Rôles de la société civile et du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier le contexte politique et institutionnel (A4) • Gérer des processus de consultation, participation et multipartites efficaces (C2)
2. Privatisation en faveur d'intérêts sociétares	<ul style="list-style-type: none"> • Déréglementation et réforme des marchés • Normes et surveillance • Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les communautés pour leur permettre de se mobiliser (B1) • Faire en sorte que le secteur privé opère de façon juste et entière (B3)

TABLEAU 1.
Typologie de contextes communs de la gouvernance forestière avec des points d'entrée et des outils pour les façonner

.....>

3. Décentralisation en faveur des autorités ou communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Clarification et sécurité des régimes fonciers Capacités des communautés, de la société civile et des autorités locales Processus et responsabilités multipartites 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les arrangements et les revendications en matière de régimes forestiers (A3) Venir en appui à la société civile pour qu'elle diffuse des preuves, sensibilise, organise des campagnes et négocie (C1)
4. Responsabilité du commerce du bois – FLEGT et certification	<ul style="list-style-type: none"> Définition des bases de la légalité et des ressources Capacité des institutions Vérification et certification 	<ul style="list-style-type: none"> Définir des opportunités pour le changement (A5) Mécanismes pour le règlement des griefs et des différends et l'accès à l'appui parajuridique (D2)
5. Les forêts pour affronter le changement climatique – REDD+ et les stratégies d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Carbone et droits forestiers Mécanismes de partage des avantages Coordination intersectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le rôle des biens et services forestiers dans les moyens d'existence (A2) Recourir aux tribunaux, aux niveaux supérieurs du gouvernement ou aux politiques et leviers internationaux (D3)
6. Gouvernance forestière intégrée à d'autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux mécanismes interdépartementaux Manque d'information et de capacités Engagement de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les ressources biophysiques (A1) Créer ou renforcer des coalitions, des réseaux et des fédérations (B4)

Inspiration tirée des principes de bonne gouvernance forestière

Diverses initiatives lancées avec des parties prenantes forestières pour élaborer des moyens systématiques d'évaluer la gouvernance forestière dans un contexte donné – et de permettre à des groupes et des particuliers d'établir leur point de départ pour les mesures visant à améliorer la situation – nous fournissent des conseils utiles (Mayers *et al.* 2005). La FAO et le Programme sur les forêts (PROFOR) ont fait un travail efficace en synthétisant les initiatives récentes et ont présenté un cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière sur la base d'un ensemble de principes et de «piliers» (voir la figure 1) (FAO et PROFOR 2011).

FIGURE 1
«Piliers» et principes suggérés de «bonne» gouvernance forestière

Source:
FAO et
PROFOR (2011)



En ce qui concerne les principes, la FAO et le PROFOR notent que la gouvernance est généralement considérée comme «bonne» si elle se caractérise par la participation des parties prenantes, la transparence de la prise de décisions, la responsabilité des acteurs et des décideurs, la règle de droit et la prévisibilité. La «bonne gouvernance» est associée aussi à la gestion efficiente et efficace des ressources naturelles, humaines et financières et à l'allocation impartiale et équitable des ressources et des avantages. Ils décrivent les piliers comme suit:

- **Pilier 1:** Cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires – les systèmes à long terme de politiques, lois et réglementations au sein du secteur forestier et d'autres secteurs qui touchent aux forêts.
- **Pilier 2:** Processus de planification et décisionnel – le niveau de transparence, de responsabilité et d'inclusion des processus et institutions clés de gouvernance forestière.
- **Pilier 3:** Mise en œuvre, application et conformité – la mesure dans laquelle les cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires sont mis en œuvre.

Les expériences relatives à ces cadres faites à ce jour laissent entendre qu'ils peuvent aider les parties prenantes à définir leurs objectifs efficacement et à prendre les mesures nécessaires pour introduire des améliorations (FAO 2012b).

Mettre l'accent sur la gouvernance foncière

Comme noté plus haut, les Directives (FAO 2012a) naissent de la ferme conviction découlant d'une profonde expérience de terrain que d'importantes réformes positives des régimes fonciers sont à la fois vitales et réalisables. Notamment, les Directives reconnaissent que l'efficacité de la prise en charge des problèmes fonciers dépend, dans une large mesure, de la qualité de la gouvernance.

Une gouvernance foncière responsable exige:

- de reconnaître et respecter les droits fonciers légitimes et les personnes qui les détiennent;
- de protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces;
- de promouvoir et faciliter la jouissance de droits fonciers légitimes;
- d'assurer l'accès à la justice en cas de violation;
- de prévenir les différends fonciers, les conflits violents et les tentatives de corruption.

Source:
FAO (2012a)

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments des Directives et des exemples d'outils de la boîte à outils qui peuvent servir à les réaliser.

TABEAU 2.
Les Directives
et des outils
pouvant être
utilisés pour les
mettre en œuvre

Structure des Directives	Contenu des Directives	Exemples d'outils inclus dans cette boîte à outils que vous pouvez utiliser pour mettre en œuvre les Directives
1. Observations préliminaires	Objectifs, nature et portée des Directives	
2. Questions générales	Fondements, éléments clés et compréhension partagée nécessaires pour la gouvernance foncière: <ul style="list-style-type: none"> principes directeurs d'une gouvernance foncière responsable; droits et responsabilités relatifs aux régimes fonciers; cadres politique, juridique et organisationnel relatifs aux régimes fonciers; fourniture de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Étude multidisciplinaire du paysage (A1.6) Analyse participative des dynamiques liées à la pauvreté, aux moyens d'existence et à l'environnement (A2.2) Cartographie participative (A3.2) Analyse politique et analyse juridique (A4.1) Analyse historique (A4.8) Évaluation participative de la gouvernance (B1.5)
3. Reconnaissance juridique et attribution des droits et devoirs fonciers	Gouvernance de: <ul style="list-style-type: none"> la reconnaissance juridique des droits fonciers des peuples autochtones et d'autres communautés ayant des régimes fonciers coutumiers, ainsi que des droits fonciers informels; l'attribution initiale de droits fonciers qui sont détenus ou contrôlés par le secteur public. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation rapide des régimes fonciers (A3.1) Organiser les groupes d'utilisateurs des forêts pour qu'ils puissent se mobiliser (B1.1) Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause – des principes à la pratique (C1.3) Renforcer les capacités des conseillers parajuridiques dans les communautés forestières (D2.2) Les droits des peuples autochtones dans l'Organisation internationale du Travail (D3.2)
4. Transferts et autres modifications des droits et devoirs fonciers	Gouvernance des régimes fonciers lorsque les droits existants et les devoirs associés sont transférés ou attribués à nouveau par le biais: <ul style="list-style-type: none"> des marchés; des transactions relatives aux droits fonciers à la suite d'investissements; du remembrement agricole et autres approches de réorganisation; de la restitution, des réformes redistributives ou de l'expropriation. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des moteurs de changement (A4.4) Analyse du pouvoir et topographie de l'influence des parties prenantes (A4.6) Gérer des groupes d'apprentissage et d'échange pour l'amélioration de la gouvernance forestière (B4.1) Aider les communautés à négocier et gérer des accords avec les entreprises (C1.4) Tactiques médiatiques et tactiques de lobbying pour les groupes locaux (C1.5) Feuille de route pour la gestion de processus de dialogue participatifs (C2.3)
5. Administration des régimes fonciers	Gouvernance de l'administration: <ul style="list-style-type: none"> des enregistrements des droits fonciers; de l'estimation; de la fiscalité; de l'aménagement; réglementé du territoire; 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion communautaire des conflits relatifs aux ressources forestières (B1.6) Systèmes gouvernementaux informatisés pour sécuriser les droits forestiers (B2.5) Renforcer la gouvernance et les structures des entreprises communautaires (B3.2) Partenariats forestiers entreprise-communauté (B3.4)

.....>

5. Administration des régimes fonciers	<ul style="list-style-type: none"> du règlement des différends sur les droits fonciers; des questions transfrontières 	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux informations des organes publics (D1.6) Action citoyenne pour réduire la corruption dans le secteur forestier(D1.8) Établir des procédures de règlement des griefs et des plaintes (D2.1)
6. Action face au changement climatique et aux situations d'urgence	Gouvernance des régimes fonciers dans le contexte: <ul style="list-style-type: none"> du changement climatique; des catastrophes naturelles; des conflits violents. 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à outils sur les relations pauvreté-forêt (A2.1) Analyse des rapports de force (A4.2) Analyse et planification du scénario (A5.1) Faciliter le changement organisationnel (B2.1)
7. Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation	Plaidoyer, utilisation et suivi des Directives	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de projets pilotes (B2.3) Formation en cours de service des fonctionnaires gouvernementaux en matière d'approches participatives (B2.4) Constituer des alliances et des coalitions à des fins de sensibilisation (B4.3) Fiches de rapport sur la transparence du secteur forestier (D1.3) Audiences et vérifications publiques (D2.4) Utilisation du mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (D3.4)

La typologie susmentionnée des contextes de la gouvernance, des cadres pour la gouvernance forestière et des éléments clés des Directives devraient vous aider à définir votre objectif. Certains objectifs seront fondamentaux et viseront à s'attaquer à de grands problèmes jadis insolubles. D'autres seront de plus courte durée et viseront à profiter des opportunités et à catalyser des changements plus étendus. Le reste de ce guide pratique devrait vous aider à appréhender l'échelle et l'intensité des enjeux et les types de ressources dont pourriez voir besoin.

4. Utiliser la boîte à outils pour atteindre votre objectif

Présentation de la boîte à outils

Le reste de ce guide pratique consiste dans une boîte à outils conçue pour ceux qui veulent tenter d'améliorer la gouvernance des régimes forestiers. Elle offre une gamme d'outils pour mieux comprendre, s'organiser, mobiliser et garantir dans le contexte de la gouvernance. Ces outils portent un label indiquant leur bien-fondé dans des contextes de gouvernance différents et le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour leur utilisation.

En se concentrant sur les outils plutôt que sur les problèmes, les questions et les enjeux, on espère que vous serez incité à prendre des mesures concrètes. À l'instar des guides pour

les outils manuels, nous désirons vous encourager à vous sentir à même de les gérer vous mêmes. Ces outils ont été conçus pour répondre à des problèmes de gestion des ressources naturelles réels et urgents, et nous souhaitons qu'en vous familiarisant avec ces approches pratiques vous réussirez à surmonter des problèmes similaires.

La boîte à outils offre des synthèses de 86 outils basés sur des expériences venant du monde entier. Elle décrit aussi neuf outils utilisés couramment de manière plus approfondie. L'objectif est de susciter l'inspiration plutôt que de s'attarder sur les détails; nous n'avons pas cherché de décrire chaque outil ou potentiel outil ou de couvrir tous les aspects des changements politiques et institutionnels. La boîte à outils contient aussi de nombreux renvois entre les outils.

Caractéristiques générales des outils

Les deux caractéristiques essentielles d'un outil utile consistent dans le fait qu'il vous conduit du problème à la solution, et qu'il est modulable – c'est-à-dire qu'on peut le prendre pour un certain contexte et l'adapter à un autre – sans se cantonner à un schéma fixe et inflexible. Une large combinaison d'outils de divers types devrait encourager le brassage d'idées et l'expérimentation. Parmi d'autres caractéristiques importantes des outils présentés ici figurent la simplicité (facilité d'apprentissage et de communication) et la rentabilité (en termes de temps, d'argent, de compétences et de matériel).

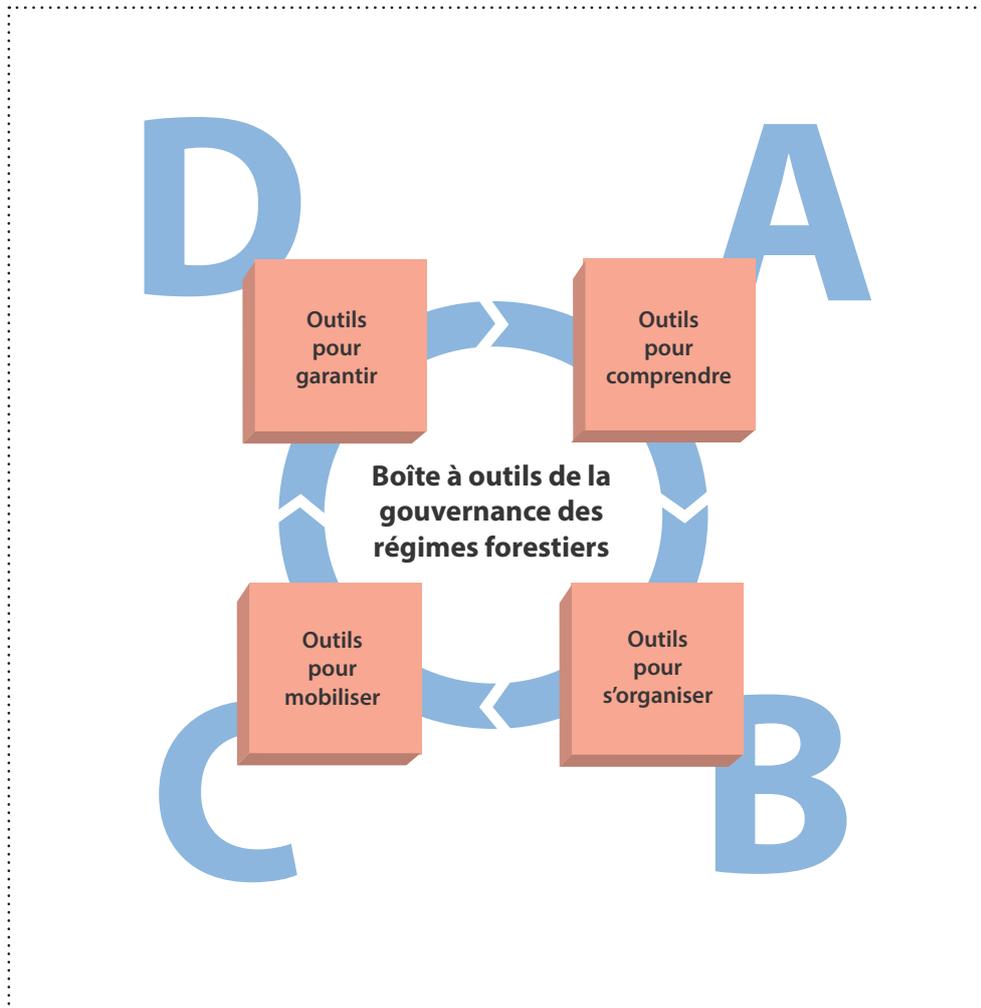
Cycle action-réflexion de la boîte à outils

Des résumés des outils sont regroupés en quatre sections principales, chaque section proposant une étape se recroisant dans un cycle d'action et de réflexion conceptuel et continu destiné à améliorer la gouvernance:

- Outils pour comprendre. Souvent les premières tentatives d'amélioration de la gouvernance consistent à déterminer les situations et les opportunités actuelles et, à partir de cette information, d'élaborer un plan d'action.
- Outils pour s'organiser. L'influence sur la prise de décisions, notamment pour des intérêts moins importants, exige souvent de renforcer le nombre de parties prenantes. Créer des organisations efficaces n'étant pas aisé, des outils sont nécessaires pour instaurer la légitimité, la responsabilité et l'efficacité.
- Outils pour mobiliser. Des groupes bien informés et organisés doivent être à même de prendre part aux processus décisionnels qui les concernent. La mobilisation pourrait se réaliser par le biais du dialogue concerté ou de la résistance. De nombreux groupes performants combinent les deux stratégies.
- Outils pour garantir. Avoir son mot à dire ne suffit pas; des mécanismes de responsabilisation sont nécessaires pour faire en sorte que le dialogue et les promesses se traduisent en actions.

Chacune de ces quatre sections expliquent ultérieurement pourquoi ces questions sont importantes et décrit comment parcourir la section. Une gamme d'outils est ensuite résumée pour chacun des différents défis clés de la gouvernance. Des sources

d'informations ultérieures figurent à la fin de chaque résumé de l'outil et des ressources supplémentaires se trouvent dans la bibliographie. En outre, à la fin de chaque résumé de l'outil figure une liste d'«autres outils pouvant être utiles». Il s'agit d'outils situés ailleurs dans la boîte à outils qui pourraient s'avérer utiles, outre ceux compris dans le groupe direct où se trouve l'outil.



Pertinence des outils

Deux types d'icônes sont utilisées dans la boîte à outils pour donner une indication de la pertinence de chaque outil. Découvrons leur signification:

1. Niveau et qualité de l'information et mobilisation de la partie prenante



Le niveau et la qualité de l'information prédominants et la mobilisation de la partie prenante pour lesquels l'outil est approprié. Une roue représente un niveau faible (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'informations ou un niveau particulier de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil); quatre roues représentent un niveau élevé (c'est-à-dire qu'il faut beaucoup d'informations et un niveau élevé de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil).



2. Les besoins en ressources

Le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour que l'outil puisse fonctionner. Un arbre représente un degré faible, quatre arbres un degré élevé.

Outils détaillés

Neuf des outils de synthèse sont décrits de façon beaucoup plus approfondie à l'annexe 1 de la boîte à outils (ces outils sont désignés par le signe «XL»). L'objectif de cette section est d'offrir, pour un ensemble d'outils de base utilisés couramment, suffisamment de savoir-faire pratique pour vous permettre de comprendre comment les utiliser efficacement. En utilisant la boîte à outils, vous comprendrez que beaucoup de ces outils ont été conçus indépendamment les uns des autres – voire même en concurrence – ce qui entraîne inévitablement des chevauchements et des contradictions. Il est donc, dès lors, difficile d'en tirer la «boîte à outils» parfaite. Ce ne sera possible que par tâtonnements et par leur adaptation par les utilisateurs au fil du temps.

Glossaire et bibliographie

Un glossaire en annexe 2 explique les termes principaux utilisés dans le guide pratique. La bibliographie, en annexe 3, est présentée par auteur dans l'ordre alphabétique sous cinq sections: ouvrages d'ordre général, outils pour comprendre, outils pour s'organiser, outils pour mobiliser et outils pour garantir. Chaque élément de la bibliographie propose une référence en la matière assortie d'un lien hypertexte menant à la page web où trouver le document.

Réunir le tout: les outils pour les mesures que vous devrez prendre

Une fois que vous avez identifié un objectif convenant à votre contexte et tenu compte des conseils ci-dessus sur la nature et l'importance des outils et où les trouver, la boîte à

outils devrait vous aider à prendre des décisions sur certaines actions à entreprendre. Elle peut vous aider à:

- choisir les outils s'adaptant le mieux à votre situation – un ensemble approprié de mesures dans les sections outils pour comprendre, outils pour s'organiser, outils pour mobiliser et outils pour garantir;
- reconnaître que certains outils sont indispensables pour se préparer au travail sur la gouvernance plutôt que pour le travail sur la gouvernance en soi;
- définir des relations clés et la succession éventuelle entre les outils et les mesures;
- évaluer la manière de travailler de concert avec d'autres parties prenantes aussi bien qu'individuellement;
- identifier les personnes qui devraient participer à chaque action – et les types de capacités et de spécialisation pouvant être nécessaires;
- évaluer le temps et les ressources nécessaires pour entreprendre vos actions.

Enfin, nous souhaitons garder le contact avec vous. Tout commentaire sur un quelconque aspect de ce guide et sa boîte à outils sera le bienvenu. Votre expérience et vos idées, et les liens que vous pourriez tisser pour davantage d'informations pourront contribuer à améliorer ce guide pratique.



Outils pour comprendre

Comment utiliser les *icônes*

Niveau et qualité de l'information et mobilisation de la partie prenante



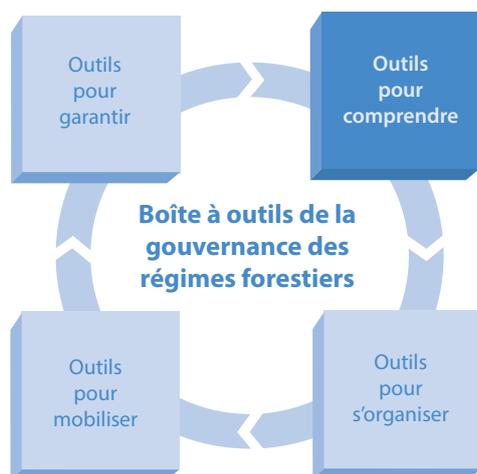
Le niveau et la qualité de l'information prédominants et la mobilisation de la partie prenante pour lesquels l'outil est approprié. Une roue représente un niveau faible (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'informations ou un niveau particulier de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil); quatre roues représentent un niveau élevé (c'est-à-dire qu'il faut beaucoup d'informations et un niveau élevé de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil).

Les besoins en ressources



Le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour que l'outil puisse fonctionner. Un arbre représente un degré faible, quatre arbres un degré élevé.

A. Outils pour comprendre



Pourquoi est-il important de comprendre la gouvernance des régimes forestiers

Comprendre le contexte actuel des régimes fonciers et de la gouvernance est une étape importante dans les démarches entreprises pour mettre en forme ou modifier la gouvernance des régimes fonciers pour une foresterie responsable. La connaissance des biens et des services forestiers, du rôle qu'ils jouent dans les moyens d'existence des individus, des arrangements en matière de régimes fonciers et du contexte plus large des politiques et des institutions est indispensable pour dresser un tableau montrant comment les arrangements actuels en matière de régimes fonciers s'adaptent aux moyens d'existence et aux aspirations des populations. L'accent devrait porter sur la compréhension de la situation réelle sur le terrain – il peut y avoir une grande différence entre une politique écrite et ce qui se passe en réalité.

Il est important que soient entendues les perspectives, les expériences et les connaissances de toutes les personnes concernées, dont le rôle est important dans la gouvernance des régimes fonciers. Identifier les parties prenantes appropriées est dès lors essentiel.

L'utilisation d'outils et de méthodes participatifs poursuit un double objectif. Elle permettra d'ancrer le processus dans les perspectives des parties prenantes et assurera aussi que ceux qui y contribuent ont l'occasion de forger leur propre compréhension du tableau général, se préparant ainsi aux futures négociations et au dialogue relatifs au régime forestier et à sa gouvernance.

Une réflexion et un examen permanents des questions en jeu sont essentiels. Ce qui au premier abord paraît être le «problème» pourrait, après un examen ultérieur, avoir des causes profondes qui doivent être affrontées avec plus d'urgence. Les évaluations initiales pourraient ne pas tenir compte des points de vue de tous les intéressés et il pourrait donc être nécessaire de revoir l'éventail des parties prenantes consultées et impliquées. Il est primordial de créer des opportunités de réflexion et d'apprentissage.

Parcourir les outils de cette section et les appliquer

Cette section offre une série d'outils permettant d'améliorer la compréhension. Les outils s'articulent autour des questions contextuelles clés portant sur la gouvernance foncière des ressources forestières. Ces questions doivent être bien **comprises** avant toute intervention.

- A1. Évaluer les ressources biophysiques** – identifier l'étendue et l'état des biens et services forestiers qui sont ou peuvent être sujets à des arrangements fonciers formels et informels.
- A2. Comprendre le rôle des biens et services forestiers en appui aux moyens d'existence des populations** – cela comprend la prise en compte des perspectives des femmes, des groupes autochtones et d'autres segments marginalisés de la société, ainsi que du rôle des forêts dans des systèmes élargis comme la culture itinérante.
- A3. Reconnaître les arrangements actuels et historiques et les revendications concurrentes en matière de régimes forestiers** – comprendre comment la sécurité foncière et les pratiques forestières sont influencées par les contextes et conflits fonciers passés et actuels, formels et informels.
- A4. Cartographier le contexte politique et institutionnel** – identifier les parties prenantes clés, les institutions et les politiques qui ont une influence sur les systèmes fonciers forestiers qui les affectent, et évaluer l'équité, la transparence et l'efficacité de ces systèmes.
- A5. Définir des opportunités pour le changement** des arrangements fonciers, notamment pour les groupes pauvres et marginalisés, afin de mieux faire entendre leur voix.

L'examen de ces questions contextuelles aidera à clarifier les opportunités et les points d'entrée éventuels pour l'amélioration de la gouvernance foncière pour une foresterie responsable. Il est fort probable qu'il y aura des interactions entre ces questions; par exemple, les institutions locales pourraient avoir abandonné les accords coutumiers du passé mais sont en désaccord avec les priorités politiques actuelles. Vous devrez en tenir compte lorsque vous utilisez les outils qui suivent et quand vous déciderez quel outil ou combinaison d'outils est plus adapté à votre situation.

Vous pouvez choisir parmi les outils fournis ici selon vos besoins, le contexte de gouvernance dans lequel vous opérez et les restrictions imposées éventuellement par vos ressources. Les approches varient, certaines étant plus formelles et à base plus scientifique, alors que d'autres sont de nature plus communautaire. Dans de nombreuses situations, il convient d'adopter une combinaison d'approches afin de mettre en place un cadre plus équilibré. Les outils varient aussi en fonction de leur configuration spatiale – une communauté, une forêt ou une institution nationale, par exemple. Dans de nombreux cas, ils peuvent être adaptés à la situation de l'utilisateur.

Les outils peuvent produire quantité d'informations. La section A5 porte sur l'analyse des données recueillies, appuyant de manière concrète sur les opportunités et les points d'entrée nécessaires à une modification.

En adoptant et en adaptant les outils dans cette section, vous:

- obtiendrez une bonne compréhension du contexte actuel, notamment sur la manière dont les questions foncières liées aux forêts sont régies et sur comment ces différentes questions interagissent pour créer les conditions actuelles (y compris les conflits);
- identifierez les domaines réclamant davantage d'attention et d'action.

Outils et approches pour comprendre

A1. Évaluer les ressources biophysiques

Quel est l'état des ressources forestières? Quels sont les biens et services fournis par les forêts? Comment cette situation peut-elle évoluer au fil du temps? Pour acquérir une bonne compréhension des ressources forestières au présent et à l'avenir, il est important d'évaluer leur état de conservation ainsi que les biens et services qu'elles fournissent.

L'étendue et la qualité des ressources et leur état de conservation peuvent être évalués de différentes façons – depuis les évaluations communautaires jusqu'à la cartographie réalisée par des systèmes d'information géographique (SIG) et à une combinaison de ces deux systèmes. En outre, il faudra analyser les menaces et les opportunités liées aux ressources forestières. Une approche plus dynamique peut être utilisée également pour comprendre la façon dont les ressources sont susceptibles de changer au fil du temps.

Il importe de vérifier qui sont les détenteurs des droits à ces biens et services et comment ces derniers peuvent être utilisés et par qui. La gamme des droits relatifs aux forêts et aux ressources forestières qu'il faudra prendre en compte comprend les droits aux terres boisées (étendues forestières), aux arbres seuls (comme les châtaigniers du Brésil) et les produits forestiers non ligneux (graminées, fruits, noix et ainsi de suite) ainsi que les droits de chasse, de pâturage et d'accès, et les droits de propriété intellectuelle pour les plantes médicinales.

Dans les forêts, la gamme des biens et services qui sont, ou pourraient être, soumis à des arrangements fonciers devient de plus en plus complexe et de plus en plus contestée à mesure que les possibilités de bénéficier du rôle des forêts dans le piégeage du carbone et d'autres services environnementaux acquièrent une importance politique. L'idée que les forêts puissent contribuer de manière significative aux questions relatives au changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la protection des moyens d'existence des populations a fortement focalisé l'attention sur les propriétaires, les gestionnaires et les bénéficiaires des ressources forestières.

Deux initiatives sont particulièrement importantes – réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) et les paiements pour les services environnementaux (PSE). Le programme REDD vise à attribuer une valeur financière au carbone stocké dans les forêts, offrant aux pays en développement des mesures d'incitations visant à réduire les émissions dégagées par leurs forêts et à investir dans des techniques de développement durable à faible émission de carbone. Le programme REDD+ va au-delà de la déforestation et la dégradation des forêts en incluant les effets de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier. Les PSE sont des mécanismes d'incitation (souvent basés sur le marché) qui proposent aux agriculteurs, aux propriétaires forestiers et aux propriétaires fonciers des mesures d'incitations en échange de la gestion de leurs terres ou forêts de manière à rendre des services spécifiques comme le piégeage du carbone, la protection des bassins versants, la conservation de la biodiversité et la beauté des paysages.

Outils recommandés

A1.1



Inventaire forestier national et évaluation des ressources forestières

De quoi s'agit-il?	Une évaluation de la qualité et de la quantité des biens et services forestiers.
À quoi cela peut-il servir?	Les évaluations fournissent des informations exhaustives sur l'état, la dynamique et les réactions des écosystèmes forestiers. Cet outil peut servir à étoffer les politiques, et les stratégies de planification et de gestion, à surveiller leur évolution et à faire des projections pour l'avenir.
Éléments clés	Les évaluations des ressources forestières examinent les différents avantages procurés par les forêts et comment ils évoluent au fil du temps. Elles incluent: l'étendue des ressources forestières; la santé et la vitalité de l'écosystème forestier; la diversité biologique; les fonctions productives des forêts; les fonctions de protection des forêts; et les fonctions socioéconomiques des forêts. La méthodologie comprend un échantillonnage à l'échelle nationale et la collecte de données de terrain, et peut être associée à des données socioéconomiques concernant les moyens d'existence locaux.
Pour davantage d'informations	FAO. 2009. <i>Suivi et évaluation des ressources forestières nationales – Manuel pour le relevé intégré de données sur le terrain</i> . Version 2.3. FAO. Document de travail du Programme d'appui au suivi et à l'évaluation des ressources forestières nationales SERFN 37/F. Rome. http://www.fao.org/3/a-ap152f.pdf

Autres outils pouvant être utiles A3.2, C2.6

A1.2



Mesure et suivi communautaires des forêts, y compris les stocks de carbone

De quoi s'agit-il?	Des outils pour aider les communautés à estimer et contrôler les stocks et les flux de produits et services dans leurs forêts.
À quoi cela peut-il servir?	Les informations recueillies sur le développement et l'utilisation des biens et services forestiers peuvent servir à contrôler la gestion locale des forêts et à créer et gérer les projets forestiers de REDD+ et des PSE.
Éléments clés	<p>Les outils offrent des approches pratiques de contrôle local des forêts. Les outils de repérage du carbone peuvent servir à estimer et repérer le carbone dans la forêt grâce à l'étude des arbres, des graminées, des herbes, de la litière et du sol. Il existe un système électronique mobile d'enregistrement et de communication de ces mesures. Sont incluses en outre des orientations sur la façon d'utiliser un système SIG mobile pour cartographier et enregistrer les données et les délimitations, et sur la façon d'entreprendre des évaluations de base du carbone grâce à ce système.</p> <p>Les outils sont regroupés en trois sections: pour les communautés locales qui entreprendront le travail; pour les formateurs qui soutiendront les communautés; et pour les décideurs qui utiliseront l'information générée.</p>
Pour davantage d'informations	Mhina, M., Topp-Jørgensen, E. et Poulsen, M.K. 2003. <i>Preliminary manual for community based monitoring of natural resource use and forest quality</i> (versions disponibles en anglais et en swahili). Iringa, Tanzanie, District Lands, Natural Resources and Environmental Office. http://www.nordeco.dk/assets/279/Tz%20Monitoring%20Manual%20English.pdf

.....>

Gibson, D. 2011. *Manual for the introduction and implementation of the management oriented monitoring system*. Gland, Suisse, WWF. <http://www.sacfnat.org/index.php/the-news/natural-resources-management/natural-resources-management?download=97%3Amanagement-oriented-monitoring-systems-manualpdf>

Lewis, J. et Nkuintchua, T. 2012. Accessible technologies and FPIC: independent monitoring with forest communities in Cameroon. *Participatory Learning and Action*, 65: 151–165. <http://pubs.iied.org/14618IIED.html>

Verplanke, J.J. et Zahabu, E. 2009. *A field guide for assessing and monitoring reduced forest degradation and carbon sequestration by local communities*. Twente, Pays-Bas, Project team KYOTO: Think Global, Act Local (K:TGAL). <http://www.communitycarbonforestry.org/Online%20Fieldguide%20full%20123.pdf>

Skutsch, M. 2010. *Community forest monitoring for the carbon market*. Londres, Earthscan.

Autres outils pouvant être utiles A3.2

Évaluation rapide des stocks de carbone

De quoi s'agit-il? Un cadre méthodologique servant à mesurer et analyser les puits de carbone au sein d'un paysage.

À quoi cela peut-il servir? À fournir des connaissances pertinentes au plan local sur les puits de carbone, sur la base d'un cadre scientifique rationnel. L'outil peut être utilisé lorsque l'on envisage des activités visant à améliorer les moyens d'existence locaux et à réduire la pauvreté.

Éléments clés Les étapes pour évaluer les stocks de carbone comprennent l'évaluation du paysage, des connaissances écologiques locales, des enquêtes socioéconomiques auprès des ménages, la télédétection et des études de scénario relatives aux changements survenant dans les stocks de carbone et au bien-être. On analyse ensuite l'information parallèlement au contexte politique, à l'utilisation des terres et aux moyens d'existence afin d'identifier les possibilités de changer les pratiques et les politiques pour renforcer le stockage du carbone.

Pour davantage d'informations Centre mondial d'agroforesterie. *Rapid Carbon Stock Appraisal (RaCSA): a rapid but integrated way to assess landscape carbon stocks* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/racsa>

Autres outils pouvant être utiles A2

Évaluation rapide des pratiques, systèmes et technologies agroforestiers

De quoi s'agit-il? Un outil fournissant davantage de clarté sur l'utilisation et la gestion des arbres au sein des systèmes agroforestiers.

À quoi cela peut-il servir? À mieux comprendre comment les arbres présents dans les systèmes agroforestiers sont utilisés et servent aux moyens d'existence ruraux.

A1.3



A1.4



Éléments clés Le processus d'évaluation rapide des pratiques, systèmes et technologies agroforestiers comprend les activités suivantes: convenir d'une terminologie pour la classification des différentes utilisations des terres et des arbres; mener des enquêtes sur l'origine, la propriété, l'utilisation et la gestion des arbres; évaluer les connaissances écologiques locales et les droits de propriété intellectuelle relatifs aux arbres; estimer les interactions entre les espèces arborescentes et d'autres éléments du système écologique; évaluer l'économie et la rentabilité du système; évaluer les impacts des régimes forestiers et fonciers et des politiques relatives; et analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces dans le système actuel pour synthétiser les résultats.

Pour davantage d'informations Centre mondial d'agroforesterie. 2009. *RAFT: Rapid Appraisal of Agroforestry Practices, Systems and Technology*. Bogor, Indonésie, Centre mondial d'agroforesterie. http://www.worldagroforestry.org/sea/vn/publication?do=view_pub_detail&pub_no=LE0152-09

Autres outils pouvant être utiles A2.2, A4.5

A1.5



Identifier les zones à haute valeur de conservation

De quoi s'agit-il? Une méthodologie permettant d'identifier les zones où les espèces, les biens et services ont une valeur de conservation élevée.

À quoi cela peut-il servir? À convenir sur des systèmes de gestion pour les zones identifiées «à haute valeur de conservation» afin de garantir que ces valeurs soient maintenues ou renforcées et surveillées.

Éléments clés Le processus comprend l'évaluation d'une zone potentiellement «à haute valeur de conservation» (avec des valeurs à la fois sociales et écologiques) et déterminer les principales menaces qui pèsent sur celles-ci. Cet exercice aidera à définir l'importance de la conservation de la zone sous l'angle de principes définis sur le plan national. Ces principes devront être aussi pris en compte en relation à la gouvernance foncière de forêts importantes.

Pour davantage d'informations Proforest. 2008. *Good practice guidelines for High Conservation Value assessments: Toolkit – Part 3: Identifying and managing High Conservation Values Forests: a guide for forest managers*. Oxford, Royaume-Uni. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-3.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A2.1, A4.9

A1.6



Étude multidisciplinaire du paysage

De quoi s'agit-il? D'enquêtes interdisciplinaires visant à créer une image cohérente de la valeur des ressources dans un paysage.

À quoi cela peut-il servir? À informer le gouvernement local ou national de la valeur du paysage pour les communautés locales.

Éléments clés Une combinaison d'enquêtes écologiques rapides et d'enquêtes socioéconomiques au niveau des villages. Les techniques écologiques comprennent les descriptions des sites, l'échantillonnage des arbres et des enquêtes pédologiques. Les enquêtes au niveau des villages comprennent des entretiens directifs, des enquêtes auprès des ménages et des exercices participatifs visant à examiner quels aspects du paysage sont importants pour la communauté locale.

Pour davantage d'informations CIFOR. *Étude multidisciplinaire du paysage* [Ressource disponible uniquement en ligne]. http://www.cifor.cgiar.org/mla/_ref/home/index.htm

Autres outils pouvant être utiles A4.9

Registres de la biodiversité par les populations

De quoi s'agit-il? Une méthodologie et une base de données pour recueillir les connaissances locales informelles sur la biodiversité.

À quoi cela peut-il servir? Conçus en Inde, les registres de la biodiversité par les populations permettent d'enregistrer, de collecter et d'utiliser les connaissances informelles en tant que ressource scientifique.

Éléments clés Chaque registre comprend des informations détaillées sur la disponibilité et la connaissance des ressources biologiques locales, leur utilisation pharmaceutique et tout autre usage, et toute autre connaissance traditionnelle qui leur est associée. Les registres se basent sur une forte coopération et sur les contributions fournies par les communautés locales et tendent à mettre l'accent sur le contrôle de l'accès aux ressources génétiques et la protection des savoirs traditionnels.

Pour davantage d'informations National Biodiversity Authority. 2008. People's biodiversity register: simplified methodology. Chennai, Inde. http://nbaindia.in/uploaded/docs/simplified_methodology_onpbr.pdf

Autres outils pouvant être utiles A3.2

A1.7



Évaluation du changement du couvert arboré avec TREES

De quoi s'agit-il? Une méthode d'évaluation du couvert forestier tropical mondial et de contrôle de la déforestation.

À quoi cela peut-il servir? À observer et évaluer les changements survenant dans le couvert des forêts tropicales humides.

Éléments clés La méthode utilise des données de télédétection satellitaire à grande échelle et des contributions d'un réseau régional d'experts. La mesure des taux de déforestation est basée sur la statistique, en effectuant l'échantillonnage d'unités d'observation, avec un taux plus élevé d'échantillonnage pour les zones à évolution rapide. Les procédures sont uniformes, indépendantes et reproductibles. La méthode vise à rendre disponibles des informations dans un format adapté à la communauté d'utilisateurs par le biais du Système d'information sur les forêts tropicales (Tropical Forest Information System – TFIS).

A1.8



>
Pour davantage d'informations Achard, F., Stibig, H.J., Eva, H. et Mayaux, P. 2002. Tropical forest cover monitoring in the humid tropics – TREES project. *Tropical Ecology*, 43(1): 9–20. http://www.tropecol.com/pdf/open/PDF_43_1/43102.pdf

Autres outils pouvant être utiles **A4.4**

A2. Comprendre le rôle des biens et services forestiers en appui aux moyens d'existence des populations

Comment les forêts favorisent-elles les moyens d'existence de différentes populations? Quels sont les liens qui existent entre les forêts et la pauvreté? Les arrangements fonciers actuels aident-ils les populations à améliorer leurs moyens d'existence? Il est indispensable de comprendre comment les populations locales utilisent les biens et services forestiers, et le rôle des arrangements fonciers est essentiel pour vérifier si les systèmes fonciers actuels sont appropriés – et pour examiner comment leur réforme pourrait mieux sécuriser les moyens d'existence.

Si la contribution des forêts aux moyens d'existence ruraux est largement reconnue, elle n'est pas toujours bien comprise. D'une manière générale, il existe peu d'informations documentées sur la manière dont les ménages ruraux dépendent des ressources forestières et arborifères pour satisfaire leurs besoins quotidiens, et encore moins sur la capacité de ces ressources à réduire la pauvreté. Ainsi, ces questions sont souvent négligées par les décideurs.

En évaluant le rôle des biens et services forestiers dans les moyens d'existence des populations, il est important de reconnaître et de comprendre comment, au sein d'un seul village, les ressources forestières sont utilisées et exploitées de diverses manières. Elles peuvent s'avérer fondamentales pour les moyens d'existence, par exemple, ou être utilisées comme filets de sécurité saisonniers, ou encore comme moyen de sortir de la pauvreté – ou en une combinaison de toutes ces possibilités. Des variations existent aussi dans le niveau de pouvoir, d'accès et de contrôle des ressources forestières d'un individu, en fonction de son niveau de pauvreté, d'insécurité et d'accès à d'autres biens et opportunités.

Une typologie utile, établie dans le contexte forestier, décrit trois catégories de personnes pauvres: les pauvres s'appauvrissant, les pauvres s'adaptant et les pauvres s'améliorant. Ces groupes de personnes pauvres ont différents degrés d'insécurité et de capacité à faire valoir leurs revendications concernant les forêts, et ont de ce fait différents niveaux d'intérêts pour la sécurité de leurs avoirs et de leurs droits.

Les femmes et les hommes utilisent et gèrent les ressources forestières de différentes façons. Les femmes sont souvent les premières utilisatrices des forêts en raison de leur participation à la production d'aliments de subsistance, à la cueillette d'herbes médicinales, au ramassage du bois de feu et à des petites entreprises forestières produisant des articles commercialisables. Toutefois, le manque de sécurité dans leurs droits face à la terre, aux arbres et aux produits forestiers peut limiter les possibilités des femmes – et, par là même, la capacité à réduire la pauvreté.

Outils recommandés

Boîte à outils sur les relations pauvreté-forêt

De quoi s'agit-il? Des outils pour une évaluation rurale participative ayant pour objet les forêts..

À quoi cela peut-il servir? À analyser, comprendre et communiquer quelle est la contribution des forêts aux moyens d'existence des pauvres vivant au sein ou autour des forêts.

Éléments clés Les ressources disponibles en ligne comprennent des orientations progressives à l'aide de techniques d'évaluation rurale participatives soigneusement sélectionnées et testées, comprenant une étude de la répartition de la prospérité, l'analyse des moyens d'existence, un diagramme sur les problèmes et solutions liés forêts et des manuels de formation, ainsi que des exemples d'études de cas.

Pour davantage d'informations PROFOR. 2009. *Field manual: poverty-forests linkages toolkit*. Washington D. C. Programme sur les forêts. <http://www.profor.info/profor/content/poverty-forests-linkages-toolkit-table-contents>

Autres outils pouvant être utiles A1.5, A4.9, A4.1

A2.1



Analyse participative des dynamiques liées à la pauvreté, aux moyens d'existence et à l'environnement

De quoi s'agit-il? Un outil participatif pour examiner des stratégies de subsistance aptes à réduire la pauvreté.

À quoi cela peut-il servir? À comprendre les relations entre les moyens d'existence des populations, les niveaux de pauvreté et l'environnement.

Éléments clés Cet outil parcourt cinq étapes pour étudier les stratégies de subsistance que les personnes mettent en œuvre pour se libérer de la pauvreté et dans quelle mesure ces stratégies clés ont un impact positif ou négatif sur l'environnement. Ces étapes portent sur: l'évaluation de l'appréhension de la pauvreté et de l'environnement au niveau local; les activités de subsistance; les liens entre les ressources naturelles et les activités de subsistance; l'identification des chocs, des risques et de la vulnérabilité; et les questions institutionnelles et politiques.

Pour davantage d'informations Centre mondial d'agroforesterie. *Participatory Analysis of Poverty, Livelihoods and Environment Dynamics (PAPOLD)* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/5>

Krishna, A. *Stages of progress: disaggregating poverty for better policy impact* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.pubpol.duke.edu/krishna/>

Autres outils pouvant être utiles A1.5, A4.9, A4.1

A2.2



A2.3



Guide d'évaluation sommaire du bien-être humain

De quoi s'agit-il? Un manuel permettant d'analyser les relations entre le bien-être humain et les ressources forestières.

À quoi cela peut-il servir? Établi pour les entreprises forestières du secteur privé, le manuel fournit des outils pour aider à mieux comprendre les populations qui vivent à proximité des ressources forestières et qui en dépendent.

Éléments clés Le processus consiste en cinq étapes: identification des parties prenantes pertinentes; évaluation de la sécurité de l'accès intergénérationnel aux ressources; évaluation des droits et des obligations en matière de gestion conjointe des forêts; évaluation de la santé des forêts, des acteurs et des cultures ayant pour cadre la forêt; et une méthode de notation abrégée..

Pour davantage d'informations Colfer, C.J.P. *et al.* 1999. *The BAG: Basic assessment guide for human well-being. Criteria and Indicators Toolbox Series No. 5.* Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). http://www.cifor.org/livesinforests/publications/pdf_files/toolbox-5c.pdf

Autres outils pouvant être utiles A1.5, A4.9, A4.1

A2.4



Questionnaire type du Réseau Pauvreté et Environnement

De quoi s'agit-il? Un outil destiné à rassembler des données socioéconomiques comparatives et détaillées au niveau des ménages et des villages.

À quoi cela peut-il servir? Le Réseau Pauvreté et Environnement (RPE) est un projet de recherche et un réseau internationaux qui offre l'analyse la plus complète au niveau mondial des forêts tropicales et de la pauvreté. Bien que ce questionnaire type ait été spécialement conçu pour le RPE, il est possible de l'utiliser (et de l'adapter, le cas échéant) dans le cadre d'enquêtes sur les forêts et la pauvreté au niveau local. Il doit être utilisé conjointement avec les Directives techniques et peut être utilisé pour une analyse comparative.

Éléments clés Le questionnaire comprend des informations d'ordre socioéconomique sur les régions locales, les ressources forestières, les changements dans l'utilisation des forêts, les institutions forestières, et des informations au niveau des ménages. Il est destiné à être utilisé tous les trimestres et tous les ans pour référencer les tendances et les changements du statut socioéconomique et des ressources forestières. L'application de définitions, de questionnaires et de méthodes standardisées permet la comparaison des données entre différentes aires géographiques, types de forêts, régimes fonciers forestiers, densité de population et niveaux de pauvreté, accès aux infrastructures et aux marchés, et ceci aussi dans la durée.

Pour davantage d'informations CIFOR. 2007. *The Poverty and environment network: a comprehensive global analysis of tropical forests and poverty.* Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale. <http://www.cifor.org/pen/research-tools/tools.html>

Autres outils pouvant être utiles D1.1

A3. Reconnaître les arrangements actuels et historiques et les revendications concurrentes en matière de régimes forestiers

Quels sont les régimes fonciers officiels actuels et les réglementations foncières coutumières? Existe-t-il des revendications concurrentes au sujet des ressources forestières? Comprendre les contextes passés et présents des régimes forestiers est un premier pas nécessaire vers l'amélioration de la sécurité foncière et une foresterie responsable.

De nombreux conflits concernant la gestion des forêts sont dus à des revendications concurrentes quant à l'accès et aux droits d'utilisation des terres et des ressources forestières. Ce fait est lié à un manque de clarté, de légitimité et de légalité des politiques foncières. Différentes politiques peuvent se contredire ou leur application peut être interprétée différemment. Les conflits éclatent aussi quand les systèmes fonciers juridiques échouent à reconnaître l'existence de systèmes de gestion coutumiers, notamment ceux des peuples nomades. Tout processus de réforme foncière doit accorder suffisamment de temps à l'identification des revendications foncières sous-jacentes et à leur règlement équitable, tout en assurant sa conformité aux principes des droits de l'homme.

La manière de réconcilier des politiques conflictuelles est analysée de façon plus approfondie à la section A4.

Outils recommandés

Évaluation rapide des régimes fonciers

De quoi s'agit-il? Une méthode servant à analyser et à régler des revendications concurrentes sur les droits et les intérêts relatifs à la terre et aux ressources.

À quoi cela peut-il servir? L'évaluation rapide des régimes fonciers propose des directives pour repérer et obtenir les données initiales nécessaires pour permettre aux décideurs ou aux médiateurs d'élaborer des mécanismes de règlement des conflits dus à des revendications concurrentes relatives aux régimes fonciers.

Éléments clés Cet ensemble d'outils concerne cinq objectifs servant à comprendre les conflits et revendications concurrentes relatifs aux régimes fonciers du point de vue de différents acteurs, suivis d'un processus de dialogue visant à régler les revendications concurrentes. Il est conçu pour les régimes fonciers mais peut être facilement modifié pour s'adapter spécifiquement aux régimes forestiers.

Un grand nombre des outils spécifiques décrits dans ce guide font partie de l'évaluation rapide des régimes fonciers, comme la cartographie participative, l'analyse des conflits fonciers, l'analyse des acteurs, l'analyse des politiques et le règlement des conflits.

Pour davantage d'informations Centre mondial d'agroforesterie. *Rapid Land Tenure Assessment (RaTA): A tool for identifying the nature of land tenure conflicts* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/19>

Autres outils pouvant être utiles **A4.9, B1.6, D2.2**
Outil détaillé: **XL A3.1**

A3.1



A3.2



Participatory mapping

De quoi s'agit-il? La création, par les communautés locales, de cartes qui documentent les aspects et ressources naturels, physiques et socioculturels les plus marquants.

À quoi cela peut-il servir? Dans le contexte des revendications concurrentes, la cartographie participative peut servir à représenter graphiquement ces revendications. Le processus peut aider aussi les personnes ayant des points de vue différents à cartographier ensemble leur situation et à connaître les expériences et les perceptions réciproques.

Éléments clés La cartographie participative vise à aider les membres d'une communauté à élaborer les cartes eux-mêmes, à représenter les connaissances des membres de la communauté et à assurer que les membres de la communauté déterminent comment (et à qui) cette information est communiquée. Les cartes sont documentées et peuvent contenir des droits d'accès, d'utilisation et de contrôle existants et historiques des ressources foncières et forestières. Une large gamme d'outils est décrite.

Pour davantage d'informations FIDA. 2009. *Cartographie participative et bonnes pratiques*. Rome, Fonds international de développement agricole. http://www.FIDA.org/pub/map/pm_web.pdf

Rainforest Foundation UK. *Mapping for Rights* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.mappingforrights.org/>

Autres outils pouvant être utiles **A1.1, A1.2, A1.7, B2.5**
Outil détaillé: **XL A3.2**

A3.3



Analyse des conflits au moyen de chronologies et d'entretiens semi-directifs

De quoi s'agit-il? Un processus servant à créer une chronologie historique pour améliorer la compréhension par les parties prenantes des événements qui ont déterminé le conflit.

À quoi cela peut-il servir? Il sert à analyser l'historique du conflit et à aider à comprendre les différents points de vue. Les entretiens semi-directifs peuvent contribuer à analyser plus à fond les conflits fonciers.

Éléments clés Les parties prenantes narrent leurs histoires et les médiateurs inscrivent la succession des événements sur un tableau de conférence. Lorsque la chronologie est établie intervient une période de réflexion, avec des questions telles que: qu'ont appris les participants quant au conflit et pourquoi estiment-ils que les parties ont agi comme elles l'ont fait?

Pour davantage d'informations FAO. 2005. Guide pratique pour l'analyse des conflits. *Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles*, Annexe II, A. Engel et B. Korf. Rome. <http://www.fao.org/docrep/008/a0032e/a0032e0d.htm#bm13.1>

Centre mondial d'agroforesterie. *Rapid Land Tenure Assessment (RaTA): A Tool for identifying the nature of land tenure conflicts* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/19>

Autres outils pouvant être utiles **A4.9, B1.6**

A4. Cartographier le contexte politique et institutionnel

Quels sont les politiques, institutions et processus clés qui agissent sur les régimes forestiers et les processus de réforme? Comment facilitent-ils ou entravent-ils le changement? Le contexte politique et institutionnel peut créer de fortes barrières qui souvent interdisent tout changement fondamental sur le terrain, notamment en termes de capacité des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés à participer. Les institutions clés – de la réglementation juridique officielle aux normes sociales informelles – et leurs rapports doivent être identifiés, analysés et compris à l'échelle internationale, nationale, sous-nationale et locale. C'est là une étape cruciale pour comprendre où se dressent les obstacles, afin de promouvoir des arrangements fonciers plus efficaces et équitables et pour comprendre les possibilités de changement qui existent.

Les rapports de pouvoir sont souvent négligés dans les réformes des régimes fonciers. Ces rapports déterminent la manière dont les relations sociales et politiques concilient la capacité des gens à poursuivre leurs revendications forestières et à gagner un accès aux terres et aux produits forestiers et à les utiliser. Il est particulièrement important de comprendre le rôle des élites – les personnes qui négocient ou contrôlent, pour le meilleur ou pour le pire, l'accès des populations pauvres aux ressources forestières et aux décideurs. Les élites opèrent et exercent une influence aux niveaux local, national et transnational. Les méthodes telles que l'analyse des parties prenantes peuvent contribuer à identifier ces individus et leurs effets. Il faudrait adopter une optique centrée sur la parité pour examiner comment le statut des femmes influence leur accès à la terre et à ses produits et la poursuite de leurs revendications.

Les relations sociales et politiques locales sont profondément affectées par la nature et la structure de l'État, les capacités des systèmes d'administration forestiers et les rapports entre l'État et la société civile (voir «Outils pour s'organiser» et «Outils pour mobiliser»). Des approches plus participatives et concertées de mobilisation dans le secteur forestier exigent un changement dans le type de rapport existant entre le personnel des services forestiers étatiques et les habitants et utilisateurs de la forêt, ainsi que davantage d'investissement dans les structures de responsabilité locales. Il faut en outre comprendre dans quelle mesure ces rapports se déroulent harmonieusement en pratique.

Les médias sociaux et les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont transformé de façon spectaculaire le paysage institutionnel, en partie parce qu'ils ont démocratisé l'information. Cela a des répercussions énormes: les parties prenantes peuvent être mieux renseignées, s'engager dans des groupes de pression et créer une masse critique pour soutenir tout changement dans le régime forestier – ou s'y opposer.

Les conflits et la confusion en matière de régimes fonciers peuvent se manifester du fait que différentes politiques sectorielles agissent potentiellement à l'encontre les unes des autres. Les instruments d'analyse politique et juridique peuvent aider à repérer et identifier ces domaines de contradiction et de confusion.

Une meilleure compréhension des facteurs touchant les régimes des ressources forestières devrait être suivie d'un processus de synthèse. En rassemblant les principales conclusions, on peut identifier les domaines où un changement est nécessaire – que ce soit en matière de politiques, institutions ou processus – afin de renforcer la gouvernance des régimes fonciers. Tous les outils résumés ci-dessous mettent plus fortement l'accent sur l'identification des opportunités et des mesures possibles à partir d'une base rationnelle d'évaluation et d'analyse.

Outils recommandés

A4.1



Analyse politique et analyse juridique

De quoi s'agit-il? Une analyse systématique des éléments individuels et collectifs des systèmes et processus politiques ou juridiques.

À quoi cela peut-il servir? À évaluer les effets et l'efficacité des politiques ou des dispositions juridiques sur des questions particulières, comme les régimes forestiers, et à identifier les contraintes et possibilités de changement du système. L'analyse pourrait identifier les domaines où des politiques et lois existantes sont conflictuelles, contradictoires ou insuffisantes.

Éléments clés Un examen politique ou juridique doit avant tout identifier quelles sont les politiques, stratégies et programmes, ou lois et règlements, qui influencent les questions liées aux régimes forestiers. Il est important qu'un tel examen transcende les simples politiques et règlements forestiers pour inclure d'autres réglementations, politiques gouvernementales ou initiatives. L'analyse passe en revue la teneur politique ou juridique ainsi que la mise en œuvre. Il existe quatre dimensions possibles pour une telle analyse: analyse du contenu, par l'examen du contenu des déclarations politiques et de la législation; analyse historique, pour comprendre comment l'histoire a façonné les politiques et les lois actuelles; analyse des processus, pour tenir compte de la façon dont le système politique influence les politiques et la loi; et évaluation, en vérifiant la cohérence entre les politiques ou la législation et la réalité sur le terrain, et l'effet sur les objectifs établis.

Pour davantage d'informations UNEP/IISD. 2007. *Integrated environmental assessment training manual, module 5, Step 6 – What is policy analysis?* Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, et Winnipeg, Manitoba, Canada, Institut international du développement durable. <http://www.unep.org/IEACP/iea/training/manual/module5/1231.aspx>

Pasteur, K. 2001. *Tools for sustainable livelihoods: policy analysis*. Brighton, Royaume Uni, Institute of Development Studies.

Centre mondial d'agroforesterie. *Rapid Land Tenure Assessment (RaTA): A tool for identifying the nature of land tenure conflicts* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/19>

Autres outils pouvant être utiles A5.1, A5.2, B4.1, C1.10, C2.1, D1.4, D1.7, D2.2, D3.6

A4.2



Analyse des rapports de force

De quoi s'agit-il? Une analyse des forces qui promeuvent ou entravent le changement.

À quoi cela peut-il servir? Pour obtenir une vue d'ensemble complète et analyser les différents moteurs agissant sur une question politique particulière.

Éléments clés Le point de départ est l'identification et l'analyse des forces ou des groupes de parties prenantes qui soutiennent le changement (moteurs) et ceux qui s'y opposent (forces de retenue). L'utilisateur identifie ensuite les façons de promouvoir, renforcer ou maximiser les moteurs et celles de réduire ou de minimiser les forces de retenue.

Pour davantage d'informations Start, D. & Hovland, I. 2004. *Force field analysis. Tools for policy impact: a handbook for researchers*. London, Institut du développement outre-mer (ODI). http://www.odi.org.uk/rapid/tools/Toolkits/Policy_Impact/Forcefield_analysis.html

Autres outils pouvant être utiles D1.7, C1.1

Topographie institutionnelle des parties prenantes locales

De quoi s'agit-il? Un outil pour identifier et représenter les impressions des institutions clés et des particuliers et leurs relations à l'intérieur et à l'extérieur d'une communauté.

À quoi cela peut-il servir? À comprendre comment les différents membres d'une communauté perçoivent les institutions à la fois au sein de la communauté (en termes de prise de décisions, d'accessibilité et de services) et en dehors (en termes de participation, d'accessibilité et de services).

Éléments clés Un facilitateur demande aux participants d'identifier des «acteurs» avec lesquels ils interagissent dans leurs activités économiques, sociales ou politiques. Il est expliqué que ces acteurs peuvent être physiquement présents dans la zone ou y être associés directement ou indirectement (comme des hommes politiques), et peuvent être des particuliers, des groupes ou des organisations. Ils sont cartographiés et évalués en fonction de leur importance pour les participants. Les relations entre eux sont également examinées.

Pour davantage d'informations Matsaert, H. 2002. *Institutional analysis in natural resources research*. Greenwich, Royaume-Uni, Institut des ressources naturelles. <http://www.nri.org/publications/bpg/bpg11.pdf>

Autres outils pouvant être utiles B2.1, B4.1, C2.1

A4.3



Analyse des moteurs de changement

De quoi s'agit-il? Un outil permettant de comprendre le contexte plus général des moteurs de changement aux niveaux national et régional.

À quoi cela peut-il servir? À améliorer la compréhension de l'ensemble des forces politiques, économiques, sociales et culturelles qui déterminent le changement dans un contexte régional et national, afin d'identifier les principaux moteurs de changement politiques et institutionnels.

Éléments clés Il existe six éléments clés: une analyse élémentaire du pays, qui examine les institutions politiques, économiques, sociales et culturelles passées et présentes d'une société et leur avenir à long terme; les dynamiques à moyen terme, qui décrivent les mesures d'incitation et les capacités des agents et comment s'opérera le changement à moyen terme; les forces extérieures qui influencent les actions des donateurs; les changements escomptés et la façon dont ils influenceront la pauvreté; et les répercussions opérationnelles – points d'entrée pour le changement des politiques, nouvelles façons de travailler et conceptions de projets novateurs.

Pour davantage d'informations ODI. 2009. *Mapping political context: drivers of change* Londres, Institut du développement outre-mer. <http://www.odi.org.uk/resources/details.asp?id=5399&title=drivers-change-dfid-doc>

Autres outils pouvant être utiles C1.10, D1.3, D1.4

A4.4



A4.5



Analyse du pouvoir et du changement

De quoi s'agit-il? Un outil permettant d'examiner les pratiques, systèmes et règlements informels, et les relations et liens entre les institutions formelles et informelles.

À quoi cela peut-il servir? L'analyse du pouvoir et du changement est au cœur de l'Analyse stratégique de la gouvernance et de l'anti-corruption. Cet outil a été élaboré expressément pour aider le Gouvernement néerlandais à travailler de manière plus stratégique avec ses pays partenaires, mais il peut être adapté à d'autres fins. Cet outil a été conçu pour examiner les raisons profondes, informelles et intangibles qui expliquent la situation de la gouvernance.

Éléments clés Cet outil a trois dimensions: les «facteurs de fondement», c'est-à-dire les facteurs sociaux et économiques qui forment le système politique; les «règles du jeu», les institutions formelles et informelles qui influencent la manière dont les relations sont gérées et les activités conduites; et «ici et maintenant», les acteurs clés et les événements et pressions auxquels ils répondent. L'analyse du pouvoir et du changement peut être conduite de manière rapide ou peut comporter une recherche plus approfondie en fonction du temps et des données disponibles.

Pour davantage d'informations Unsworth, S. et Conflict Research Unit. 2007. *Framework for strategic governance and corruption analysis: developing strategic responses towards good governance*. La Hague, Conflict Research Unit, Institut néerlandais des relations internationales. http://www.clingendael.nl/publications/2007/20071000_cru_occ_unsworth.pdf

Autres outils pouvant être utiles A1.4, B4.1, D1.4

A4.6



Analyse du pouvoir et topographie de l'influence des parties prenantes

De quoi s'agit-il? Une série de techniques qui permettent d'examiner et de visualiser graphiquement l'influence et l'impact des parties prenantes sur une réforme politique donnée.

À quoi cela peut-il servir? Il permet de mieux comprendre et de mieux illustrer le débat sur la question de savoir qui influence une politique, à l'aide de la topologie et d'une meilleure compréhension des pouvoirs, des positions et des perspectives des différents groupes et individus.

Éléments clés Ce processus comprend plusieurs étapes: une question en matière de politique est définie; une ou (si l'on examine un changement de politique) plusieurs périodes de référence sont définies. Les parties prenantes appropriées sont identifiées; et leur influence et rapports sont alors soumis à l'exercice topographique.

Pour davantage d'informations Mayers, J. et Vermeulen, S. 2005. *Topographie de l'influence des parties prenantes*. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/SIM.html>
Mayers, J. 2005. *Analyse du pouvoir des parties prenantes*. Power Tools Series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/SPA.html>

Autres outils pouvant être utiles B4.2
Outil détaillé: XL A4.6

Les quatre R

De quoi s'agit-il?	Un cadre et un outil pour expliquer les rôles joués par les différentes parties prenantes et la nature des relations qu'ils entretiennent.
À quoi cela peut-il servir?	Ils sont particulièrement utiles dans des contextes où les rôles doivent être repensés, négociés et développés. On pourrait dire qu'ils complètent l'analyse des parties prenantes.
Éléments clés	L'outil des quatre R décompose les rôles des parties prenantes en dRoits, Responsabilités et Revenus (avantages). Le quatrième R est Relations, qui se concentre sur les interactions entre les parties prenantes. On recherche l'historique et le contexte; on établit une meilleure compréhension des rôles actuels des parties prenantes; et on complète par un exercice de topographie des capacités qui aide à gérer des changements éventuels dans les rôles.
Pour davantage d'informations	Mayers, J. 2005. <i>Les quatre R</i> . Power Tools Series. Londres, IIED. http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/TFR.html
Autres outils pouvant être utiles	B2.4, C2.3, C2.4

A4.7



Analyse historique

De quoi s'agit-il?	Une analyse historique de l'évolution des usages, des conflits et des tendances en matière de ressources naturelles.
À quoi cela peut-il servir?	À obtenir un aperçu de la manière dont une situation a évolué pour atteindre son état actuel et la raison de cette évolution. Elle établit un cadre cohérent pour montrer les causes de toute revendication foncière concurrente, les visions des parties prenantes concernant l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation, les dynamiques actuelles et les tendances possibles.
Éléments clés	L'analyse historique comprend la compréhension du passé et l'évolution des conflits relatifs aux ressources forestières; les régimes fonciers et forestiers; les institutions et les relations entre différents groupes d'intérêts; les modèles d'utilisation des écosystèmes, des forêts et des paysages; les stratégies de subsistance des populations; et d'autres projets mis en œuvre dans la région.
Pour davantage d'informations	FAO. 2005. <i>Participatory and Negotiated Territorial Development</i> (PNTD). Rome. http://www.fao.org/sd/dim_pe2/pe2_050402a1_en.htm
Autres outils pouvant être utiles	A2.1, A2.2, A3.1, A3.3

A4.8



A4.9



Mettre en place une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes

De quoi s'agit-il? Un manuel de référence offrant des conseils et des exemples de bonnes pratiques – ce qui a réussi, où, pourquoi et comment – dans la mise en place d'une gouvernance foncière équitable pour les femmes et les hommes.

À quoi cela peut-il servir? À instaurer une égalité réelle et durable entre les sexes par le biais de la participation des hommes et des femmes aux processus et institutions prenant des décisions sur les questions foncières.

Éléments clés Le manuel présente des modules et des outils visant l'intégration de la parité. Il examine ce que signifie en pratique une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes pour tous les fonctionnaires nationaux et locaux du gouvernement, les groupes de la société civile, et les administrateurs fonciers, les techniciens et les spécialistes travaillant dans le secteur foncier dans le monde entier, et explique comment y parvenir. Il comprend des modules détaillés sur de nombreuses questions, regroupés sous les rubriques: formulation de politiques, questions juridiques, institutions, questions techniques et communication.

Pour davantage d'informations FAO. 2013. *La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes. Guide technique pour une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes.* Guide technique pour la gouvernance des régimes fonciers No 1, Rome. <http://www.fao.org/3/a-i3114f.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A2.1, A2.2, A2.3, B1.3, C1.2

A4.10



Outils d'évaluation de la gouvernance

De quoi s'agit-il? La *Synthèse des outils et indicateurs d'évaluation de la gouvernance (Summary of Governance Assessment Tools and Indicators)* est un guide sous forme de tableaux comprenant des évaluations de la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement, des indices comparatifs mondiaux et des outils d'évaluation plus généraux produits à l'intention de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

À quoi cela peut-il servir? Le guide peut être utilisé pour obtenir une vue d'ensemble d'exemples d'outils d'évaluation et pour comprendre et comparer leurs aspects et caractéristiques fondamentaux.

Éléments clés La *Synthèse* décrit les objectifs et principes de différentes évaluations et indices; leurs aspects principaux et leur méthodologie; leurs caractéristiques principales, comme le domaine d'action et les ressources requises et finalement leurs avantages et limitations non seulement à l'intention principalement de l'UICN, mais aussi pour des applications plus générales. Cette information est fournie pour une variété d'évaluations de la gouvernance des ressources naturelles; pour des indices comparatifs mondiaux, y compris ceux portant sur la responsabilité, les droits de l'homme et la parité; pour des enquêtes régionales sur les perceptions publiques; pour des évaluations nationales et sous-nationales menées par le gouvernement; et pour des évaluations conduites tant par la société civile que par les bailleurs de fonds.

Pour davantage d'informations Campese, J., Oviedo, G. et Surkin, J. 2012. *Summary of Governance Assessment Tools and Indicators.* Gland, Suisse, IUCN. http://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_assessment_tools_matrix_final_26_4.docx

Recanatini, F. Sans date. *Overview of Governance Assessment Tools: Prepared for the Core Course on Governance and Anticorruption.* Washington D. C., Banque mondiale <http://www1.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/feb06course/recanatini%20Gov%20Tools.pdf>

Autres outils pouvant être utiles C2.1, D1, D3

A5. Définir des opportunités pour le changement

En choisissant ne serait-ce qu'un nombre limité des outils présentés dans les sections **A1-A4**, on produira probablement une énorme quantité d'informations. Ces informations devront être regroupées de façon cohérente pour clarifier la situation concernant la gouvernance des régimes forestiers et pour identifier ensuite les voies à suivre.

Au dernier stade de la compréhension des questions influençant les régimes fonciers et qui en sont influencés figurent les point suivants:

- Les différents fils de l'analyse sont noués.
- Les résultats sont validés avec les principaux groupes de parties prenantes (membres de communautés, personnels du département des forêts et ainsi de suite).
- Les points clés de l'apprentissage sont distillés.
- Les voies à suivre éventuelles et les options stratégiques sont identifiées.

Si l'on ne consacre pas suffisamment de temps et de ressources à ces analyses et synthèses, les informations collectées précédemment risquent de demeurer des données plutôt que des connaissances. Les moyens traditionnels d'agir resteront inchangés et les opportunités d'améliorer le système seront omises.

Des groupes de réflexion et des ateliers peuvent servir à diffuser et partager les informations collectées et les résultats de l'analyse. Un facilitateur peut aider à nouer les fils de l'analyse et ajouter des éléments au processus de réflexion, et peut entamer un dialogue entre les différents groupes de parties prenantes. De fait, leur tâche consiste à organiser et examiner les informations clés afin d'assurer que l'analyse soit cohérente et adaptée au contexte. Tout au long du processus, des efforts devront être accomplis pour rétablir le dialogue et la confiance parmi les acteurs et trouver un terrain d'entente comme point de départ des discussions concernant l'introduction du changement.

Les mesures découlant de ce processus d'analyse peuvent aller du changement de la politique à la création de capacités ou au règlement d'un conflit. Ces mesures peuvent être mises en œuvre par le biais de processus d'organisation, de mobilisation et de garantie qui seront examinés dans les sections qui suivent.

Outils recommandés

Analyse et planification du scénario

De quoi s'agit-il? Un remue-méninges, ou *brainstorming*, facilité pour identifier les possibilités de réforme et analyser les résultats probables.

À quoi cela peut-il servir? L'analyse du scénario permet aux décideurs de réaliser un test préliminaire de la performance d'une réforme de politique dans différentes situations plausibles, et d'élaborer des plans de substitution; d'évaluer le niveau de propriété relatif à un programme de réforme avec les parties prenantes; de renforcer l'appui à un programme de réforme en faisant participer les parties prenantes pertinentes aux discussions relatives aux scénarios, et de travailler pour une compréhension commune des questions principales.

A5.1



.....
Elle prévoit la collecte rigoureuse de données pour analyser les questions soulevées pendant le remue-méninges, et la création de trois à cinq scénarios futurs plausibles au cours desquels une réforme sera élaborée.

Éléments clés Les éléments d'une analyse complète du scénario comportent: 1) un atelier préliminaire, où les parties prenantes intéressées se réunissent pour examiner les éléments clés d'un programme de réforme; 2) la collecte de données, où un chercheur rassemble les informations pertinentes concernant les questions clés identifiées lors de l'atelier préliminaire; 3) un atelier de conception du scénario, où les parties prenantes élaborent des scénarios de substitution; et 4) un processus de diffusion, où les scénarios sont résumés en notes d'information d'une page et divulgués au public par le biais de divers médias.

Pour davantage d'informations Banque mondiale. 2007. *Tools for institutional, political, and social analysis of policy reform: a sourcebook for development practitioners*, Ch. 10. Washington D. C. http://siteresources.worldbank.org/EXTTOPPSISOU/Resources/1424002-1185304794278/TIPs_Sourcebook_English.pdf

Mwayafu, D.M, Kimbowa, R. et Graham, K. 2012. *A toolkit to assess proposed benefit sharing and revenue distribution schemes of community REDD+ Projects*. REDD-Net. Londres, Institut du développement outre-mer. <http://redd-net.org/files/Benefit%20Sharing%20Toolkit.pdf>

Autres outils pouvant être utiles B2.1, B2.2, D1.7

A5.2



Arbre d'analyse des problèmes

De quoi s'agit-il? Un outil permettant d'établir les causes et effets d'un problème donné en créant une hiérarchie de facteurs pertinents.

À quoi cela peut-il servir? À faire la distinction entre les causes profondes d'un problème institutionnel identifié et ses effets, et ensuite à orienter les utilisateurs vers les questions cruciales du développement institutionnel qui doivent être abordées.

Éléments clés Les participants conviennent de l'existence du problème. L'attention porte ensuite sur les causes du problème, en commençant par les plus directes et significatives. Les effets du problème sont également ajoutés. Les problèmes peuvent alors se traduire en solutions pour identifier la voie à suivre et les opportunités de changement.

Pour davantage d'informations DFID. 2003. *Problem Tree Analysis. Promoting institutional and organisational development: A source book of tools and techniques*, p. 23. Londres. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/prominstdevsourcebook.pdf>

Autres outils pouvant être utiles B2.1, B2.2, D1.7, C1.1

Analyse de la théorie du changement

De quoi s'agit-il? Un outil de planification stratégique qui permet aux parties prenantes d'identifier un but et de planifier les actions nécessaires et les indicateurs clés le long du chemin qui mène à ce but.

À quoi cela peut-il servir? L'analyse génère un outil visuel qui cartographie graphiquement la voie menant à la réalisation d'un but. Grâce à ce mécanisme visuel, les parties prenantes peuvent identifier les conditions et les interventions clés requises pour atteindre leur but et, partant, planifier plus efficacement les interventions.

Éléments clés Le processus commence par l'identification du but final et se déroule à rebours à partir de ce point. Chaque étape introduite par la suite dans la carte est un produit identifié réalisé le long du chemin et comprend des indicateurs clairs pour sa réalisation. Les indicateurs permettent un suivi et une évaluation détaillés et assurent que les produits identifiés sont réalistes et réalisables.

Pour davantage d'informations **Theory of Change Community.** *What is Theory of Change?* [Ressource disponible uniquement en ligne].

<http://www.theoryofchange.org/about/what-is-theory-of-change/>

Keystone. 2009. *Developing a theory of change: A guide to developing a theory of change as a framework for inclusive dialogue, learning and accountability for social impact.* Impact Planning, Assessment and Learning (IPAL) Guide 2. Londres.

<http://www.keystoneaccountability.org/sites/default/files/2%20Developing%20a%20theory%20of%20change.pdf>

Keystone. 2009. *Theory of Change Template.* Londres. http://www.keystoneaccountability.org/sites/default/files/Theory%20of%20CHANGE%20template_July%202009.pdf

Organizational Research Services. 2004. *Theory of Change: A Practical Tool For Action, Results and Learning.* Baltimore, Maryland, États-Unis d'Amérique, Annie E. Casey Foundation. <http://www.aecf.org/upload/publicationfiles/cc2977k440.pdf>

Autres outils pouvant être utiles D1

Planification communautaire

De quoi s'agit-il? Un guide progressif pour les facilitateurs d'un processus de planification communautaire. Il explique l'historique de l'approche et les six étapes de la planification.

À quoi cela peut-il servir? Le guide peut être utilisé par des facilitateurs d'un processus de planification communautaire visant la mise en œuvre d'interventions communautaires destinées à la réduction de la pauvreté. Au-delà du plan d'action qui en résulte, le processus vise aussi à autonomiser les communautés, exploitant les forces et les relations existantes, et créant de nouvelles plateformes.

Conçu comme une méthode permettant aux populations locales de contribuer aux plans de développement intégré d'Afrique du Sud, le processus est applicable à d'autres processus multipartites semblables.

A5.3



A5.4

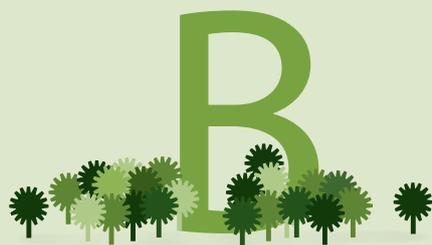


Éléments clés	Le guide explique comment le processus de planification communautaire se déroule, fournit des calendriers suggérés pour les différentes étapes du processus et décrit des méthodes appropriées. Une feuille de route en six phases est présentée. Elle comprend: la préparation; la collecte d'informations pour la planification; l'unification des informations pour la planification; la planification de l'avenir; la préparation de la mise en œuvre; et le suivi et la mise en œuvre. Sont décrites différentes activités entreprises dans chaque processus comme des entretiens, une vision de l'avenir et des analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM). Chaque section se compose des éléments suivants: historique, objectifs, processus et ressources nécessaires.
Pour davantage d'informations	AICDD/Development Works. 2005. <i>Community-Based Planning and the IDP, Guide 2: Facilitator's Guide to Community-Based Planning.</i> Community-Based Planning Project Steering Committee. African Institute for Community-Driven Development and Development Works. http://www.ansa-africa.net/index.php/views/pub_view/community_based_planning_and_the_idp_guide_2/

Autres outils pouvant être utiles **A4, B, C1.2, C2.3, C2.4**

Les connaissances acquises lors de cette phase de compréhension peuvent alimenter les réflexions et les discussions relativement aux autres étapes d'organisation, de mobilisation et de garantie – et mener à un processus de réforme des régimes fonciers qui optimise les possibilités de réduire la pauvreté et d'améliorer la durabilité.

Notes



Outils pour s'organiser

Comment utiliser les *icônes*



Niveau et qualité de l'information et mobilisation de la partie prenante

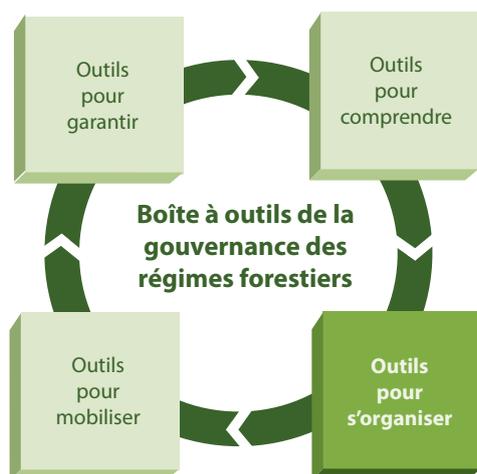
Le niveau et la qualité de l'information prédominants et la mobilisation de la partie prenante pour lesquels l'outil est approprié. Une roue représente un niveau faible (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'informations ou un niveau particulier de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil); quatre roues représentent un niveau élevé (c'est-à-dire qu'il faut beaucoup d'informations et un niveau élevé de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil).



Les besoins en ressources

Le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour que l'outil puisse fonctionner. Un arbre représente un degré faible, quatre arbres un degré élevé.

B. Outils pour s'organiser



Pourquoi l'organisation est-elle importante pour la gouvernance des régimes forestiers

Pour que les utilisateurs de la forêt puissent exercer une influence sur les politiques, ils doivent normalement être en nombre suffisant et s'organiser en groupes ou institutions. Au niveau communautaire, sont nécessaires la création des capacités et des compétences appropriées, et le renforcement des organisations à assise communautaire. Il faut aussi un secteur public qui sache répondre aux questions posées par les communautés, et un secteur privé qui opère de façon juste et entière. Dans certaines situations, le meilleur moyen d'inciter le changement pourrait être la formation d'alliances ou de coalitions. Cette section porte sur les outils et techniques qui aideront différents secteurs de la société à s'organiser de façon appropriée afin d'être en mesure de façonner et de régir efficacement les systèmes fonciers pour une foresterie responsable.

Les groupes des secteurs public, privé et de la société civile doivent avoir les compétences, les systèmes et les structures nécessaires pour faire en sorte que les politiques et les décisions relatives aux régimes fonciers soient approuvées de façon juste et responsable. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) devrait être obtenu pour tous les changements, et il faudrait fournir un appui aux populations ayant droit aux ressources forestières pour qu'elles puissent les utiliser de façon équitable et efficace pour leurs moyens d'existence et au profit de la conservation.

Dans de nombreux pays, de grands changements ont eu lieu dans la manière dont les droits aux ressources forestières sont convenus et répartis ces dernières années. La décentralisation de la prise de décisions a été renforcée grâce à la gestion concertée des forêts, et le rôle du secteur privé s'est accru grâce à la privatisation des forêts et, dans certains cas, l'émergence de nouveaux marchés pour les services écosystémiques forestiers.

Les groupes des secteurs public, privé et de la société civile pourraient devoir adopter des rôles très différents de ceux qui prédominaient jadis, et les relations entre ces acteurs clés peuvent souvent changer aussi de façon spectaculaire. Le renforcement des capacités pour ces nouveaux rôles et ces relations est fréquemment le meilleur moyen d'assurer que la sécurité et des avantages accrus émergent d'un régime foncier diversifié.

Parcourir les outils de cette section et les appliquer

Les outils qui aident les secteurs public et privé et la société civile à s'organiser sont identifiés et partagés dans cette section. On y trouvera aussi des orientations et des outils contribuant à la constitution d'alliances, de réseaux et de fédérations et à promouvoir les échanges entre ces acteurs.

Les outils s'articulent autour des questions suivantes:

B1. Renforcer les communautés pour leur permettre de se mobiliser

- Développer les connaissances, les compétences et les capacités des communautés forestières et des groupes marginalisés pour qu'ils puissent comprendre leurs droits, attirer l'attention sur leurs besoins en ayant la possibilité de se défendre, et participer aux dialogues et aux négociations avec les décideurs sur les questions relatives aux régimes forestiers (comme le renforcement des chefs de communauté et la formation en matière d'alphabétisation juridique, de négociation et de gestion de réunions communautaires).
- Créer des organisations solides pour permettre aux communautés de s'organiser entre elles et en leur sein même et d'exercer leurs droits sur les biens et services forestiers de manière responsable au profit de la conservation et des moyens d'existence. Ces mesures signifient comprendre comment les institutions communautaires sont régies en vue de minimiser le risque d'une prédominance de groupes d'élite. Elles comprennent aussi la création de capacités de gestion, en tenant compte des aspects techniques, financiers et organisationnels, pour une gestion efficace et équitable des biens et services forestiers – en incluant, le cas échéant, les entreprises forestières commerciales.

B2. Créer un secteur public réceptif

- Développer les compétences et capacités des organismes forestiers ou du secteur public pour promouvoir la bonne gouvernance des ressources forestières, et permettre au personnel des départements des forêts d'instaurer des relations positives et réceptives avec d'autres détenteurs de droits forestiers.
- Créer des outils servant à soutenir et faciliter les changements organisationnels dans le secteur forestier.

B3. Faire en sorte que le secteur privé opère de façon juste et entière

- Établir une bonne gouvernance au sein des petites entreprises forestières et s'organiser pour améliorer l'accès aux marchés et promouvoir leur développement.
- Investir dans des entreprises forestières viables et dans des partenariats forestiers entreprise-communauté.

B4. Créer ou renforcer des coalitions, des réseaux et des fédérations pour permettre à différents groupes d'intérêt dans le domaine des ressources forestières de travailler de concert lors des débats et négociations relatifs aux questions des régimes forestiers (voir aussi Outils pour mobiliser).

En utilisant et en adaptant les outils dans cette section, vous comprendrez comment renforcer les capacités de la société civile, de l'État et du secteur privé de manière à améliorer leur mobilisation et leur participation aux efforts consentis pour façonner la gouvernance des régimes forestiers d'une manière juste et transparente.

Un grand nombre des outils présentés dans cette section recouvrent ceux inclus dans d'autres sections. Cela est dû au fait qu'une bonne organisation et des capacités sont indispensables pour toutes les initiatives visant à améliorer la gouvernance foncière pour une foresterie responsable. Des signaux renvoient le lecteur à d'autres sections où des outils spécifiques peuvent être vus plus en détail.

B1. Renforcer les communautés pour leur permettre de se mobiliser

Les communautés forestières sont-elles engagées dans un dialogue et des négociations avec les décideurs sur les problématiques liées aux régimes forestiers? Sont-elles organisées de façon à exercer une pression pour défendre leurs droits? La mesure dans laquelle les communautés locales participent à la prise de décisions varie en fonction des contextes. Même dans des situations où l'État ou le secteur privé permettent aux communautés locales et aux habitants de la forêt de faire entendre plus fortement leur voix en matière de régime des ressources forestières, les communautés ne sont pas toujours en mesure de comprendre et négocier leurs droits.

Avant que les communautés ne puissent prendre des décisions éclairées et entamer de manière efficace un dialogue sur les changements proposés concernant leurs droits forestiers, elles doivent comprendre les répercussions à court et long terme de tout changement. Cela doit tenir compte des impacts et des coûts potentiels, des éventuels avantages et des implications juridiques. Un appui est particulièrement nécessaire pour permettre aux voix les plus faibles de la société de se faire entendre et de participer aux décisions et au dialogue relatifs au régime des biens et services forestiers.

Les communautés doivent également être bien organisées de façon à ce qu'elles puissent gérer efficacement les ressources dont elles ont les droits d'accès, d'utilisation et/ou de gestion, et régler les conflits locaux intra- et intercommunautaires liés aux régimes fonciers. Elles devraient pouvoir exercer leurs droits aux ressources forestières d'une manière responsable pour favoriser leurs moyens d'existence et la conservation des ressources.

Les domaines qui nécessitent un appui comprennent:

- L'appui aux communautés pour qu'elles comprennent la situation à laquelle elles sont confrontées, le contexte juridique et leurs droits et responsabilités vis-à-vis des régimes forestiers, et pour les aider à identifier leurs besoins et problèmes. Il s'agit de faire comprendre aux communautés la législation ainsi que les outils et les mécanismes juridiques qu'elles peuvent utiliser pour négocier avec les décideurs. L'analyse concertée et la compréhension sont des étapes importantes pour une organisation efficace.
- La création d'organisations communautaires locales solides, capables de gérer leurs ressources forestières de façon efficace et qui saisissent les opportunités offertes de réduire la pauvreté, régler les conflits internes et négocier et collaborer avec les décideurs.
- Le renforcement de la capacité des chefs de communauté à représenter la communauté ou ses membres autochtones, notamment en animant des réunions communautaires et en établissant un dialogue convaincant avec les décideurs.

Outils recommandés

B1.1



Organiser les groupes d'utilisateurs des forêts pour qu'ils puissent se mobiliser

De quoi s'agit-il? Un cadre pour orienter les professionnels du développement à aider les producteurs forestiers locaux à s'organiser et à prendre part de manière légitime à des partenariats efficaces.

À quoi cela peut-il servir? À faciliter les étapes permettant aux producteurs forestiers de s'organiser. S'ils sont reconnus en tant qu'organisation légitimement engagée dans la gouvernance et la gestion forestières, les producteurs forestiers pourraient avoir accès aux ressources, aux partenariats et aux marchés qui seraient autrement hors de leur portée.

Éléments clés Le processus comprend cinq étapes: comprendre la situation à laquelle sont confrontés les scieurs de long et leurs entreprises; discuter des avantages et des inconvénients de la mise en place d'une organisation; mettre sur pied une organisation; gérer celle-ci et s'impliquer dans des partenariats performants.

Pour davantage d'informations Krassowska, K. et Davidson, M. 2005. *Organiser la mobilisation des scieurs de long*. Power Tools Series. Ouganda, Organisation de développement communautaire de Budongo, et Londres, IIED <http://www.policy-powertools.org/Tools/Organising/OPE.html>

Autres outils pouvant être utiles B3.1, B3.4, C1.2
Outil détaillé: XL B1.1

B1.2



Développer des compétences en matière de plaidoyer, de lobbying et de négociation pour les chefs autochtones afin qu'ils participent au programme REDD+

De quoi s'agit-il? Un guide de formation et des informations à l'appui pour former les chefs autochtones au programme REDD+ et aux techniques de plaidoyer.

À quoi cela peut-il servir? À aider les chefs autochtones à définir des stratégies de plaidoyer et acquérir des compétences en matière de lobbying et de négociation.

Éléments clés La formation en matière de plaidoyer, lobbying et négociation se concentre sur sept étapes du plaidoyer: collecte d'informations; diffusion des informations; promotion par les médias; constitution d'alliances et de réseaux; pressions et participation aux processus décisionnels du gouvernement; négociation et mobilisation et action en masse.

Pour davantage d'informations Erni, C. et Tugendhat, H. 2010. *Advocacy, lobbying and negotiation skills. What to do with REDD? A Manual for Indigenous Trainers*, Module 5. Pacte asiatique des peuples autochtones (AIPP), Forest Peoples Programme, Groupe de travail international sur les affaires autochtones (IWGIA) et Centre international des peuples autochtones pour la recherche politique et l'éducation (TEBTEBBA). <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/08/reddtrainingmanualmar10eng.pdf>

Autres outils pouvant être utiles C1.2, C1.3

Boîte à outils des organisateurs communautaires

De quoi s'agit-il? Un guide pour développer des organisations communautaires plus efficaces et démocratiques.

À quoi cela peut-il servir? Le guide est conçu à l'intention des organisateurs et organisations communautaires dans le but de créer des organisations communautaires plus fortes.

Éléments clés Le guide examine les thèmes suivants: travailler au sein de la communauté; créer une organisation; gérer vos finances; administration; technologie de l'information; conseils parajuridiques; gouvernement local; VIH et sida; gouvernement; programmes et politiques gouvernementaux et développement de la compréhension.

Pour davantage d'informations Education and training unit. Community Organisers Toolbox [Ressource disponible uniquement en ligne]. Johannesburg. <http://www.etu.org.za/toolbox/>

Peterson, E.R. et Barron, K.A. 2007. How to get focus groups talking: new ideas that will stick. International journal of qualitative methods 6(3): 140-144. <https://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/IJQM/article/viewFile/640/577>

Autres outils pouvant être utiles B3.2, B4.3, C1.2

B1.3



S'élever depuis l'échelon communautaire: renforcer les capacités organisationnelles grâce à l'autoévaluation guidée

De quoi s'agit-il? D'outils et de méthodes d'autoévaluation pour renforcer les capacités organisationnelles.

À quoi cela peut-il servir? À permettre aux organisations de se pencher régulièrement sur leurs performances et d'améliorer et adapter leurs plans et activités en fonction de leurs objectifs, contexte et ressources.

Éléments clés Le processus comprend: diagnostiquer les forces et les faiblesses de l'organisation et accorder la priorité sur ces points; élaborer des indicateurs localement adaptés pour continuer à évaluer ces capacités; et identifier des mesures concrètes qui aideront l'organisation à mûrir.

Pour davantage d'informations Gubbels, P. et Koss, C. 2000. *From the Roots Up: Strengthening Organizational Capacity through Guided Self-Assessment*. Oklahoma City, Oklahoma, États-Unis d'Amérique, World Neighbors. <http://www.rmportal.net/library/content/tools/biodiversity-conservation-tools/putting-conservation-in-context-cd/capacity-building-and-organizational-development-resources/Excerpts-From-the-Roots-Up-Strengthening-Organizational-Capacity-through-Guided-Self-Assessment/view>

Autres outils pouvant être utiles B2.2

B1.4



B1.5



Évaluation participative de la gouvernance

De quoi s'agit-il? Un outil servant à évaluer et améliorer la gouvernance intérieure des groupes communautaires.

À quoi cela peut-il servir? À analyser la structure et les pratiques de la gouvernance au sein des organisations communautaires et à identifier les points à améliorer.

Éléments clés Cet outil évalue les pratiques prédominantes de prise de décisions et de gestion vis-à-vis de quatre «piliers» de la gouvernance: transparence, participation, responsabilité et prévisibilité. Les réponses sont classées (de faible à très bien) et un «Plan d'amélioration de la gouvernance» est établi avec une liste des activités clés.

Pour davantage d'informations SAGUN Program/CARE Nepal. 2008. *Tools used in Strengthened Actions for Governance in Utilization of Natural Resources (SAGUN) program. Tool 3: Participatory Governance Assessment*. CARE Népal en association avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) du Népal, la *Resource Identification and Management Society (RIMS)*, Népal et la *Federation of Community Forestry Users (FECOFUN)*, Népal. http://www.carenepal.org/publication/___SAGUN_PGA.pdf

Autres outils pouvant être utiles A2.2, A4.7, A4.1

B1.6



Gestion communautaire des conflits relatifs aux ressources forestières

De quoi s'agit-il? Un ensemble d'outils de formation en gestion communautaire des conflits relatifs aux ressources forestières.

À quoi cela peut-il servir? À permettre aux groupes communautaires d'examiner les conflits relatifs à l'utilisation des ressources forestières et la gestion communautaire des forêts.

Éléments clés Les ressources comprennent un guide théorique (volume 1) et une boîte à outils de formation en ce domaine (volume 2). Les éléments clés sont: la compréhension du conflit dans la gestion communautaire des forêts; une approche concertée de la gestion des conflits; une analyse; l'élaboration d'une stratégie pour la gestion des conflits; et les négociations et la conclusion d'accords.

Pour davantage d'informations FAO. 2002. *Community-based forest resource conflict management: training package*, Vols. 1 and 2. Rome. <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4300E/Y4300E00.HTM> and <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4301E/Y4301E00.HTM>

Autres outils pouvant être utiles A3.1, A3.3, A4.9

B1.7



Interaction avec les institutions nationales de facilitation centrales

De quoi s'agit-il? Un outil utilisé pour aider les groupes forestiers à identifier des institutions d'appui à la facilitation adaptées.

À quoi cela peut-il servir? À identifier et mobiliser les institutions les mieux équipées pour faciliter l'appui dans différents contextes. Il a été conçu dans le cadre du soutien aux entreprises forestières communautaires mais peut également s'appliquer à d'autres situations.

.....>

Éléments clés Les étapes principales de ce processus comprennent: la cartographie des institutions pertinentes; la sélection des facilitateurs institutionnels prometteurs; la négociation avec des institutions de facilitation centrales potentielles; l'élaboration d'un plan de développement des capacités en matière de facilitation; et l'établissement d'un comité de direction.

Pour davantage d'informations Macqueen, D.J., et al. 2012. *Appuyer les petites entreprises forestières – Boîte à outils du facilitateur*. Small and Medium Forest Enterprise Series, No. 29. Londres, IIED [Module «Identifier les organismes nationaux d'appui aux petites entreprises forestières»] <http://pubs.iied.org/13558IIED.html>

Autres outils pouvant être utiles B3.1, C1.2

Orientations pour le développement de plans de sensibilisation

De quoi s'agit-il? Des orientations et des outils pour planifier une campagne de sensibilisation générale à l'intention des ONG.

À quoi cela peut-il servir? Cet outil est destiné aux ONG écologistes en Afrique de l'Ouest (les exemples proviennent tous de cette région) mais il peut être utilisé ailleurs pour aider des ONG locales et nationales à élaborer des campagnes de sensibilisation.

Éléments clés Le guide présente les étapes fondamentales de la collecte d'informations, de la planification et de la mise en place de campagnes. La boîte à outils comprend l'analyse des parties prenantes, l'analyse des risques, la conduite de recherches juridiques, la rédaction de rapports de situation, l'emploi de médias et la constitution de réseaux efficaces.

Pour davantage d'informations Ozinga, S. et Riesco, I.L. 2006. *Provoking change: a toolkit for African NGOs*. Bruxelles et Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, FERN. http://www.fern.org/sites/fern.org/files/provokingchange_LR.pdf

Autres outils pouvant être utiles A4, C1

B1.8



B2. Créer un secteur public réceptif

Les institutions forestières publiques – départements et organismes gouvernementaux – sont-elles à même de répondre aux questions et enjeux relatifs au sein du secteur forestier? Sont-elles structurées et organisées de façon efficace? Ont-elles les compétences adaptées et la capacité à écouter les problèmes des détenteurs de droits forestiers et y répondre? Les institutions étatiques doivent jouer un rôle important en assurant que la gouvernance foncière des ressources forestières est transparente, responsable et offre des avantages aux pays pauvres et à l'environnement. Pour que ce rôle de «garantie» (évoqué à la section D) soit efficace, un certain niveau de (ré)organisation du secteur forestier public pourrait s'avérer un préalable nécessaire.

Il n'existe pas de modèle pour le changement institutionnel. Toutefois, pour assurer que la réforme du secteur forestier crée un système responsable qui réalise l'objectif de conservation aussi bien que de réduction de la pauvreté, tout processus de réforme devrait concentrer l'attention sur les questions suivantes:

- Combattre la corruption et la collusion entre le personnel des industries et celui du secteur public.
- Affronter tout problème inhérent au système judiciaire, afin qu'il puisse opérer correctement pour régler les différends relatifs aux ressources et à la terre.

- Renforcer les capacités en matière de régime foncier et des ressources, le cas échéant.
- Éliminer les chevauchements de responsabilités entre les départements gouvernementaux et les ministères des forêts.
- Créer un système pour l'enregistrement des revendications coutumières en matière de forêts et de leur régime.
- Examiner et éliminer les obstacles financiers et logistiques qui entravent les activités des utilisateurs des forêts détenteurs de droits statutaires.
- Aider à créer des opportunités égales pour les petites et moyennes entreprises forestières pour qu'elles puissent concurrencer les plus grandes.

Cette boîte à outils ne s'occupe pas de toutes les étapes de la réforme du secteur forestier. Toutefois, elle présente des approches utiles et des orientations qui peuvent aider les départements des forêts et d'autres institutions pertinentes à s'adapter à leurs nouveaux rôles et à incorporer des pratiques appropriées à leurs opérations quotidiennes. Ces approches peuvent contribuer à mettre en œuvre les mesures susmentionnées. Les directives comprennent ce qui suit:

- investir dans les processus de changement opérationnel et les gérer pour surmonter les barrières institutionnelles du secteur public, considérées comme des obstacles à la bonne gouvernance des régimes fonciers pour une foresterie responsable;
- s'assurer que le personnel, y compris le personnel de première ligne et les cadres moyens et supérieurs, comprenne la législation et les concepts clés relatifs à la gouvernance des régimes fonciers pour une foresterie responsable (droits de l'homme; pauvreté; causes profondes de la pauvreté et liens avec les forêts; parité; et influence des rapports de pouvoir sur la façon dont les droits forestiers sont exercés et maintenus);
- renforcer les capacités administratives et les ressources des départements des forêts pour délimiter, définir et appliquer les droits forestiers;
- développer les compétences des personnels des départements des forêts pour permettre aux détenteurs de droits de les exercer et de gérer efficacement les ressources forestières (compétences communautaires en matière de mobilisation comme la participation, la négociation et le règlement des différends; et la mise en œuvre du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant d'effectuer tout changement).

Outils recommandés

B2.1



Faciliter le changement organisationnel et institutionnel

De quoi s'agit-il? Un guide d'information offrant une série d'outils servant à fournir un cadre de discussion commun entre les parties prenantes, tout le long d'un processus de réforme institutionnelle.

À quoi cela peut-il servir? À être utilisé dans un processus de changement organisationnel ou institutionnel pour le faciliter.

Éléments clés Le guide d'information décrit diverses étapes et les outils correspondants: analyse et diagnostic de l'ensemble du cadre institutionnel; analyse et diagnostic de l'organisation au sein de son cadre institutionnel; examen et conception; mise en œuvre; et suivi et évaluation.

Pour davantage d'informations DFID. 2003. *Promoting institutional and organisational development: a source book of tools and techniques*. Londres. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/prominstdevsourcebook.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A4.2, A4.7, A5

Enquête d'appréciation

De quoi s'agit-il? Une approche permettant d'examiner le changement organisationnel potentiel en identifiant les aspects positifs existants et en en tirant parti.

À quoi cela peut-il servir? À générer de nouvelles connaissances, en utilisant les pratiques courantes comme catalyseur, qui augmente l'étendue des possibilités et aide les membres d'une organisation à envisager à la fois un avenir désiré collectivement et à le réaliser.

Éléments clés L'enquête d'appréciation tente de poser des questions de façon à approfondir les aspects positifs d'une organisation. Son intention est de construire – ou reconstruire – des organisations sur la base des succès plutôt que d'essayer d'en résoudre les problèmes.

Elle utilise un cycle de quatre processus: «découvrir» – l'identification des processus organisationnels qui réussissent; «rêver» – la vision des processus qui réussiraient à l'avenir; «concevoir» – planifier et prioriser des processus capables de réussir; et «destinée» ou «livrer» – la mise en œuvre de la conception proposée.

Pour davantage d'informations Serrat, O. 2008. *Appreciative Inquiry*. Knowledge Solutions Series. Manille, Banque asiatique de développement. <http://www.adb.org/Documents/Information/Knowledge-Solutions/Appreciative-Inquiry.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A5, C1, C2

B2.2



Gestion de projets pilotes

De quoi s'agit-il? Une approche pour tester et comprendre les effets possibles d'une nouvelle manière de travailler avant de la diffuser plus largement.

À quoi cela peut-il servir? À utiliser avant l'introduction de changements dans l'organisation ou à l'échelle du pays pour tester et mieux comprendre la manière dont une situation peut évoluer différemment grâce à la réforme ou à l'adoption d'approches différentes.

Éléments clés Une caractéristique clé des projets pilotes consiste dans le fait qu'ils doivent avoir des objectifs d'apprentissage clairs et adopter une approche axée sur l'apprentissage pratique. Au cours du processus d'apprentissage sont posées des questions explicites qui seront examinées par le biais des projets pilotes, et les leçons apprises pourront servir à étayer de futures pratiques ou l'élaboration des politiques.

Pour davantage d'informations Uganda Forestry Sector Policy and Strategy Project. *Understanding what will work: pilot projects for extension service delivery reform*. Uganda National Forest Programme (NFP) Process Learning Series, Note 3. Forestry Inspection Division, Uganda Ministry of Water, Land and Development, Londres, DFID, et Édimbourg, LTS International. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+/http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/ugandanfpseries3.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A, C, D

B2.3



B2.4



Formation en cours de service des fonctionnaires gouvernementaux en matière d'approches participatives

De quoi s'agit-il? Encadrer par le recours au mentorat les personnels du gouvernement local ou national pour encourager l'emploi d'approches participatives.

À quoi cela peut-il servir? À développer des capacités à adopter des approches participatives dans le secteur forestier.

Éléments clés Cet outil soutient l'intégration d'approches participatives dans les activités quotidiennes à l'appui de la gestion durable des forêts. La création de capacités peut être réalisée par les départements des forêts du gouvernement et les institutions clés comme les écoles forestières, les instituts de formation et d'autres organisations. Cet outil soutient l'intégration d'approches participatives dans les activités quotidiennes à l'appui de la gestion durable des forêts. La création de capacités peut être réalisée par les départements des forêts du gouvernement et les institutions clés comme les écoles forestières, les instituts de formation et d'autres organisations.

Pour davantage d'informations Gilmour, D. et Sarfo-Mensah P. 2005. *Evaluation report on project 'Strengthening Participatory Approaches to Forest Management in Ghana, Guyana & Uganda'*. Londres, DFID. <http://www.dfid.gov.uk/r4d/Project/60405/Default.aspx>

Autres outils pouvant être utiles **A4.7, C2.3, C2.4**
Outil détaillé: **XL B2.4**

B2.5



Systèmes gouvernementaux informatisés pour sécuriser les droits forestiers

De quoi s'agit-il? Ces systèmes assurent l'accès au public à des dossiers officiels informatisés.

À quoi cela peut-il servir? L'informatisation des dossiers relatifs aux droits fonciers, disponibles plus rapidement grâce aux kiosques villageois munis d'ordinateurs, a été largement utilisée pour documenter les droits fonciers. L'application de ce système au domaine forestier a été reconnue.

Éléments clés Alors que les politiques d'accès libre aux données informatiques ont été introduites initialement par les organismes gouvernementaux, les organisations de la société civile ont la possibilité d'exprimer le souhaiter d'obtenir un accès public à ces données officielles. La demande peut être centrée sur divers avantages: ambiguïté réduite quant aux délimitations des propriétés, transparence accrue en matière de propriété, meilleures relations entre les autorités et les communautés, ou avantages financiers comme l'abaissement des niveaux de corruption.

Pour davantage d'informations Castrén, T et Pillai, M. 2011. *Forest Governance 2.0: a primer on ICTs and governance*. Washington D. C., Programme sur les forêts (PROFOR) et Banque mondiale. http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/docs/Forest%20Governance_web.pdf

Autres outils pouvant être utiles **A3.2**

B3. Faire en sorte que le secteur privé opère de façon juste et entière

Quels sont les différents rôles du secteur privé qui influencent les biens et services forestiers? Existe-t-il des systèmes et des accords appropriés lui permettant de le faire? Le secteur privé doit opérer de façon juste et entière pour une foresterie responsable.

Les principaux rôles du secteur privé sont les suivants:

- comme propriétaires et gestionnaires des forêts;
- comme gestionnaires de petites et moyennes entreprises forestières;
- comme commerçants et marchands de ressources forestières (y compris les services écosystémiques);
- comme investisseurs qui financent des projets ou des programmes relatifs aux forêts.

Les petites et moyennes entreprises forestières sont des opérations commerciales qui visent à dégager des bénéfices provenant d'activités liées aux forêts. Elles œuvrent souvent à très petite échelle, et sont créées comme opportunités pour les communautés locales de bénéficier financièrement de l'exploitation de leurs ressources forestières. Les petites entreprises forestières responsables et rentables sont censées représenter un mécanisme efficace pour réduire la pauvreté, éviter la déforestation et atténuer le changement climatique. Toutefois, elles doivent aussi être gérées de façon responsable sur les plans social et environnemental. À l'instar des groupes communautaires locaux, de nombreuses organisations de plus petite taille ont besoin d'un appui pour sécuriser leurs droits et convertir ces droits en stratégies pour des moyens d'existence durables.

Les entreprises et les banques privées qui investissent dans des projets d'infrastructure et autres activités dans les forêts doivent appliquer de bonnes pratiques en matière de protection environnementale et sociale pour assurer que tous les droits d'accès, d'utilisation et de gestion *de facto* (de fait) et *de jure* (de droit) soient pris en compte. En tant que propriétaires ou gestionnaires, il est important que les entreprises – de même que l'État – appliquent de bonnes pratiques pour mobiliser les communautés locales et les habitants des forêts, et obtiennent leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (voir aussi «Outils pour mobiliser»).

Les partenariats forestiers entreprise-communauté peuvent contribuer à la gestion durable des forêts et au développement rural. Ce sont des accords actifs établis pour la production de biens et services forestiers où les parties partagent les avantages, les coûts et les risques et s'attendent à des résultats mutuellement bénéfiques. Ils sont souvent introduits après des modifications dans les arrangements fonciers, comme la privatisation des forêts ou l'émergence de marchés pour les services écosystémiques. La négociation et la gestion de ces partenariats doivent tenir compte de tous les droits forestiers existants. Un facteur fondamental de succès de ces relations est le niveau de confiance instauré entre l'entreprise et la communauté; en outre, les entreprises aussi bien que les communautés locales ont souvent besoin d'un appui technique.

Outils recommandés

B3.1



Analyse et développement des marchés pour les entreprises communautaires de produits forestiers

De quoi s'agit-il? Un manuel de terrain qui fournit un cadre pour la planification des entreprises de produits forestiers.

À quoi cela peut-il servir? À orienter les facilitateurs qui assisteront les populations locales à identifier des produits exploitables et à créer des marchés qui assurent un revenu et des avantages sans dégrader les ressources de base.

Éléments clés Le manuel comprend six livrets qui présentent un ensemble d'étapes et d'études de cas en trois phases: Phase 1 – évaluer la situation existante; Phase 2 – identifier les produits, les marchés et les moyens de commercialisation; Phase 3 – planifier des entreprises pour un développement durable.

Pour davantage d'informations FAO. 2011. *Les petites entreprises communautaires de produits forestiers: Analyse et développement des marchés*. I. Lecup. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i2394f.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A1.1, B1.5

B3.2



Renforcer la gouvernance et les structures des entreprises communautaires

De quoi s'agit-il? Un outil qui a pour objectif d'identifier des structures institutionnelles et une gouvernance appropriées pour des organisations d'entreprises forestières communautaires réussies.

À quoi cela peut-il servir? À aider les facilitateurs à accroître la viabilité sociale des producteurs d'entreprises forestières communautaires en se focalisant sur le triple objectif de l'économie, de l'écologie et de la société.

Éléments clés Les étapes principales du processus sont les suivantes: analyse participative de la situation; facilitation de l'établissement d'une structure organisationnelle et d'un système de gouvernance améliorés; renforcement des capacités; explorer les actions collectives; établissement de points de vente multiservices pour la fourniture d'informations sur les services de développement financier et commercial; facilitation des systèmes d'informations sur les marchés.

Pour davantage d'informations Macqueen, D.J. *et al.* 2012. Renforcer les organisations d'entreprises communautaires. *Appuyer les petites entreprises forestières: Boîte à outils du facilitateur*, Module 14. Small and Medium Forest Enterprise Series, No. 29. Londres, IIED <http://pubs.iied.org/13558IIED.html>

Autres outils pouvant être utiles B1.5

Investir dans des entreprises forestières viables

De quoi s'agit-il? Une boîte à outils pour aider les banques et investisseurs progressistes à soutenir la gestion durable des ressources forestières.

À quoi cela peut-il servir? À aider les institutions financières à formuler des politiques cohérentes et efficaces et à établir des procédures de mise en œuvre et de suivi pour le financement d'entreprises forestières viables.

Éléments clés La «Boîte à outils du financement forestier durable» comprend quatre sections principales présentées dans un format pratique et interactif visant des groupes spécifiques d'utilisateurs au sein d'une institution financière. Elles comprennent les éléments suivants: Nouvelle application – orientations pour l'évaluation de clients prospectifs du secteur forestier en matière de durabilité; Gestion de portefeuille – une approche illustrative pour évaluer un portefeuille d'anciens clients forestiers; Développement des politiques – orientations sur des questions d'importance stratégique et opérationnelle dans l'élaboration d'une politique forestière pragmatique et claire; Achats – une politique d'achat forestière modèle et des liens à des ressources clés.

Pour davantage d'informations Pricewaterhouse Coopers/WBCSD. 2009. *Sustainable Forest Finance Toolkit*. New York, Pricewaterhouse Coopers, et Genève, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. <http://www.pwc.co.uk/sustainability-climate-change/issues/forest-finance-home.jhtml>

Autres outils pouvant être utiles B1.5, C1.3, C2.6

B3.3



Partenariats forestiers entreprise-communauté

De quoi s'agit-il? Des directives sur les éléments essentiels à la constitution de partenariats forestiers entreprise-communauté efficaces et équitables.

À quoi cela peut-il servir? À aider les grandes entreprises et les producteurs communautaires forestiers ou groupes d'utilisateurs à constituer des partenariats à base contractuelle d'entreprises équitables et productives.

Éléments clés Après un examen approfondi d'études de cas, les directives proposent: une série de facteurs de succès à l'intention des entreprises, des propriétaires fonciers et des communautés; les principes à la base d'affaires prospères; des éléments pour conclure des contrats ou accords de partenariats désirables avec des innovations particulières tirées d'études de cas; et des mesures clés que les entreprises, les communautés, les gouvernements, les tiers et les bailleurs de fonds peuvent prendre pour réaliser des partenariats plus performants.

Pour davantage d'informations Mayers, J. et Vermeulen, S. 2002. *Company–community forestry partnerships: from raw deals to mutual gains?* Londres, IIED <http://pubs.iied.org/9132IIED.html>

Chandrasekharan Behr, D., Sander, K., Rosenbaum, K., Angeletti, I. et Dengel, C. 2009. *Rethinking forest partnerships and benefit sharing: insights on factors and context that make collaborative arrangements work for communities and landowners*. Washington D. C., Banque mondiale. http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/Benefit_Sharing_WEB_0.pdf

B3.4



Chandrasekharan Behr, D. 2012. *Making benefit sharing arrangements work for forest-dependent communities: Overview of Insights for REDD+ initiatives.* Washington D. C. Programme sur les forêts (PROFOR).

Autres outils pouvant être utiles A4.7, B1.1

B3.5



Norme de commerce équitable pour le bois fourni par les petits producteurs et les producteurs communautaires

De quoi s'agit-il? Cette norme est utilisée pour ajouter la dimension «commerce équitable» à la gestion responsable des forêts par les petits producteurs et pour améliorer les pratiques commerciales au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

À quoi cela peut-il servir? La norme de commerce équitable pour le bois définit des exigences ultérieures de commerce équitable à respecter, outre la certification de la gestion des forêts et de la chaîne de responsabilité.

Éléments clés Les exigences concernent: (1) les entreprises forestières, qui possèdent déjà un certificat de détention valide combiné délivré par le Forest Stewardship Council (FSC) en association avec la Gestion des forêts/Chaîne de responsabilité indiquant qu'elles sont elles-mêmes de petits producteurs ou des producteurs communautaires ou qu'elles obtiennent le bois de ces derniers; et (2) les commerçants de la chaîne d'approvisionnement qui traitent par la suite les produits issus du commerce équitable et doivent être aussi déjà détenteur d'un certificat valide de la Chaîne de responsabilité.

Cette norme s'applique aux entreprises forestières produisant une large gamme de produits forestiers, y compris les produits ligneux, et, éventuellement, les produits forestiers non ligneux. Pour se conformer à cette norme les entreprises doivent satisfaire à une série d'exigences concernant le développement social, le développement économique, le développement environnemental et certaines conditions de travail. Le document type de la norme établit les étapes à suivre dans chaque cas et les exigences particulières. Les entreprises forestières doivent aussi démontrer leur adhésion au fil du temps par des améliorations constantes.

Pour davantage d'informations FLO. 2011. *Fairtrade standards for timber for forest enterprises sourcing from small-scale/community-based producers.* Bonn, Allemagne, Fairtrade Labelling Organizations International. http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/2011-03-30_EN_Fairtrade_Standard_for_Timber.pdf

Autres outils pouvant être utiles C2.6, D3.5

B4. Créer ou renforcer des coalitions, des réseaux et des fédérations

Comment les communautés locales peuvent-elles s'assurer que leurs voix seront entendues? Comment peuvent-elles joindre leurs efforts pour participer à des processus décisionnels et de gouvernance? Les associations et les coalitions continuent à être les voies les plus efficaces que les communautés peuvent emprunter pour renforcer leur pouvoir de négociation.

La création d'alliances entre organismes, institutions gouvernementales, la société civile et ses représentants (organisations paysannes, instituts de recherche, syndicats, etc.)

peut encourager une large participation. Il est nécessaire d'investir dans le renforcement de la coopération pour accroître les flux des informations et la communication à la fois verticalement (entre la société civile et les spécialistes, les autorités ou les institutions) et horizontalement (entre différents représentants de la société civile ou directement entre les différents acteurs concernés).

La réunion d'ONG et/ou d'organisations de la société civile permettra aux ressources existantes d'être mieux utilisées et à des ressources supplémentaires d'être mobilisées. En outre, la coopération des communautés avec les ONG, ainsi qu'entre les ONG, aura les avantages suivants:

- la fourniture d'un soutien technique et institutionnel pour les acteurs de la société civile;
- la reproduction des expériences des ONG ailleurs;
- l'accès accru aux informations dans la société civile;
- le renforcement des capacités décisionnelles des fonctionnaires publics et des directeurs de projets.

Les réseaux, les coalitions et les partenariats peuvent exister aussi entre les chefs de communauté et les organisations, renforçant leur capacité à collaborer dans les négociations et les dialogues.

Les outils présentés ici se concentrent sur l'établissement à la fois d'alliances et de flux libre de l'information au sein de ces alliances et coalitions et entre elles.

Gérer des groupes d'apprentissage et d'échange pour l'amélioration de la gouvernance forestière

B4.1

De quoi s'agit-il? Un outil de soutien mutuel et d'apprentissage pour des groupes homologues aux fins d'améliorer la gouvernance.



À quoi cela peut-il servir? Les groupes d'apprentissage sont un instrument permettant aux individus appartenant à des institutions de se soutenir mutuellement, d'échanger des connaissances, et de créer des opportunités d'améliorer la gouvernance forestière par le biais de leurs institutions. Ils ont une influence reconnue sur: la compréhension des principales barrières et opportunités auxquelles fait face la gouvernance, et des réalités de terrain; la compréhension des tactiques pratiques pouvant changer la gouvernance; l'amélioration des capacités à influencer ou changer la gouvernance; l'amélioration des mécanismes et processus de mobilisation; les changements de processus décisionnels et de discours; et l'influence sur les décisions et les politiques.

Éléments clés Quatre domaines d'actions, reliés entre eux et entrepris par les groupes d'apprentissage de la gouvernance forestière aux niveaux national ou local, sont recommandés: établissement d'une équipe de personnes liée à la gouvernance provenant d'un mélange d'organisations et ayant de l'expérience et des idées; des interventions sur des questions relatives aux moyens d'existence forestiers qui se posent lorsque les populations sont exclues des processus de prise de décisions; l'élaboration de directives et d'outils pratiques pour progresser; et la création et l'exploitation d'opportunités pour l'amélioration de la gouvernance. Parmi les tactiques clés permettant la réalisation de ces améliorations figurent: la sécurisation d'un espace sûr; l'incitation au dialogue; la constitution de partenariats; la présentation de preuves et l'interaction politique.

Pour davantage d'informations Mayers, J. et al. 2009. *Just forest governance: how small learning groups can have big impact*. IIED Briefing. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/17070IIED.html?c=forestry>

Autres outils pouvant être utiles A, C1.5, C1.10, C2.1, C2.3, D1.4, D1.5, D3.6

B4.2



Réseaux sociaux: 38 Degrees et autres

De quoi s'agit-il? 38 Degrees – ainsi appelé parce que 38 °C est l'angle au-delà duquel une avalanche se produit – est une communauté politique indépendante non partisane de citoyens œuvrant pour provoquer une «avalanche déterminant un changement réel» au Royaume-Uni par la prise de mesures sur des questions les intéressant.

À quoi cela peut-il servir? Les réseaux sociaux servent à promouvoir des campagnes qui jouissent d'un soutien populaire. Une réalisation notable de l'initiative 38 Degrees (avec d'autres réseaux) a été de convaincre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à abolir ses plans visant à vendre au secteur privé 258 000 hectares de forêts domaniales en Angleterre.

Éléments clés La force et l'influence des réseaux sociaux dépendent du nombre des personnes participant qui, à leur tour, augmentent si le programme est clair et la participation aisée. L'initiative 38 Degrees utilise des outils simples pour les membres concernés du public afin d'influencer les décisions prises aux niveaux local et national, notamment: pétitions en ligne; messagerie électronique; lettres et visites aux membres du Parlement et aux chefs d'entreprises; et autres méthodes pacifiques de promotion par un grand nombre de personnes. Les membres (le public) établissent le programme, et le personnel des services généraux élabore les tactiques en s'inspirant des suggestions du public.

Pour davantage d'informations 38 Degrees, Royaume-Uni: <http://www.38degrees.org.uk>
 MoveOn, États-Unis d'Amérique: <http://front.moveon.org> =
 GetUp, Australie: <http://www.getup.org.au>
 Avaaz, au niveau international: <http://www.avaaz.org>

Autres outils pouvant être utiles A4.2, A4.4, A4.6

B4.3



Constituer des alliances et des coalitions à des fins de sensibilisation

De quoi s'agit-il? Des outils qui indiquent comment des groupes de la société civile peuvent identifier et constituer des alliances et des coalitions pour encourager le changement.

À quoi cela peut-il servir? À promouvoir la participation des citoyens à une large gamme de contextes allant de la recherche participative et au développement communautaire à l'organisation des voisinages, à l'éducation aux droits juridiques et au lancement de campagnes de sensibilisation à grande échelle.

Éléments clés Ces outils allient des mesures pratiques à une base théorique rationnelle en matière d'autonomisation politique basée sur les droits. Ils recommandent et décrivent comment réaliser cinq moments d'une planification: introspection; compréhension du tableau général; identification et définition des problèmes; analyse des problèmes et choix des questions prioritaires; et élaboration de stratégies de sensibilisation. Ils décrivent comment découvrir des astuces politiques, des points de vue politiques, des amis et des ennemis, et donnent des conseils en matière de: messages et médias; vulgarisation et mobilisation; pressions politiques et négociation; leadership en matière de promotion et constitution d'alliances et de coalitions.

Pour davantage d'informations VeneKlasen L. et Miller, V. 2007. *Alliances and Coalitions. A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. Sterling, Virginie, États-Unis d'Amérique, Stylus Publishing, et Rugby, Royaume-Uni, Practical Action Publishing. <http://www.justassociates.org/ActionGuide.htm>

Colchester, M., Apte, T., Laforge, M., Mandondo, A. et Pathak, N. 2003. *Bridging the gap: communities, forests and international networks*. Occasional Paper 41. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-41.pdf

Autres outils pouvant être utiles A4.4, C1.6, C1.7

Notes



Outils pour mobiliser

Comment utiliser les *icônes*



Niveau et qualité de l'information et mobilisation de la partie prenante

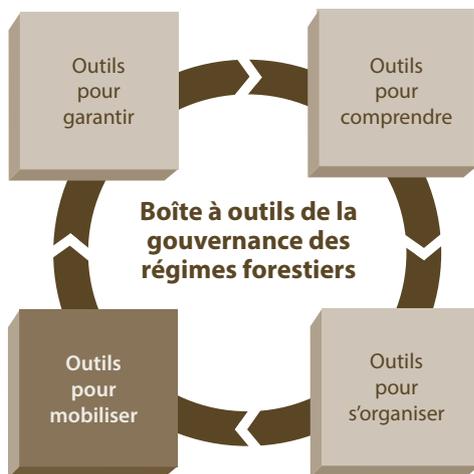
Le niveau et la qualité de l'information prédominants et la mobilisation de la partie prenante pour lesquels l'outil est approprié. Une roue représente un niveau faible (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'informations ou un niveau particulier de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil); quatre roues représentent un niveau élevé (c'est-à-dire qu'il faut beaucoup d'informations et un niveau élevé de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil).



Les besoins en ressources

Le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour que l'outil puisse fonctionner. Un arbre représente un degré faible, quatre arbres un degré élevé.

C. Outils pour mobiliser



Pourquoi la mobilisation est-elle importante pour la gouvernance des régimes forestiers

Conclure un accord concernant des changements à apporter aux régimes forestiers qui soient équitables, exhaustifs et susceptibles d'être concrétisés exige la mobilisation des différents groupes d'intérêts. Ces groupes d'intérêts devraient pouvoir exprimer leurs besoins et intérêts dans un processus de négociation et de réalisation d'un consensus. Dans la section précédente nous avons vu comment différents acteurs peuvent s'organiser pour être prêts à se mobiliser. Dans la présente section, nous allons mettre l'accent sur les outils qui réunissent les parties prenantes afin qu'elles collaborent les unes avec les autres tout en assurant que ces processus soient exhaustifs et participatifs, de manière à ce que la voix des populations marginalisées soit entendue et que tous les groupes d'intérêts s'impliquent de manière efficace.

La mobilisation entre parties prenantes peut assumer diverses formes. Elle peut aller d'un groupe particulier qui prend des mesures propres à sensibiliser d'autres parties prenantes à leurs problèmes, en recourant à des consultations et des tables rondes. Les processus multipartites sont désormais largement facilités dans le secteur forestier – réunissant différents groupes d'intérêts dans une mobilisation, un dialogue et des prises de décisions sur le long terme et constructifs. Dans tous les cas, un dialogue et des prises de décisions éclairés et exhaustifs en matière de régime forestier exigent une facilitation intuitive.

Tout au long du processus de mobilisation, une attention et des tactiques particulières sont nécessaires pour faire face aux inégalités de pouvoir et pour venir en appui aux acteurs faibles ou marginalisés, afin de leur permettre de participer au dialogue et de créer des possibilités de négociation. Par exemple:

- en modifiant les procédures utilisées pour gérer le processus, en s'assurant que les intérêts des parties prenantes plus faibles soient mieux entendus par d'autres;
- en se rencontrant dans des situations où les parties prenantes plus faibles se sentent à l'aise ou en adoptant leur style de discussion;
- en se familiarisant avec les procédures coutumières utilisées par les parties prenantes plus faibles et en adoptant certains aspects de ces procédures, ce qui pourrait exiger un plaidoyer ou une action juridiques ou une action politique pour changer le cadre juridique des droits aux ressources;
- en mobilisant et organisant: en formant des associations ou autres organisations locales pour appuyer les revendications et défendre les intérêts, ou en constituant des alliances avec des organisations extérieures qui fournissent un appui et des ressources sous diverses formes, notamment des avis juridiques, une assistance technique et une formation.

Parcourir les outils de cette section et les appliquer

Il existe de nombreuses directives disponibles en matière de tables rondes, de processus multipartites et de moyens d'aider les groupes pauvres et marginalisés à participer de manière efficace. La présente section vous met sur la bonne voie pour accéder à ce type de directives génériques, tout en prêtant une attention particulière aux outils qui ont été appliqués avec succès dans le contexte de la gouvernance foncière pour une foresterie responsable.

Les directives et outils s'articulent autour des deux thèmes suivants:

- C1. Venir en appui à la société civile pour qu'elle diffuse des preuves, sensibilise, organise des campagnes et négocie** pour des arrangements fonciers plus équitables qui reflètent les pratiques traditionnelles et coutumières.
- C2. Gérer des processus de consultation, participation et multipartites efficaces** pour promouvoir une compréhension réciproque, de la confiance et un engagement dans la construction des régimes forestiers.

En adoptant et adaptant les outils de cette section vous pourrez:

- savoir où obtenir des orientations sur la manière de gérer des ateliers participatifs et des processus multipartites efficaces.
- comprendre comment venir en appui aux différents groupes de parties prenantes qui influencent les accords fonciers en matière de ressources forestières ou en sont influencés – y compris les communautés, les fonctionnaires du gouvernement et les représentants commerciaux – pour participer de manière efficace aux décisions, comprendre les perspectives et les besoins de chacun et parvenir à un accord.

C1. Venir en appui à la société civile pour qu'elle diffuse des preuves, sensibilise, organise des campagnes et négocie

Les personnes appartenant à la société civile sont-elles à même de négocier et d'organiser des campagnes pour des arrangements fonciers équitables qui reflètent les pratiques traditionnelles et coutumières? Leurs voix sont-elles entendues? Dans les processus de réforme foncière pour une foresterie responsable, les efforts de facilitation doivent s'assurer que les parties prenantes plus faibles aient suffisamment accès aux processus décisionnels et la capacité à exprimer clairement leurs besoins et intérêts.

De nombreuses approches et tactiques différentes peuvent être utilisées par les membres de la communauté locale pour créer une base de preuves et s'associer avec les décideurs politiques au sujet de leurs besoins et aspirations. Les approches et outils présentés ci-dessous peuvent servir à aider les communautés à acquérir les compétences leur permettant de collaborer avec les processus politiques et les médias grâce à la négociation, l'exercice de l'influence et la mise en place de campagnes d'information.

Il existe aussi des outils qui analysent les mécanismes encourageant la mobilisation comme les radios communautaires, les vidéos et photos participatives. Avec l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication, de nouvelles voies existent pour atteindre un plus grand nombre de personnes et attirer l'attention d'auditeurs de première importance.

Outils recommandés

Outils et directives de sensibilisation

De quoi s'agit-il? Le programme CARE a produit des directives pour la planification de la sensibilisation afin d'aider les professionnels à influencer les décideurs politiques. Ces directives portent sur des concepts clés en matière de sensibilisation, expliquent comment planifier une intervention de façon stratégique et concrète et comment la mettre en œuvre avec succès.

À quoi cela peut-il servir? Les directives peuvent être utilisées lorsqu'un problème qui pourrait bénéficier d'une politique ayant été formulée, réformée ou mise en œuvre a été identifié. Elles proposent des orientations qui vont des premiers stades de la collecte d'informations aux phases de planification et de mise en œuvre du travail de sensibilisation.

Éléments clés Les directives guident le promoteur potentiel à travers les étapes initiales, comme la collecte d'informations de base sur des décideurs et institutions clés, l'établissement de relations et l'instauration d'une meilleure crédibilité. Elles fournissent ensuite des orientations sur les techniques de planification, notamment par une analyse plus détaillée des politiques; identifient des questions et des buts politiques; identifient les acteurs clés, les messages, les types de stratégie et les activités associées; et proposent de planifier des agendas concrets, des budgets et des indicateurs d'évaluation et de suivi. Lors des étapes finales de la mise en œuvre, les directives sont incluses dans des stratégies claires et efficaces de communication; en constituant des coalitions et des capacités locales d'influence politique; et fournissent des conseils sur les médias, les tactiques de négociation et la gestion des risques.

Pour davantage d'informations Sprechmann, S. et Pelton, E. 2001. *Advocacy tools and guidelines: promoting policy change – A resource manual for CARE program managers*. Atlanta, Géorgie, États-Unis d'Amérique, CARE. <http://www.care.org/getinvolved/advocacy/tools.asp>

C1.1



- >.....
- Pour davantage d'informations** **WaterAid.** 2001. *Advocacy – what's it all about? A guide to advocacy work in the water and sanitation sector.* Londres.
<http://www.wateraid.org/documents/advocacysb.pdf>
- Datta, A.** 2011. *Strengthening world vision policy advocacy: a guide to developing advocacy strategies.* Londres, Institut du développement outre-mer (ODI).
<http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7261.pdf>

Autres outils pouvant être utiles **A4.2, A5.2**

C1.2



Des consultations efficaces

De quoi s'agit-il? Un outil offrant des orientations pour aider les communautés à participer activement aux consultations et négociations locales concernant la gestion des ressources naturelles.

À quoi cela peut-il servir? À autoriser les communautés à prendre part aux consultations locales visant à identifier les détenteurs de droits à la gestion des ressources naturelles dans une zone, et la manière dont cette gestion devrait être réalisée et surveillée.

Éléments clés Cet outil établit quatre étapes pour aider les communautés à se préparer à une consultation, à élaborer une vision et une position communes pour les négociations et à assurer que les accords soient clairs et puissent être mis en œuvre et à l'avenir contrôlés.

Pour davantage d'informations **Joaquim, E., Norfolk, S. et Macqueen, D.** 2005. *Avante consulta! Consultations efficaces.* Power Tools Series. Matumbo, Mozambique, Terra Firma, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/AC.html>

Autres outils pouvant être utiles **A2.1, A4.9, A5.4**

C1.3



Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause – des principes à la pratique

De quoi s'agit-il? De directives concernant l'application des principes du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).

À quoi cela peut-il servir? Le CPLCC a pour objet d'établir les conditions en vertu desquelles les personnes peuvent exercer et exercent leur droit à négocier les termes des politiques, programmes et activités imposés de l'extérieur et qui pourraient affecter les terres, les ressources ou les biens qu'elles possèdent, occupent ou utilisent à titre coutumier, et à consentir à des changements ou les refuser. Les directives sur la mise en œuvre du CPLCC entrent en jeu lorsque les peuples autochtones ou les communautés locales entament des négociations avec des institutions internationales, des gouvernements ou des investisseurs privés, qui cherchent à mettre en œuvre des politiques, programmes ou investissements influençant les ressources auxquelles ces communautés sont fortement attachées. Les directives aident à appliquer de manière concrète les principes du CPLCC pour catalyser et conclure de telles négociations.

.....>

Éléments clés Les directives – rédigées dans le contexte d'investissements dans les industries agroalimentaires et du programme REDD+ – établissent une série d'étapes pour la création et l'organisation d'un système documenté qui permet aux peuples autochtones, communautés locales et autres parties prenantes d'exprimer leurs vues dans les négociations, et assure que ces vues et aspirations seront incluses dans les prises de décisions. Les étapes comprennent: l'identification des terres coutumières (en utilisant, par exemple, une cartographie participative); la collaboration avec des organisations représentant les communautés; l'apport d'informations pour permettre une participation équitable et un consentement éclairé; l'assurance que le consentement est accordé de manière libre (sans coercition); la vérification que le consentement est préalable (bien avant le démarrage de tout plan de développement et ainsi de suite); la certitude que le consentement est acquis; et le règlement des conflits éventuels relatifs au processus.

Pour davantage d'informations **Forest Peoples Programme.** 2008. *Free, Prior and Informed Consent and Oil Palm Plantations: a guide for companies.* Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni. http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2009/12/fpican_drspocompaniesguideoct08eng.pdf

Anderson, P. 2011. *Free, Prior, and Informed Consent in REDD+: Principles and Approaches for Policy and Project Development.* Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie-Pacifique (RECOFTC), et Eschborn, Allemagne, GIZ. http://www.recoftc.org/site/uploads/content/pdf/FPICinREDDManual_127.pdf

FAO. En préparation. *Implementation guide on land acquisition, free, prior and informed consent and customary land of indigenous peoples and other local communities,* S. Chao et M. Colchester.

Autres outils pouvant être utiles **A3, B1.2**
Outil détaillé: **XL C1.3**

Aider les communautés à négocier et gérer des accords sur les répercussions et les avantages avec les entreprises

De quoi s'agit-il? Une boîte à outils conçue pour les communautés qui négocient des accords d'impact et d'avantages avec les entreprises.

À quoi cela peut-il servir? À aider les négociateurs communautaires et/ou les consultants travaillant avec les communautés et les organisations autochtones à faire face aux problèmes de procédures et de contenu dans les accords de négociation. Ce guide a été élaboré dans le contexte des petits agriculteurs du Canada mais s'adapte d'une façon plus générale aux communautés dépendantes des ressources forestières pour leurs moyens d'existence.

Éléments clés La boîte à outils vise à préparer les participants aux négociations et à établir leur position dans la négociation; à conduire des négociations et conclure des accords; et à concrétiser ces accords et à maintenir les relations

Pour davantage d'informations **Gibson, G. et O'Faircheallaigh, C.** 2010. *IBA Community Toolkit: Negotiation and Implementation of Impact and Benefit Agreements.* Toronto, Walter and Duncan Gordon Foundation. <http://www.ibacommunitytoolkit.ca>

Autres outils pouvant être utiles **B1.2**

C1.4



C1.5



Tactiques médiatiques et tactiques de lobbying pour les groupes locaux

De quoi s'agit-il? Des outils permettant d'utiliser des techniques médiatiques et des tactiques de lobbying pour une compréhension partagée d'un problème afin de participer à une prise de décision politique.

À quoi cela peut-il servir? Pour que les facilitateurs puissent appuyer les agriculteurs à acquérir des compétences en matière de tactiques médiatiques et de lobbying lorsqu'ils s'engagent dans des processus de politique nationale. Une expérience particulière vient de la Grenade mais les approches peuvent être appliquées plus largement aux processus politiques liés aux ressources naturelles.

Éléments clés Les éléments clés comprennent: des préparations extérieures (recherche cadastrale et vérification de l'utilisation des terres); la collecte des témoignages des agriculteurs (encourager, par exemple, les agriculteurs à tenir des registres ou à cartographier le mode d'utilisation des terres); la relation entre le problème en particulier et le tableau plus général (intégrer les problèmes des agriculteurs dans les programmes nationaux ou nouer des relations entre les agriculteurs et le personnel technique agricole); et le ciblage, la communication et la négociation avec des groupes plus nombreux (aider par exemple les agriculteurs à se préparer pour des réunions de première importance ou à recourir aux médias pour diffuser la sensibilisation). Les tactiques vont d'activités proprement techniques, exigeant beaucoup de temps, comme la cartographie et la vérification, à des suggestions sur la façon de profiter des opportunités offertes – en particulier par les décideurs et les médias.

Pour davantage d'informations Williams, J. et Vermeulen, S. 2005. *Tactiques médiatiques et astuces de lobbying: Lier les actions paysannes aux processus de politiques nationales*. Power Tools Series. Grenada Community Development Agency et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/MLT.html>

Ellsworth, L. et White, A. 2004. *Deeper roots: strengthening community tenure security and community livelihood. Strategies 3 and 7*. New York, Ford Foundation.

Autres outils pouvant être utiles A3, A4, B4.1
Outil détaillé: XL C1.5

C1.6



La production communautaire ou *crowdsourcing*

De quoi s'agit-il? La production communautaire, ou *crowdsourcing*, signifie le fait de transférer des tâches à une communauté ou à un grand nombre indéfini de personnes (une «foule», d'où *crowd*) par le biais d'un appel ouvert à des informations.

À quoi cela peut-il servir? La production communautaire est un outil très efficace pour atteindre et enrôler un grand nombre de membres des communautés, de volontaires et d'ONG. Il peut attirer l'attention sur des questions clés concernant le régime et les droits forestiers et rehausser leur image.

Éléments clés Cette technique relativement simple peut servir à établir des systèmes de messagerie de masse qui atteignent un plus grand nombre de personnes plus directement que par les médias de masse traditionnels. Des logiciels open source sont disponibles pour transformer un ordinateur et un téléphone portables en un centre de communication (voir aussi l'outil Ushahidi ci-dessous). Une fois installé, le programme permet aux utilisateurs d'échanger des messages de texte avec des groupes de personnes grâce à des téléphones portables.

Pour davantage d'informations Mobileactive est un réseau mondial pour ceux qui utilisent la technologie mobile à des fins d'impact social (www.mobileactive.org).

Autres outils pouvant être utiles B4.3

Ushahidi: un logiciel open source et la cartographie participative

De quoi s'agit-il? Un outil basé sur un logiciel qui permet aux personnes de collaborer et d'échanger des informations moyennant un grand nombre de médias.

À quoi cela peut-il servir? L'outil permet aux personnes de collaborer afin de fournir et de partager des informations en temps réel sur des questions relatives à leur environnement.

Éléments clés Ushahidi signifie en swahili «témoignage». C'est une organisation africaine à but non lucratif qui élabore des logiciels gratuits et open source. Ushahidi a été largement utilisé pour l'échange d'informations, pour mobiliser des mouvements sociaux et pour renforcer la transparence. Cette approche réunit des informations provenant de SMS, courriels, Twitter, Facebook, photos, séquences vidéos, etc., sur internet en une seule carte informatisée.

Pour davantage d'informations <http://www.ushahidi.com>
Exemples de la manière dont Ushahidi a été utilisé: http://www.youtube.com/watch?v=Hh_PiVqf8BA&feature=player_embedded

Autres outils pouvant être utiles A1, B4.3

C1.7



La radio communautaire

De quoi s'agit-il? Une station de radio communautaire qui opère au sein de la communauté, pour la communauté et par la communauté, en donnant des informations la concernant.

À quoi cela peut-il servir? Elle traite de problèmes sociaux et promeut le changement social dans une communauté.

Éléments clés Une station de radio communautaire est définie comme une station à but non lucratif, qui appartient à la communauté et est soumise à son contrôle, et à laquelle participe la communauté. Les orientations décrivent comment y participer, les questions juridiques, les possibilités de financement, les choses auxquelles il faut penser lors du choix du matériel, des idées pour la gestion d'une station radio communautaire et des conseils pour les émissions.

Pour davantage d'informations Barker, K. 2008. *Community radio start-up information guide*. Ottawa, Ontario, Canada, Farm Radio International. http://www.amarc.org/documents/manuals/community-radio-start-up-guide_e.pdf

Tabing, L. 2002. *How to do community radio: a primer for community radio operators*. New Delhi, Bureau Asie et Pacifique de l'UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001342/134208e.pdf>

Olszen, M. 2005. Audionumérique en Papouasie-Nouvelle-Guinée. *ICT Update* No. 29. Wageningen, Pays Bas, Centre technique de coopération agricole et rurale ACP UE (CTA). <http://ictupdate.cta.int/en/Feature-Articles/Digital-audio-in-Papua-New-Guinea>

Autres outils pouvant être utiles B4.3

C1.8



C1.9



Photos et vidéos participatives

De quoi s'agit-il?	Une série de techniques visant à encourager un groupe ou une communauté à concevoir et créer leurs propres messages visuels et films à des fins de sensibilisation.
À quoi cela peut-il servir?	Ces méthodes peuvent transmettre une grande quantité d'informations très rapidement et permettent aux groupes locaux eux mêmes de communiquer ce qui est important pour eux, de partager des expériences entre communautés et de promouvoir des changements potentiels avec les décideurs.
Éléments clés	Les éléments clés du processus comprennent souvent une visite initiale; une recherche préliminaire; des ateliers de formation en matière de photographie et de vidéo comme l'utilisation d'une caméra, l'alphabétisation visuelle et l'amélioration des compétences techniques; des techniques et des jeux pour commencer, en élaborant par exemple un scénario-maquette, des criblages et la communication des résultats. Les photos et vidéos participatives servent en particulier pour permettre aux communautés ayant un faible niveau d'alphabétisation de communiquer avec les décideurs.
Pour davantage d'informations	PhotoVoice. 2011. <i>See it our way: participatory photo as a tool for advocacy.</i> Londres. http://www.photovoice.org/html/ppforadvocacy/ppforadvocacy.pdf Lunch, N. et Lunch, C. 2006. <i>Insights into participatory video: a handbook for the field.</i> Oxford, Royaume-Uni, InsightShare. http://insightshare.org/resources/pv-handbook Exemples: http://insightshare.org/resources/case-study/all

Autres outils pouvant être utiles C2.3, D1

C1.10



Recherches sur les politiques pour promouvoir le changement

De quoi s'agit-il?	Un outil pour analyser les goulets d'étranglement des politiques qui influencent les petites entreprises forestières et pour faciliter un processus de changement.
À quoi cela peut-il servir?	Cet outil met l'accent sur les stratégies visant à inciter dès le début les décideurs à soutenir les petites entreprises forestières.
Éléments clés	Les phases principales sont les suivantes: cartographier le contexte politique, décrire clairement les changements désirés et identifier les personnes influentes; constituer des groupes qui formeront la base politique et attirer des décideurs alliés clés dès le début; adapter la recherche pour maximiser les influences; investir dans un chef d'équipe influent et dispenser à l'équipe une bonne formation pour assurer une qualité permanente; ancrer la description à certaines parties de la législation pour les mettre en évidence; opérer un choix éclairé depuis la confrontation à la coopération; disposer d'une stratégie publicitaire.
Pour davantage d'informations	Macqueen, D.J. et al. 2012. <i>Policy Research for Change. Appuyer les petites entreprises forestières – Boîte à outils du facilitateur</i> , Module 16. Small and Medium Forest Enterprise Series, No. 29. Londres, IIED. http://pubs.iied.org/13558IIED.html Mayers, J. et Bass, S. 2004. <i>Policy that works for forests and people: real prospects for governance and livelihoods.</i> Londres, Earthscan. http://pubs.iied.org/9276IIED.html Court, J. et Young, J. 2003. <i>Bridging research and policy: insights from 50 case studies.</i> Londres, Institut du développement outre-mer (ODI). http://www.odi.org.uk/resources/docs/180.pdf

Autres outils pouvant être utiles A4.1, A4.4, B4.1

C2. Gérer des processus de consultation, participation et multipartites efficaces

Les processus participatifs et multipartites sont-ils gérés de façon à être exhaustifs? Les conditions sont-elles égales pour la négociation et la création d'un consensus entre toutes les parties prenantes? Un processus de réforme profond et efficace impose une compréhension réciproque, un climat de confiance et un engagement pour mettre en forme les régimes fonciers.

Une participation accrue peut produire:

- une politique plus pertinente, performante et cohérente;
- la propriété accrue des décisions;
- une responsabilité majeure qui peut être partagée avec un segment plus large de la société;
- la réduction des conflits grâce à des relations améliorées;
- une image rehaussée et un plus grand appui au secteur forestier.

Les processus multipartites consistent dans la mise en place et la facilitation de processus à long terme qui réunissent différents groupes dans une collaboration, un dialogue et une prise de décisions constructifs. La réforme des régimes forestiers est un processus d'apprentissage. Elle exige une allocation de temps nécessaire pour identifier les parties prenantes clés, entamer des débats au sein de et entre les groupes de parties prenantes, et négocier avec les parties prenantes les objectifs de gestion des forêts, ainsi que relater les expériences de terrain en les incorporant au dialogue relatif aux politiques.

Niveler les inégalités de pouvoir, augmenter la capacité et la volonté des acteurs à participer au dialogue, et développer et partager les connaissances disponibles sont des conditions préalables pour activer des processus décisionnels concertés. Les conditions favorables pour la négociation sont préparées et maintenues grâce à un processus prolongé de sensibilisation, de communication, de participation et d'autonomisation, et moyennant des efforts coordonnés aux niveaux local et supérieur (voir «Outils pour s'organiser»).

Les questions pertinentes pour ceux qui gèrent le processus de négociation sont les suivantes:

- Comment établir un dialogue à de multiples niveaux et concernant différentes questions?
- Quels sont les principes de base de la négociation?
- Comment établir des règles de base pour faciliter la participation de tous les intéressés au processus de négociation?
- Comment amorcer la création d'un consensus?

Outils recommandés

La pyramide: un outil de diagnostic et de planification pour la gouvernance forestière

De quoi s'agit-il? Un cadre à l'intention des parties prenantes pour analyser l'ensemble de la situation de la gouvernance forestière aux niveaux local ou national, mettre en avant des améliorations et les planifier.

À quoi cela peut-il servir? À évaluer et planifier de façon participative des améliorations de la gouvernance forestière qui conviennent au type d'interaction des parties prenantes et aux conditions régnant dans un pays.

C2.1



.....>

>.....

Éléments clés La pyramide comprend la base, ou fondation, et cinq étages qui sont tous des éléments de la gouvernance forestière. Y sont inclus: les fondations (par exemple, les droits de propriété et les droits fonciers, les conditions du marché et de l'investissement); les rôles (rôles des parties prenantes et des institutions actives dans le domaine forestier et de l'utilisation des terres); les politiques (politiques forestières, normes de gestion durable des forêts (GDF) et législation); les instruments (un ensemble cohérent de «carottes et de bâtons» pour la mise en œuvre); la vulgarisation (promotion de la GDF auprès des consommateurs et des parties prenantes); et la vérification de la GDF (vérifications, certification ou examens participatifs). La succession précise dont sont disposés les étages et les éléments dépend du contexte national et de ses préoccupations et de l'évolution du débat au sein du pays.

Pour davantage d'informations Mayers, J., Bass, S. et Macqueen, D. 2005. *La pyramide: un outil de diagnostic et de planification pour une bonne gouvernance forestière*. Power Tools Series. Londres, IIED <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/TP.html>

Autres outils pouvant être utiles A, B4.1

C2.2



Participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux

De quoi s'agit-il? Un ensemble d'outils pour faciliter la participation aux programmes forestiers nationaux.

À quoi cela peut-il servir? Ces outils, à utiliser initialement dans le cadre d'ateliers, sont conçus et compilés pour ceux qui facilitent la participation aux programmes forestiers nationaux, bien que beaucoup d'entre eux soient largement applicables à d'autres processus multipartites.

Éléments clés Les outils sont organisés suivant différentes étapes du processus: analyse (analyse et visualisation des parties prenantes, par exemple); formulation et planification de politiques (classement par ordre de priorité et par enchères); et évaluation (analyse FFMO et classement des objectifs).

Pour davantage d'informations FAO. 2009. *Renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux: des outils à l'usage des spécialistes*, P. O'Hara. Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, Rome. <http://www.fao.org/docrep/014/i1858e/i1858e00.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A4, A5, B2

C2.3



Feuille de route pour la gestion de processus de dialogue participatifs

De quoi s'agit-il? Des méthodes et des orientations pour la gestion des processus de dialogue multipartites.

À quoi cela peut-il servir? À planifier, mettre en œuvre et maintenir un processus de dialogue multipartites et pour utiliser des méthodes destinées à renforcer la participation.

Éléments clés La feuille de route comprend des outils pour la conception d'un processus multipartite et de processus de facilitation et de financement, et fournit des méthodes pour quatre «catégories de dialogue»: promotion d'une compréhension réciproque, promotion de programmes futurs, promotion de la prise de décisions et renforcement des capacités.

>.....

>.....
Pour davantage d'informations UN. 2007. *Checklist for designers of multi-stakeholder processes. Participatory dialogue: towards a stable, safe and just society for all*, Ch. 3 and Annex 1. New York. http://www.un.org/esa/socdev/publications/prtcptry_dlg%28full_version%29.pdf

Autres outils pouvant être utiles A4.7, A5.4, B2.4

Consultation avec la société civile par le biais d'autrui

De quoi s'agit-il? Des outils et directives permettant de conduire un processus de consultation avec la société civile.

À quoi cela peut-il servir? À améliorer la conception et le processus de consultation afin de maximiser les opportunités pour les parties prenantes de participer et d'être entendues. Les orientations sont rédigées à l'intention des personnels de la Banque mondiale mais peuvent s'appliquer aux gouvernements et à d'autres parties prenantes qui dirigent et organisent des consultations.

Éléments clés Les étapes principales de la conception sont: la clarification des objectifs; la définition des rôles et des responsabilités; la compréhension du paysage politique; l'identification des parties prenantes; et la sélection des participants et le partage d'informations entre ces derniers. Les outils et méthodologies utilisés dans le processus de consultation comprennent des discussions en ligne, des réunions et des audiences publiques, des ateliers et des tables rondes, des informations fournies au public et des groupes de réflexion. La boîte à outils comprend aussi des outils pour l'évaluation du processus.

Pour davantage d'informations Banque mondiale. 2007. *Consultations with civil society: a sourcebook*. Washington, D. C. http://siteresources.worldbank.org/CSO/Resources/ConsultationsSourcebook_Feb2007.pdf
 Edmunds, D. et Wollenberg, E. 2001. A strategic approach to multi-stakeholder negotiations. *Development and Change* 32(2): 231–253. <http://portals.wi.wur.nl/files/docs/msp/EdmundsWollenberg.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A4.7, A5.4, B2.4

C2.4



The Pathfinder: Diriger les groupes de travail multipartites pour élaborer des normes forestières

De quoi s'agit-il? Une boîte à outils en ligne pour soutenir l'établissement de groupes de travail chargés d'élaborer des normes de certification forestières nationales.

À quoi cela peut-il servir? Elle a pour objectif l'établissement et la gestion de groupes de travail multipartites nationaux et régionaux afin d'élaborer des normes nationales de certification forestière. Les outils de ce guide peuvent aussi être largement appliqués dans des situations où des groupes de travail sont nécessaires.

Éléments clés *The Pathfinder* (littéralement, «l'éclairer») présente une série d'instruments regroupés en trois catégories: éléments de base; comportement en matière d'établissement de normes; et instruments techniques pour l'établissement des normes. Les instruments comprennent: les exigences institutionnelles en matière de certification forestière; la certification – en quoi elle consiste; un manuel décrivant la chaîne de responsabilité;

C2.5



>
la réalisation d'un consensus et des outils de règlement des conflits; les procédures d'élection et de démarrage du groupe de travail national; un guide pour la survie; et un logiciel pour l'établissement de normes.

Pour davantage d'informations Hauselman, P et Vallejo, N. 2003. *The pathfinder*. Switzerland, Pi Environmental Consulting et WWF. <http://www.piec.biz/pathfinder/index.html>

Autres outils pouvant être utiles B2.1, C1.2

C2.6



La certification forestière

De quoi s'agit-il? La certification de la gestion des forêts et des opérations de la chaîne de responsabilité garantit qu'un gestionnaire forestier respecte des normes sociales et environnementales comme celles établies par le Forest Stewardship Council (FSC).

À quoi cela peut-il servir? Le label du FSC ou un label similaire peut démontrer aux consommateurs que des pratiques responsables et, éventuellement un surprix, ont été appliqués et, ce faisant, obtient la crédibilité des consommateurs, des partenaires commerciaux, des institutions financières et des organisations de surveillance. Les gouvernements déclarent de façon croissante l'emploi de produits forestiers certifiés dans leurs achats.

Éléments clés Le Forest Stewardship Council établit cinq étapes pour la certification:

- Contacter des organismes certificateurs agréés et indépendants pour l'estimation du coût et du temps, et pour obtenir des informations ultérieures.
- Choisir l'organisme certificateur préféré et signer un accord.
- Un audit de la certification est entrepris.
- Un rapport d'audit est produit et devient la base de la décision de certification.
- Si la décision est positive, un certificat est délivré, autrement des améliorations sont suggérées à la suite de quoi un autre audit peut être réalisé.

Pour davantage d'informations Forest Stewardship Council. *5 étapes pour la certification FSC* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <https://ic.fsc.org/5-steps-to-certification.36.htm>

Autres outils pouvant être utiles B3.3, B3.5, D3.6

Notes



Outils pour garantir

Comment utiliser les *icônes*

Niveau et qualité de l'information et mobilisation de la partie prenante



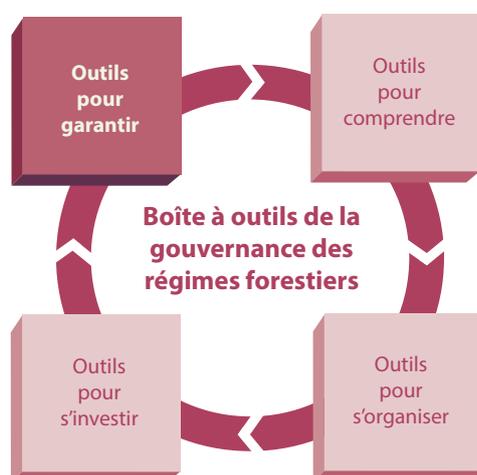
Le niveau et la qualité de l'information prédominants et la mobilisation de la partie prenante pour lesquels l'outil est approprié. Une roue représente un niveau faible (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'informations ou un niveau particulier de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil); quatre roues représentent un niveau élevé (c'est-à-dire qu'il faut beaucoup d'informations et un niveau élevé de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil).

Les besoins en ressources



Le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour que l'outil puisse fonctionner. Un arbre représente un degré faible, quatre arbres un degré élevé.

D. Outils pour garantir



Pourquoi la garantie est-elle importante pour la gouvernance des régimes forestiers

Parvenir à un accord et prendre des mesures concertées n'est pas suffisant. Des mécanismes pour vérifier les progrès et la responsabilité sont nécessaires pour s'assurer que les accords, le dialogue et les promesses se traduisent en actions justes. Et cette «garantie» en elle-même ne signe même pas la fin du processus. La garantie d'une bonne organisation et d'un bon investissement permet d'apporter une meilleure compréhension des mesures à prendre pour améliorer l'action – menant dans l'idéal à un cycle itératif, constamment adapté, de gouvernance forestière dont l'efficacité, l'équité et l'efficience progressent.

Le suivi et l'évaluation sont importants pour suivre les progrès et les impacts vers l'objectif final, à savoir une foresterie responsable qui soutient à la fois les moyens d'existence des populations et la durabilité des forêts. Ils évaluent les effets, escomptés et non, des accords en matière de gouvernance et de régimes fonciers sur les moyens d'existence aussi bien que sur les forêts. Il faut aussi des mécanismes pour assurer que les droits des populations aux ressources forestières sont maintenus, que la société civile peut responsabiliser les décideurs et que les systèmes de règlement des différends sont efficaces, justes et accessibles à tous.

L'accès à l'information permet aux personnes d'examiner en profondeur les effets des décisions politiques et fait office de contrepoids dans l'intérêt du public, diminuant l'influence exagérée de groupes privilégiés et réduisant les incitations à la corruption. Les opérations forestières ont souvent lieu dans des zones rurales assez reculées et il est essentiel,

par exemple, que les populations locales sachent quelles opérations sont légales et qui contacter dans le cas contraire. Savoir que les décisions et les procédures sont susceptibles d'être soumises à un contrôle strict peut améliorer la performance des organismes gouvernementaux, les incitant à gérer correctement leurs systèmes d'information.

Il est particulièrement important d'assurer que les parties prenantes les plus pauvres et les plus marginalisées ne soient pas excessivement affectées par les accords fonciers. En invitant ces parties prenantes les plus touchées à réfléchir sur leurs expériences en matière de négociation et de réalisation d'un régime forestier, et en assurant que leurs témoignages sont largement diffusés, il est possible de renforcer la transparence et la responsabilité. Les leçons apprises devraient influencer toute adaptation ou tout ajustement dans les pratiques de gouvernance.

Parcourir cette section et appliquer les orientations proposées

Les outils de cette section s'articulent autour de trois approches destinées à garantir une foresterie responsable:

D1. Suivi et évaluation, responsabilité et transparence

D2. Des mécanismes pour le règlement des griefs, le règlement des différends et l'accès à un appui parajuridique, permettant aux communautés forestières d'exprimer leurs griefs et de régler leurs conflits par le biais des systèmes judiciaires locaux.

D3. Recours aux tribunaux, aux niveaux supérieurs du gouvernement ou aux politiques et leviers internationaux

En adoptant et adaptant les outils de cette section, vous pourrez:

- élaborer des systèmes de suivi, d'évaluation, de transparence et de responsabilisation pour assurer une bonne gouvernance foncière pour une foresterie responsable;
- établir des systèmes permettant aux groupes de se responsabiliser les uns les autres face aux engagements qu'ils ont pris, et aux lois d'être mises en vigueur de façon équitable et de faciliter le règlement des conflits;
- comprendre comment les mécanismes et conventions internationaux peuvent servir à renforcer la transparence et à responsabiliser les parties prenantes.

D1. Suivi et évaluation, responsabilité et transparence

Les accords se traduisent-ils en actions concrètes? Quelle différence – positive ou négative, escomptée ou non – les initiatives ont-elles apportée? Quelles leçons peut-on tirer et qu'est ce qui devrait ou pourrait être réalisé différemment? Le suivi et l'évaluation sont un processus de collecte et d'évaluation de l'information servant à porter un jugement sur les progrès envers les buts et objectifs et à identifier les conséquences positives ou négatives involontaires des actions.

Qu'il s'agisse de la mise en application d'une politique, d'un processus multipartites, d'un accord de CPLCC ou d'un autre projet, il est indispensable de disposer de mécanismes pour s'assurer qu'une initiative réalise ses objectifs, et pour surveiller les changements survenus dans des situations qui intéressent les groupes de parties prenantes clés. L'utilisation d'indicateurs peut fournir des repères informatifs et comparables pour analyser l'état de

la gouvernance et identifier les domaines exigeant une réforme, et peuvent contribuer à surveiller les progrès vers une gouvernance améliorée. De nombreux guides sont disponibles sur la question du suivi et de l'évaluation.

Le suivi et l'évaluation participatifs (S-EP) est un processus grâce auquel les parties prenantes à différents niveaux prennent part au suivi ou à l'évaluation d'un projet, d'un programme ou d'une politique particuliers. Les parties prenantes partagent le contrôle du contenu, du processus et des résultats de l'activité de suivi et d'évaluation, et elles interviennent dans la mise en œuvre ou l'identification d'actions destinées à corriger les problèmes. Les résultats de cet exercice forment un instrument puissant pour la société civile, qui peut l'utiliser pour accroître la transparence et responsabiliser les décideurs et le secteur privé vis à vis de leurs engagements. L'accès à l'information est essentiel au renforcement de la transparence et de la responsabilité.

Les outils contenus dans cette section sont des outils participatifs qui permettent à la société civile de prendre part au processus d'évaluation et de suivi, d'avoir accès à l'information et de garantir la transparence et la responsabilité. Il convient de noter qu'un grand nombre des outils compris dans la section «Outils pour comprendre» peuvent être utilisés comme outils pour garantir. En répétant les processus pour comprendre, on peut vérifier au fil du temps si les conditions évoluent pour le meilleur ou pour le pire. Ainsi, en réitérant souvent les enquêtes forestières, on comprendra si le couvert forestier augmente ou décroît dans le temps, et des analyses récurrentes sur le pouvoir des parties prenantes révéleront des changements dans l'influence et le poids des groupes marginalisés pendant les prises de décision.

Outils recommandés

Fiches d'appréciation citoyenne

De quoi s'agit-il? Des enquêtes participatives qui fournissent des rétro-informations quantitatives et/ou qualitatives.

À quoi cela peut-il servir? À mettre au jour les perceptions de l'utilisateur quant à la qualité, le bien-fondé et l'efficacité des services publics.

Éléments clés Les fiches d'appréciation citoyenne utilisent des formats standards et des ensembles d'indicateurs d'évaluation qui sont faciles à reproduire, faisant d'eux des outils de comparaison importants au fil du temps et/ou entre différents endroits. Elles vont au-delà de la simple collecte de données – elles sont un instrument visant à encourager la responsabilité publique et à renforcer la sensibilisation de la société civile.

Pour davantage d'informations **Public Affairs Centre/Asian Development Bank.** *Citizen report card learning toolkit* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.citizenreportcard.com/index.html>

Global Witness. *How do report cards help?* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.foresttransparency.info/background/how-do-report-cards-help/>

Global Witness. 2010. *Making the forest sector transparent: annual forest sector transparency report card 2010 – Ghana.* Londres. <http://www.foresttransparency.info/cms/file/457>

D1.1



D1.2



Fiches d'évaluation communautaire

De quoi s'agit-il? Des outils de suivi qualitatif pour la surveillance et l'évaluation de la performance au niveau local.

À quoi cela peut-il servir? Les communautés évaluent les services, projets et entités administratives gouvernementales, et communiquent ainsi les impressions des utilisateurs.

Éléments clés La fiche d'évaluation communautaire est un processus qui combine les techniques de vérification sociale, le suivi communautaire et les fiches d'appréciation citoyenne. À l'instar de la fiche d'appréciation citoyenne, cette fiche d'évaluation est un instrument visant à assurer la responsabilité et la réceptivité des fournisseurs de services. Du fait qu'elle prévoit une rencontre entre les fournisseurs de services et la communauté, permettant un retour immédiat d'informations, le processus est aussi un solide instrument d'autonomisation.

Pour davantage d'informations World Bank. *Citizen Report card and community score card* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://go.worldbank.org/QFAVL64790>

Autres outils pouvant être utiles B1

D1.3



Fiches de rapport sur la transparence du secteur forestier

De quoi s'agit-il? Une fiche de rapport conçue spécifiquement pour le suivi des progrès du gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance forestière.

À quoi cela peut-il servir? Conçues pour la société civile afin de responsabiliser les gouvernements en matière de gouvernance et de transparence du secteur forestier.

Éléments clés Les fiches de rapport couvrent tous les aspects de la gouvernance forestière, notamment un thème particulier sur le régime forestier, l'utilisation des terres et l'attribution des droits d'utilisation, ce qui est particulièrement pertinent pour ce guide. Bien que les questions de régime forestier n'occupent qu'une partie de cet outil, il sert à compléter l'ensemble de l'exercice. La façon dont sont abordées les questions relatives au régime forestier est applicable à d'autres aspects de la gouvernance forestière et à la transparence globale du secteur forestier.

Pour davantage d'informations Global Witness. 2010. *Making the forest sector transparent: annual transparency report 2009*. Londres. <http://www.foresttransparency.info/cms/file/231>

Autres outils pouvant être utiles A4.5, A4.10
Outil détaillé: XL D1.3

D1.4



Cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière

De quoi s'agit-il? Un cadre de principes et critères pour évaluer et surveiller la gouvernance forestière.

À quoi cela peut-il servir? Un cadre systématique qui permet la description, le diagnostic, le suivi, l'évaluation et la communication de l'état de la gouvernance du secteur forestier d'un pays.

.....
Ce cadre a été élaboré par le PROFOR, la Banque mondiale, la FAO et d'autres organisations, et montre les possibilités, s'il est utilisé à grande échelle, d'éviter la duplication des efforts de suivi et d'évaluation pour les différents bailleurs de fonds.

Éléments clés Le cadre comprend trois piliers: cadres politique, juridique et institutionnel et réglementaire (notamment les politiques, les lois et les cadres institutionnels forestiers); la planification et la prise de décisions (notamment la participation, la transparence et la responsabilité des parties prenantes); et la réalisation, la mise en application et la conformité (notamment l'administration des ressources forestières, l'application de la législation forestière et des mesures pour abolir la corruption). Des travaux sont en cours pour élaborer les indicateurs convenus.

Pour davantage d'informations PROFOR/FAO. 2011. *Framework for assessing and monitoring forest governance*. Washington D. C. et Rome. http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/ForestGovernanceFramework_0.pdf

Kishor, N. et Rosenbaum, K. 2012. *Assessing and monitoring forest governance: a user's guide to a diagnostic tool*. Washington D. C., Programme sur les forêts Program on Forests (PROFOR). <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/AssessingMonitoringForestGovernance-guide.pdf>

IMAZON/ICV/WRI. 2009. *The governance of forests toolkit (Version 1): a draft framework of indicators for assessing governance of the forest sector*. Instituto do Homem e Meio Ambiente da Amazônia, Instituto Centro de Vida, et Washington D. C., Institut des ressources mondiales. http://pdf.wri.org/working_papers/gfi_tenure_indicators_sep09.pdf

Autres outils pouvant être utiles A4.4, A4.5, A4.8, A4.10, B4.1

Suivi des politiques gouvernementales: une boîte à outils pour les organisations de la société civile

D1.5

De quoi s'agit-il? Une boîte à outils pour surveiller l'efficacité et l'impact des initiatives politiques gouvernementales



À quoi cela peut-il servir? Élaborée pour les organisations de la société civile travaillant en Afrique, elle leur fournit des outils servant à contrôler les politiques gouvernementales. Elle a été conçue pour toutes les initiatives politiques et peut s'appliquer au secteur forestier.

Éléments clés Parmi les étapes clés du processus figurent les suivantes: examiner les politiques et rassembler des informations pertinentes, identifier les parties prenantes en matière de politiques, analyser la teneur des politiques, définir les objectifs du suivi, analyser les budgets des politiques, recueillir les preuves de la mise en œuvre des politiques et utiliser ces preuves pour promouvoir le changement. Il existe des outils correspondants pour chacune des étapes.

Pour davantage d'informations CAFOD/Christian Aid/Trócaire. 2006. *Monitoring government policies: a toolkit for civil society organisations*. Royaume-Uni, Catholic Agency for Overseas Development et Christian Aid, et Irlande, Trócaire. <http://www.commdev.org/content/document/detail/1818>

Autres outils pouvant être utiles A4, B4.1

D1.6



Accès aux informations des organes publics

De quoi s'agit-il? Un ensemble d'outils – approches, méthodes, stratégies, tactiques et techniques – qui peuvent être utilisés pour accroître la transparence et la responsabilité des organes publics.

À quoi cela peut-il servir? La boîte à outils peut être utilisée pour avoir accès aux informations détenues par les organismes gouvernementaux. Elle s'adresse principalement aux ONG, activistes et groupes de la société civile qui œuvrent pour la gestion des ressources naturelles et une gouvernance décentralisée, ainsi que pour les questions relatives aux moyens d'existence.

Éléments clés Deux phases fondamentales sont prévues: celle de préparation et celle de mise en œuvre, avec les outils correspondants. La phase de préparation comprend le renforcement de la compréhension du contexte juridique et politique local au titre duquel les informations s'obtiennent auprès des organes publics. La phase de mise en œuvre comprend trois grands stades: le renforcement de la sensibilisation et des capacités des groupes cibles; la participation au processus d'accès à l'information; et l'utilisation de l'information pour déclencher le changement voulu, par exemple, par le biais d'audiences publiques ou de pétitions.

Pour davantage d'informations Winrock International India. 2005. *Accéder aux informations des organes publics*. Power Tools Series. New Delhi, Winrock International India, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/API.html>

Autres outils pouvant être utiles **A4, B4, C1, D3.3**
Outil détaillé: **XL D1.6**

D1.7



Examen communautaire de la législation

De quoi s'agit-il? Un outil permettant d'examiner avec attention et d'améliorer les résultats concrets de la législation pour les communautés marginalisées.

À quoi cela peut-il servir? À identifier les aspects positifs de la législation en vigueur, ce qui fait défaut et les changements juridiques nécessaires pour améliorer la situation. L'outil a été élaboré dans le contexte des concessions d'exploitation forestière du Mozambique, mais pourrait convenir ailleurs à des organisations qui souhaitent évaluer les lois et les politiques relatives à la gouvernance du régime forestier.

Éléments clés Lorsque la législation produit des effets concrets variables (bons, moyens et mauvais), l'outil identifie le niveau auquel des améliorations peuvent être apportées à la législation (c'est-à-dire pendant sa formulation, sa mise en œuvre ou son application). Les étapes utilisées pour évaluer les lacunes dans les politiques, entre l'intention juridique et les effets concrets, comprennent les suivantes: l'identification des dispositions juridiques relatives aux droits et avantages des communautés, les effets concrets ressentis; l'évaluation des aspects positifs et négatifs et de ce qui peut être fait pour améliorer les politiques; et l'identification des ajustements juridiques qui pourraient sécuriser les droits et les avantages des communautés.

Pour davantage d'informations Johnstone, R., Cau, B., Norfolk, S. et Macqueen, D. 2005. *Bon, moyen et mauvais: la loi en action*. Power Tools Series. Maputo, Mozambique, Terra Firma et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/GAB.html>

Autres outils pouvant être utiles **A3.1, A4.2, A4.8, A5, D3.3**

Action citoyenne pour réduire la corruption dans le secteur forestier

De quoi s'agit-il?	Des idées pour des projets anti-corruption dans le secteur forestier.
À quoi cela peut-il servir?	Elles sont basées sur les outils de Transparency International utilisés dans différents secteurs pour des projets anti-corruption de la société civile.
Éléments clés	Parmi les outils adaptés au secteur forestier, basés sur l'expérience de Transparency International, figurent les suivants: la sensibilisation, l'accès à l'information, l'évaluation de la performance du gouvernement, l'établissement et la mise en œuvre de pactes d'intégrité forestière, la création d'un indice de perception de la corruption dans le secteur forestier, l'élaboration d'une bande dessinée sur l'anti-corruption, et le recueil de données statistiques sur la mise en application de la réglementation forestière.
Pour davantage d'informations	Rosenbaum, K. 2005. <i>Tools for civil society action to reduce forest corruption: drawing lessons from Transparency International</i> . Washington D. C., Banque mondiale http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/docs/Tools-for-civil-society.pdf
Autres outils pouvant être utiles	B4.3, C1.6, C1.7

D1.8



Sites web anti-corruption: *Blow Your Whistle* ou l'alerte éthique

De quoi s'agit-il?	Une initiative basée sur les technologies de la communication pour encourager les citoyens à combattre la corruption.
À quoi cela peut-il servir?	À permettre aux citoyens de communiquer des actes de corruption grâce aux téléphones portables et à internet, en mettant en ligne des fichiers texte, audio et vidéo.
Éléments clés	<i>Blow Your Whistle</i> (littéralement «Donnez un coup de sifflet») est une initiative contre la corruption lancée par la Commission centrale de vigilance de l'Inde, qui se base sur les nouvelles technologies. Elle est également connue sous le nom de <i>Project Vigeye</i> . Elle permet aux citoyens d'exprimer leurs griefs grâce à leur téléphone portable, en téléchargeant une application mobile; par le biais d'internet, en remplissant un formulaire en ligne de dépôt des griefs et en y joignant des preuves photographiques, audio ou vidéo; ou encore grâce aux lignes d'aide téléphoniques. Les porteurs de griefs sont contactés directement par téléphone, courriel ou en personne pour un suivi et des informations sur l'état de leur plainte. Le site <i>Blow Your Whistle</i> contient également des forums de discussion, des podcasts sur la corruption dans le pays, des vidéos et des liens vers d'autres ressources.
Pour davantage d'informations	Central Vigilance Commission. <i>Blow Your Whistle</i> [Ressource disponible uniquement en ligne]. Inde. http://cvc.nic.in/
Autres outils pouvant être utiles	B4.2

D1.9



Jurys citoyens

De quoi s'agit-il?	Un jury citoyen est un espace destiné à l'échange de connaissances, au dialogue et pour éclairer les prises de décisions par le biais d'un processus de démocratie délibérative qui cherche à faire participer pleinement toutes les parties prenantes.
---------------------------	---



D1.10

À quoi cela peut-il servir?	Les jurys citoyens permettent aux petits producteurs d'évaluer les connaissances d'experts, d'établir des priorités de recherche stratégique et de formuler des recommandations en matière de politiques qui répondent à leurs besoins. Ils servent en particulier de forums de discussion sur des questions contentieuses où toutes les opinions peuvent être exprimées et entendues.
Éléments clés	<p>L'intégrité, l'exhaustivité et la crédibilité sont indispensables pour garantir qu'un jury citoyen influence activement la politique. Un comité de surveillance fait en général des efforts particuliers dans la préparation du processus. Les jurys citoyens garantissent également que les procédures sont dignes de confiance et équitables.</p> <p>Habituellement, on présente à un jury composé de citoyens locaux, susceptibles d'être affectés par des actions ou des changements politiques proposés – comme l'introduction d'organismes génétiquement modifiés –, des preuves fournies par des fonctionnaires du gouvernement, des scientifiques, des ONG et d'autres parties prenantes intéressées. Les membres du jury prononcent alors leur «verdict» et proposent des mesures.</p>
Pour davantage d'informations	<p>Coote, A. et Lenaghan, J. 1996. <i>Citizens' juries: theory into practice</i>. Londres, Institute for Public Policy Research. Pour commander: http://www.ippr.org/publications/55/1187/citizens-juries-theory-into-practice</p> <p>Pimbert, M. et Wakeford, T. (dir.) 2001. Deliberative democracy and citizen empowerment. <i>PLA Notes</i>, 40. http://pubs.iied.org/6345IIED.html</p> <p>IIED. <i>Deliberative democracy: citizens' juries</i> [Ressource disponible uniquement en ligne]. http://www.iied.org/deliberative-democracy-citizens-juries</p>

Autres outils pouvant être utiles **A4.1, B1.2, B4.1, C2.3, D2.3**

D2. Des mécanismes pour le règlement des griefs et des différends et l'accès à un appui parajuridique

Les communautés ont-elles les moyens de porter plainte? Des mesures sont-elles prises si leurs droits ont été bafoués? Les communautés doivent pouvoir avoir recours aux tribunaux, aux niveaux supérieurs du gouvernement et à des politiques et leviers internationaux si les engagements pris pour une foresterie responsable ne sont pas respectés.

Un mécanisme de recours devrait être:

- accessible, pour que les peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts puissent le trouver et l'utiliser;
- indépendant et impartial, pour ne pas être influencé par des intérêts directs;
- efficient et efficace;
- basé sur le principe de subsidiarité – les différends devraient être traités aussi près que possible du niveau administratif où ils ont eu lieu, et en recourant, dans la mesure du possible, aux institutions autochtones de règlement des différends;
- une voie qui s'ouvre sur des résultats – changements dans les activités, les politiques et/ou les procédures;
- financé de manière adéquate.

Un mécanisme de règlement des griefs peut constituer le premier instrument de recours pour régler les plaintes, et s'il est efficace, il peut représenter l'option la meilleure. Il s'agit d'un processus visant à apaiser les préoccupations et les plaintes des personnes touchées sans devoir faire appel aux tribunaux extérieurs et à des procédures juridiques. C'est un mécanisme qui aide

le gouvernement, les entreprises et/ou les communautés à identifier les problèmes et à trouver des solutions ensemble. Si les mécanismes coutumiers ou d'autres systèmes de règlement des différends sont souvent l'option la plus favorable, il est également important que les citoyens aient accès à un appui juridique et aux tribunaux, s'ils le désirent. Les outils contenus dans cette section passent en revue d'abord les moyens qui garantissent qu'un appui juridique est disponible, et évoquent ensuite des mécanismes alternatifs de règlement des différends et des griefs.

Outils recommandés

Établir des procédures de règlement des griefs et des plaintes

De quoi s'agit-il? Les principes et les étapes pour établir une procédure communautaire de règlement des griefs dans le contexte de projets et entreprises du secteur privé.

À quoi cela peut-il servir? À aider les entreprises à poser les bases pour une résolution efficace des problèmes et des plaintes.

Éléments clés La procédure fournit des directives sur des principes de base et les étapes d'un processus dont les organisations devraient tenir compte lorsqu'elles créent et mettent œuvre des mécanismes de règlement des griefs. Les étapes comprennent: faire connaître les procédures de gestion des griefs; prendre note des griefs et suivre leur évolution; examiner et analyser les griefs; élaborer des méthodes de règlement et préparer une réponse; surveiller, communiquer et évaluer de concert un mécanisme de règlement des griefs.

Pour davantage d'informations SFI. 2009. *Good practice note: addressing grievances from project-affected communities – guidance for projects and companies on designing grievance mechanisms*. Washington D. C., Société financière internationale, Groupe de la Banque mondiale. <http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/cbe7b18048855348ae6cfe6a6515bb18/IFC%2BGrievance%2BMechanisms.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=cbe7b18048855348ae6cfe6a6515bb18>

Rao, Y.G., Dash, T. et Mishra, S. 2011. *Forest rights act: a field guide*. WWF, Inde. http://awsassets.wwfindia.org/downloads/forest_rights_act_a_field_guide.pdf

Autres outils pouvant être utiles C2.4

D2.1



Renforcer les capacités des conseillers parajuridiques dans les communautés forestières

De quoi s'agit-il? Des orientations et des outils pour les conseillers parajuridiques travaillant avec les communautés dans le secteur forestier.

À quoi cela peut-il servir? À fournir aux conseillers parajuridiques de communautés situées dans des zones reculées les connaissances de base et les outils pratiques nécessaires pour travailler efficacement. Ils servent aussi de base à la formation des avocats et des parties prenantes dans les communautés forestières touchées. Bien qu'ils aient été conçus, en premier lieu, pour un public ghanéen, un grand nombre de ces principes peuvent s'appliquer ailleurs.

Éléments clés Les directives analysent le rôle d'un conseiller parajuridique (et les outils nécessaires); les mandats, les fonctions et les avantages des différents organes publics qui supervisent le secteur forestier; les différentes lois influençant sa gestion; les procédures et les processus servant à obtenir des droits de coupe pour l'exploitation des ressources en bois (au Ghana); les droits et devoirs des communautés vivant à l'intérieur et autour des forêts, et la façon dont elles peuvent profiter de ces droits et contribuer à la protection de la forêt; et les accords de responsabilité sociale.

D2.2



>.....
Pour davantage d'informations CEPIL. 2009. *Handbook for paralegals in forest communities in Ghana*. Accra, Ghana, Center for Public Interest Law, et Londres, IIED <http://pubs.iied.org/pdfs/G02754.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A3.1, A4.8, D1.6

D2.3



Stages d'enseignement juridique

De quoi s'agit-il? Un manuel à l'intention des formateurs pour les aider à organiser des «camps» ou des ateliers d'enseignement juridique pour les communautés.

À quoi cela peut-il servir? À aider à comprendre la législation et la manière dont elle s'applique à la communauté.

Éléments clés Le processus se compose de trois parties: évaluer les situations où des stages d'enseignement juridique devraient être mis en place et les conditions préalables à leur réussite; dispenser une formation en alphabétisation juridique, donner des orientations, des conseils pratiques et des outils; et analyser les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre de stages d'enseignement juridique.

Pour davantage d'informations ELDF. 2005. *Stages d'enseignement juridique*. Power Tools Series. New Delhi, Enviro-Legal Defence Firm, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/LLC.html>

Autres outils pouvant être utiles A4.8, C1.3

D2.4



Audiences et vérifications publiques

De quoi s'agit-il? Un dialogue ouvert et une vérification de toutes les activités et transactions financières menées par les organisations ou les comités.

À quoi cela peut-il servir? À renforcer la transparence et la responsabilité des organisations vis-à-vis des membres de la communauté. Cet outil a été créé dans le contexte de groupes d'utilisateurs des forêts du Népal mais peut être appliqué plus largement.

Éléments clés Les audiences publiques sont des processus participatifs où, dans ce cas, les groupes d'utilisateurs (détenteurs de droits) débattent, interrogent et évaluent de façon éclairée les devoirs et responsabilités des comités exécutifs (détenteurs de devoirs) au sujet des plans préparés, des réunions tenues et des décisions prises et mises en œuvre. La vérification publique est le processus de partage, d'évaluation et de vérification de toutes les transactions, décisions et processus financiers. Les informations qui en découlent sont filtrées au travers de sessions critiques et constructives comportant débats, questions et réponses.

Pour davantage d'informations Maharjan, M. et Shrestha, B. 2006. *Public hearing and public auditing in the community forestry user groups: a summary of process, outcomes and lessons learned from the SAGUN programme in Nepal*. SAGUN Forestry Buffer Zone Team, CARE Népal. <http://www.forestrynepal.org/images/Insight-1-2006.pdf>

Autres outils pouvant être utiles D1.10

D3. Recours aux tribunaux, aux niveaux supérieurs du gouvernement ou aux politiques et leviers internationaux

Les populations forestières peuvent-elles utiliser des mécanismes relatifs aux droits de l'homme régionaux et internationaux pour promouvoir et chercher à faire respecter leurs droits? Ces mécanismes devraient être accessibles aux peuples autochtones et aux populations forestières, et leur utilisation stratégique pourrait aider à résoudre des problèmes particuliers touchant les particuliers, les communautés ou les populations et contribuer, en outre, à l'interprétation et à la création d'un droit international.

Si des pays ou des entreprises sont signataires de conventions internationales, ces mécanismes peuvent fournir des leviers et des opportunités supplémentaires aptes à renforcer la transparence et à compenser les injustices commises vis-à-vis des droits des populations aux ressources forestières. L'adhésion à des conventions et accords internationaux impose souvent une plus grande transparence ainsi que d'autres pratiques de bonne gouvernance. Les pays signataires pourraient devoir produire des rapports annuels rigoureusement vérifiés qui peuvent accroître la quantité d'informations du domaine public. En outre, ces conventions et accords promeuvent certaines normes minimales de pratique et peuvent fournir des incitations (accès à des financements et/ou compétences) pour appuyer l'amélioration de la gouvernance, la transparence et les droits.

Les conventions et accords internationaux clés liés à ces thèmes comprennent:

- La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Le Comité des droits de l'enfant;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Toutefois, dans de nombreux cas, les conventions internationales ne peuvent tenir directement pour responsables les pratiques des gouvernements ou des entreprises. Souvent leur mise en œuvre effective exige la traduction des principes en lois et l'utilisation de mécanismes juridiques nationaux. Cependant, les principes et les engagements compris dans ces accords internationaux ont été utilisés avec succès au niveau national, en tant que normes acceptées à l'échelle mondiale, à mettre en comparaison avec les pratiques des banques, des entreprises et des gouvernements.

Il existe diverses organisations internationales qui promeuvent les droits de l'homme, la justice environnementale et l'accès aux informations, auxquelles la société civile peut faire appel pour attirer l'attention sur des injustices perçues (par exemple, Amnesty International, Article 19, Amis de la Terre et Initiative mondiale pour la transparence). Opérant hors des pays cibles – mais souvent en partenariat avec des organisations nationales – ces organisations jouent un rôle important en établissant ou promouvant des normes internationales, en renforçant la sensibilisation et en lançant des campagnes contre les injustices d'une envergure que les organisations nationales pourraient difficilement imiter, et en influençant les politiques et les pratiques des organismes régionaux, intergouvernementaux et internationaux qui transcendent la jurisprudence nationale.

Outils recommandés

D3.1



Sécuriser les droits des femmes à l'aide du système africain des droits de l'homme

De quoi s'agit-il? Une boîte à outils pour présenter le système africain des droits de l'homme aux femmes autochtones et aux organisations qui les représentent.

À quoi cela peut-il servir? À aider les femmes autochtones d'Afrique à mieux comprendre le système africain des droits de l'homme et la manière dont il doit être utilisé pour sécuriser leurs droits.

Éléments clés Cette boîte à outils comprend des notes d'information individuelles, portant notamment sur: les traités sur les droits de l'homme de l'Union africaine les plus importants; la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples; les droits des femmes et le Groupe de travail sur les peuples/communautés autochtones. Un guide présente des informations sur la manière de participer au système et de l'utiliser, notamment sur les sujets suivants: participation aux sessions de la Commission africaine; procédures en matière de rapports de pays; demande d'une mission d'enquête; et sensibilisation au niveau national à la Commission et à son Groupe de travail.

Pour davantage d'informations Vig, S. 2011. *Femmes autochtones et le Système africain des droits de l'homme et des peuples: trousse d'information sur les mécanismes*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, Forest Peoples Programme.

<http://www.forestpeoples.org/topics/african-human-rights-system/publication/2011/toolkit-indigenous-women-s-rights-africa>

Braun, T. et Mulvagh, L. 2008. *Le système africain des droits humains: un guide pour les peuples autochtones*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/08/africanhrsystemguideoct08eng.pdf>

Autres outils pouvant être utiles A4.1, A4.10, B1.2, D2.3

D3.2



Les droits des peuples autochtones dans l'Organisation internationale du Travail (OIT)

De quoi s'agit-il? Un guide et des mécanismes pour porter plainte auprès de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

À quoi cela peut-il servir? À fournir aux peuples autochtones des informations pour une meilleure compréhension de leurs droits vis-à-vis de l'OIT, et les encourager à faire appel à ces procédures internationales pour obtenir des réparations.

Éléments clés Cet outil fournit des orientations sur la manière de porter plainte auprès de l'organe directeur de l'OIT. Y sont aussi inclus des résumés de cas et décisions pertinents qui ont déjà eu recours à ce système. Ces cas et décisions montrent comment le système affronte la question des droits des peuples autochtones, et fournit des exemples concrets de la manière dont un cas peut être traité à travers ce système. Cet outil résume aussi les droits qui sont protégés au titre des deux conventions de l'OIT les plus pertinentes pour les peuples autochtones.

Pour davantage d'informations MacKay, F. 2003. *Guide des droits des peuples autochtones dans l'Organisation internationale du Travail*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, Forest Peoples Programme.

<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/09/iloguideiprightsju02eng.pdf>

Autres outils pouvant être utiles B1.2, D2.3

Le droit de savoir du public: principes de la législation sur la liberté d'information

De quoi s'agit-il? Des principes permettant à quiconque de vérifier si la législation intérieure consent effectivement l'accès aux informations officielles.

À quoi cela peut-il servir? Un ensemble de principes acceptés au plan international qui établit avec clarté et précision la manière dont les gouvernements peuvent faire preuve de la plus grande ouverture, conformément aux meilleures normes et pratiques internationales.

Éléments clés Les principes se fondent sur la législation et les normes internationales et régionales, les pratiques de l'État (ainsi qu'elles sont reflétées, entre autres, dans la législation nationale et les jugements des tribunaux nationaux) et les principes généraux de la législation reconnus par la communauté des nations. Les principes sont les suivants: divulgation maximale; obligation de publier; promotion de l'ouverture du gouvernement; marge limitée d'exceptions; processus visant à faciliter l'accès; coûts; réunions ouvertes; priorité de la divulgation; et protection des dénonciateurs.

Pour davantage d'informations Article 19. 1999. *The public's right to know: principles on freedom of information legislation*. Londres. <http://www.article19.org/pdfs/standards/righttoknow.pdf>

Autres outils pouvant être utiles D2.3

D3.3



Utilisation du mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus

De quoi s'agit-il? Des orientations relatives à la communication des doutes sur le respect des dispositions d'une partie directement à un comité d'experts juridiques international autorisé à examiner le bien-fondé du cas.

À quoi cela peut-il servir? Un mécanisme d'examen du respect des dispositions permet de mettre en évidence les faiblesses de la mise en œuvre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de chercher des solutions constructives.

Éléments clés La Convention d'Aarhus confère des droits au public et impose aux parties et aux autorités publiques des obligations concernant l'accès à l'information, la participation du public ainsi que l'accès à la justice. Ces dispositions ont été transformées en une loi de l'Union européenne qui, à son tour, devra être transposée dans la législation nationale et être appliquée aux pays membres de l'Union. Le mécanisme unique d'examen du respect des dispositions peut être déclenché si un membre du public dénonce la non-conformité d'une partie.

Pour davantage d'informations CENUE. 2010. *Guidance Document on the Aarhus Convention Compliance Mechanism*. Genève, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. http://www.unece.org/env/pp/compliance/CC_GuidanceDocument.pdf

Autres outils pouvant être utiles A4.5, D2.3

D3.4



D3.5



Validation of transparency in the extractive industries

De quoi s'agit-il? Un outil pour vérifier si les entreprises et les gouvernements respectent leurs engagements en matière de transparence des revenus dans les industries extractives.

À quoi cela peut-il servir? À évaluer, à l'intérieur d'un pays, le respect d'une norme mondiale relative à la transparence des industries extractives. L'initiative a été élaborée pour les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière mais pourrait s'appliquer largement à d'autres secteurs, y compris le secteur forestier.

Éléments clés L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives établit une norme mondiale de transparence pour le pétrole, le gaz et l'exploitation minière. Il s'agit d'une coalition de gouvernements, d'entreprises et de la société civile, et d'une norme imposant aux entreprises de publier les versements effectués, et aux gouvernements de rendre compte de l'argent reçu. L'Initiative établit la méthodologie que les pays doivent suivre pour devenir pleinement conformes. Une validation périodique indépendante est ensuite requise.

Pour davantage d'informations EITI. 2009. *Extractive Industries Transparency Initiative: Validation guide*. Oslo. <http://eitransparency.org/document/validationguide>

Autres outils pouvant être utiles D1.3, D2.3

D3.6



Accords de partenariat volontaires (APV) en matière de gouvernance forestière

De quoi s'agit-il? Des accords bilatéraux entre l'Union européenne (UE) et les pays exportateurs de bois, qui visent à garantir que le bois exporté dans l'Union provient de sources légitimes.

À quoi cela peut-il servir? Les accords de partenariat volontaire (APV) pour l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) aident aussi les pays partenaires à améliorer leurs propres règlements et gouvernance du secteur. Les APV visent à rassurer les consommateurs de l'UE quant à la légalité du bois importé tout en améliorant la gestion et la gouvernance des forêts, notamment en renforçant les droits fonciers des populations forestières, en améliorant la transparence dans les processus décisionnels et en assurant la participation de la société civile à la formulation des politiques.

Éléments clés Les APV sont des accords commerciaux bilatéraux juridiquement contraignants qui établissent des mesures que les pays de l'UE et les pays exportateurs de bois doivent prendre pour combattre l'exploitation illégale des forêts. Le processus d'APV offre des opportunités aux communautés forestières et aux organisations écologistes dans des pays partenaires de clarifier et renforcer les droits fonciers et forestiers des communautés forestières, et de tenir les gouvernements pour responsables des engagements pris.

Il existe, au cœur des APV, un système d'assurance de la légalité qui impose aux parties prenantes de garantir: une définition claire du bois légal; des mécanismes de contrôle des chaînes d'approvisionnement en bois; la vérification de la conformité; la délivrance de brevets pour le bois et les produits ligneux destinés à l'exportation produits légalement; et la vérification indépendante du système pour garantir qu'il est réalisé intégralement.

Pour davantage d'informations EFI. 2012. *The elements of voluntary partnership agreements* [Ressource disponible uniquement en ligne]. Joensuu, Finlande, Institut forestier européen. http://www.euflegt.efi.int/portal/home/vpas/the_elements/

Autres outils pouvant être utiles A4.8, B4.1, C2.6, D2.3

Notes



Annexes

Comment utiliser les *icônes*

Niveau et qualité de l'information et mobilisation de la partie prenante



Le niveau et la qualité de l'information prédominants et la mobilisation de la partie prenante pour lesquels l'outil est approprié. Une roue représente un niveau faible (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'informations ou un niveau particulier de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil); quatre roues représentent un niveau élevé (c'est-à-dire qu'il faut beaucoup d'informations et un niveau élevé de mobilisation de la partie prenante pour utiliser cet outil).

Les besoins en ressources



Le temps, l'argent et les compétences nécessaires pour que l'outil puisse fonctionner. Un arbre représente un degré faible, quatre arbres un degré élevé.

Annexe 1: Outils détaillés

Certains outils sont utiles et adaptables à de nombreux contextes de gouvernance des régimes forestiers. Ils peuvent aider à clarifier et mieux sécuriser les droits, ou renforcer les capacités là où elles sont vraiment nécessaires, ou responsabiliser les décideurs. Cette section examine un certain nombre de ces outils de façon plus approfondie qu'il n'a été possible de le faire dans les quatre sections précédentes. Ces outils se sont avérés efficaces en pratique – ils sont mis à l'essai et testés avec des résultats positifs. Bien que chacun des outils approfondis figurant ci-dessous ait été résumé dans les sections précédentes, l'objectif est d'offrir suffisamment de savoir-faire pratique pour permettre, non seulement d'estimer qu'un outil pourrait être utile – comme avec les résumés des sections précédentes –, mais de comprendre aussi comment les exploiter au mieux.

Évaluation rapide des régimes fonciers

De quoi s'agit-il?	<p>Une méthodologie permettant d'examiner des revendications concurrentes relatives aux droits fonciers et forestiers. La méthodologie reconnaît que différents acteurs détiennent des droits et pouvoirs différents, et que ces revendications concurrentes sont souvent liées à des politiques foncières en voie de changement ou antagonistes formulées à des périodes historiques différentes.</p> <p>La méthodologie est issue d'outils pratiques élaborés dans toute l'Indonésie dans des projets du Centre mondial d'agroforesterie d'Asie du Sud Est et utilisés par d'autres organisations pour le développement au cours de ces dernières années.</p>
À quoi cela peut-il servir?	<p>La méthodologie d'évaluation rapide des régimes fonciers peut être particulièrement utile dans les situations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en présence de conflits effectifs ou éventuels et de revendications concurrentes pour des ressources foncières et forestières; • pour comprendre les causes des différends intra- et intercommunautaires; • quand il existe un risque que des revendications passées ou coutumières relatives à des ressources ont été exclues des politiques et des lois; • pour éclairer les efforts visant à changer les dispositions et politiques fonciers ou pour faire face aux conflits; • dans le cadre de l'analyse initiale d'une situation lors des premiers stades d'un projet REDD+. <p>L'outil peut être adapté et appliqué à de nombreuses échelles en fonction de l'objectif de cet exercice.</p>
Qui devrait l'utiliser?	<p>Il est utile pour les personnes travaillant dans des institutions nationales chargées de régler les conflits relatifs aux terres ou aux ressources et les revendications concurrentes – des experts de terrain des ONG, des fonctionnaires du gouvernement et des consultants – qui traitent de la question des conflits, entreprennent des études sur les régimes fonciers ou proposent des politiques pour les améliorer.</p>
Compétences et ressources nécessaires	<p>Les compétences requises concernent les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'examen des documents; • la photographie aérienne; • les méthodes de recherche qualitative et participative; • des aptitudes à la facilitation (pour analyser les perspectives locales et l'influence des relations de pouvoir sur les revendications des populations et l'accès aux ressources); • l'analyse politique et juridique; • la médiation et le règlement des conflits; • la gestion des processus multipartites et/ou des changements de politique. <p>.....></p>

XL A3.1

Version détaillée de A3.1



<p>Comment peut-on l'utiliser</p>	<p>La méthodologie consiste en six étapes:</p> <p>Étape 1: Cartographie initiale. Un exercice initial d'évaluation pour identifier toute zone dans laquelle des revendications concurrentes ou des conflits existent ou pourraient émerger. Des données secondaires, comme des sites web, journaux ou rapports officiels, peuvent être utilisées et analysées pour les différends en cours. L'imagerie satellitaire ou la photographie aérienne peuvent fournir à grande échelle une vue d'ensemble des utilisations principales des terres et des ressources dans la zone. La cartographie participative (voir l'outil A3.2) illustrera les perspectives locales et le niveau de compréhension des institutions locales lors de cette évaluation.</p> <p>Étape 2: Ampleur des revendications concurrentes. Il s'agit d'une analyse des revendications concurrentes des populations concernant l'accès aux ressources ou leur utilisation et l'importance relative que chaque acteur attribue à son intérêt pour ces ressources. On y trouve l'analyse de leurs intérêts, mais aussi leurs impressions et leurs sentiments, ainsi que la relation qui existe entre les parties en conflit. On réalise cela notamment en examinant les données secondaires, y compris l'historique des revendications concurrentes.</p> <p>Étape 3: Analyse des acteurs. L'identification des acteurs principaux (particuliers, groupes de représentants ou gouvernement) dans les revendications concurrentes. La première étape consiste à identifier les acteurs principaux qui ont un intérêt légitime dans le conflit. La deuxième étape consiste à cartographier les intérêts des acteurs pour la terre et les ressources et l'effet que ces intérêts ont sur les conflits. La troisième étape cherche à déterminer les relations qui existent entre les acteurs et les facteurs objets de l'enquête qui interviennent dans le conflit, notamment le point de vue que chacun porte sur les droits d'autres personnes. La quatrième et dernière étape consiste à évaluer le pouvoir et l'influence des différents acteurs et leur rôle éventuel dans le règlement des conflits fonciers (voir l'outil XL A4.6 pour une description plus approfondie de l'analyse du pouvoir des parties prenantes).</p> <p>Étape 4: Évaluation. Cette étape se situe au cœur de l'analyse. Les acteurs clés (identifiés à l'étape 3 ci-dessus) sont interrogés sur les revendications perçues et légales de leurs droits à la terre et aux ressources. Des outils participatifs sont utilisés, comme les entretiens semi-directifs, des exercices de cartographie participative (voir l'outil A3.2) et l'établissement de chronologies. Un tableau peut être utilisé pour résumer et comparer les revendications des acteurs, la base de ces revendications et les influences extérieures et intérieures qui ont incité les acteurs à déposer leurs plaintes.</p> <p>Étape 5: Analyse des politiques. Une évaluation des différentes lois et politiques relatives aux questions foncières, qui analyse les contradictions, les lacunes et les incertitudes qui existent dans la législation foncière, les politiques et le régime d'un pays. Il faut que l'analyse reconnaisse que la politique écrite pourrait ne pas coïncider avec son application pratique. Les aspects de l'analyse des politiques comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse du contenu – le contenu des déclarations politiques et des lois; • l'analyse historique – comment l'histoire a donné naissance aux politiques actuelles; • l'analyse des processus – comment le système politique influence les politiques; • l'évaluation – la cohérence entre les politiques et la réalité sur le terrain, et l'effet des politiques sur les objectifs envisagés. <p>Étape 6: Options politiques. Examiner comment utiliser les résultats des étapes 1 à 5 pour régler des revendications concurrentes concernant les régimes fonciers – par des réformes politiques et juridiques, le recours aux tribunaux et aux commissions traitant les plaintes, ainsi que par des processus non juridiques comme les systèmes alternatifs de règlement des différends et les mécanismes à base communautaire.</p>
<p>Limitations et mises en garde</p>	<p>Les revendications des populations face à la terre et aux ressources forestières sont influencées non seulement par les politiques, les lois et les droits traditionnels, mais aussi par le pouvoir. Les parties prenantes les plus influentes pourront exercer davantage de pression sur la manière dont les droits sont répartis, les politiques formulées et les conflits résolus. Ce processus d'évaluation exige que l'équipe de recherche prenne en considération cette dimension du pouvoir et son influence tout au long du processus (voir l'outil XL A4.6, Analyse du pouvoir des parties prenantes).</p>
<p>Pour davantage d'informations</p>	<p>Centre mondial d'agroforesterie. <i>Rapid Land Tenure Assessment (RaTA): a tool for identifying the nature of land tenure conflicts</i> [Ressource disponible uniquement en ligne]. http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/19</p>

Cartographie participative des régimes forestiers

XL A3.2
Version détaillée de A3.2



De quoi s'agit-il?	<p>La cartographie participative comprend la création, par les communautés locales, de cartes graphiques qui documentent, d'après leur point de vue, les aspects principaux de leur environnement local. Le processus de création de la carte et la carte elle-même cherchent à rendre visibles les liens entre la terre, les ressources naturelles et les communautés locales.</p> <p>Le principe général d'un exercice de cartographie participative consiste dans le fait que l'autorité et le contrôle en matière décisionnelle sont transmis à la communauté de sorte qu'elle puisse guider l'élaboration de la carte et son utilisation. Outre le terme de cartographie participative, ce processus est connu également sous le nom de cartographie communautaire ou cartographie autochtone.</p>
À quoi cela peut-il servir?	<p>Les différentes raisons d'utiliser une cartographie participative sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider les communautés à exprimer et à communiquer des informations spatiales aux organismes externes; • permettre aux communautés d'enregistrer et d'archiver le savoir local; • assister les communautés dans la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources; • permettre aux communautés de promouvoir le changement; • renforcer les capacités au sein des communautés; • faire face aux conflits liés aux ressources naturelles.
Qui devrait l'utiliser?	<p>Un exercice de cartographie participative peut être lancé et facilité par une équipe du personnel du département des forêts, des ONG locales ou par des consultants. Il a été utilisé de façon croissante par des groupes autochtones comme outil servant à documenter et à affirmer leurs droits coutumiers à la terre et aux ressources naturelles.</p> <p>La cartographie participative peut être utilisée dans le cadre des processus d'évaluation sociale et environnemental d'un programme REDD+. Les programmes d'appui REDD+ recommandent qu'un processus participatif soit établi pour inventorier et cartographier des terres, territoires et ressources statutaires et coutumières existants, et l'utilisation et la gestion des droits relatifs au programme et leur accès. On estime que la cartographie participative est aussi une étape importante du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause pour les initiatives d'investissement.</p>
Compétences et ressources nécessaires	<p>L'équipe de mise en œuvre de la cartographie participative a besoin de compétences solides en matière de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • méthodes participatives; • facilitation pour assurer la participation pleine et équitable de la communauté; • techniques de cartographie, si le SIG ou d'autres outils de modélisation informatisée sont utilisés. <p>Le processus de cartographie peut aller d'activités à faible coût et faibles apports de ressources, allant de l'utilisation du simple papier et crayon vers des processus techniquement plus avancés et à apports élevés d'intrants comprenant des SIG, qui sont plus coûteux et exigent des compétences techniques et du temps de la part de l'équipe.</p>
Comment peut-on l'utiliser	<p>La cartographie participative comprend six étapes:</p> <p>Étape 1: Travailler avec la communauté pour préparer la cartographie</p> <p>Partager des informations avec la communauté quant à la cartographie participative au cours d'une réunion communautaire. L'étape devrait comprendre les outils qui pourraient être utilisés, le processus, la manière d'utiliser la carte, plus tout risque associé au processus que la communauté devrait connaître (voir «Limitations et mises en garde»). Cela peut se réaliser par le biais d'une réunion communautaire. Il importe d'identifier les groupes marginalisés ayant des besoins particuliers pour les inclure dans l'étape préparatoire.</p>

.....>

.....>

Étape 2: Déterminer l'objectif de la (des) carte(s)

Approuver l'objectif exige une facilitation soignée pour faire en sorte qu'autant de membres de la communauté que possible participent et qu'ils approuvent le processus de cartographie.

C'est également un stade important permettant aux membres de la communauté de prendre en charge le processus. Pour déterminer l'objectif de la carte, il faudrait poser les questions suivantes lors d'une réunion communautaire:

- Pourquoi voulons-nous créer une carte?
- À qui voulons-nous la montrer?
- Quelles sont les questions les plus importantes relatives à la terre et aux ressources?
- À quoi peut servir la carte dans le court terme?
- À quoi peut servir la carte dans le long terme?
- Y a-t-il une raison prédominante justifiant la création de la carte?

Une fois l'objectif approuvé, les membres de la communauté peuvent décider quelles informations collecter pour l'atteindre.

Étape 3: Collecter l'information. La façon dont cette étape sera entreprise dépendra des méthodes et techniques de cartographie adoptées. Le renforcement de capacités est un élément important de la cartographie participative, tous les membres de la communauté intéressés apprenant comment lire une carte et certains apprenant à comprendre les systèmes mondiaux de localisation (GPS), les SIG, les cartes topographiques et à superposer les données communautaires sur des cartes de base selon les besoins. L'information peut être collectée en utilisant les processus participatifs traditionnels comme des promenades d'étude et des groupes de réflexion (voir «Pour davantage d'informations» ci-dessous). Il pourrait convenir de subdiviser la communauté en différents groupes sociaux pour s'assurer que les perspectives de tous les groupes aient été incorporées. La communauté (avec les facilitateurs) devra ensuite réunir les informations, les valider et corriger les incohérences tout en reconnaissant les différences.

Étape 4: Créer la carte. Les détails particuliers de cette étape dépendent des méthodes utilisées (voir «Pour davantage d'informations»). Il importe que tous les membres de la communauté conviennent et comprennent les symboles ou légendes utilisées pour représenter différents aspects physiques, usages et revendications des ressources. La concordance des informations peut être vérifiée par rapport aux cartes spatiales ou ajoutées à celles-ci (si elles existent). Prenez garde, lorsque vous identifiez les limites de terrains ou territoires ou les revendications des personnes pour les ressources qui sont effectivement contestées, non déclarées, chevauchantes et perméables. Le matériel du SIG ou les logiciels tels que Google Maps ou Google Earth peuvent servir à superposer différents types d'information sur les droits passés et présents des membres de la communauté ou les zones conflictuelles (qui pourraient exiger l'assistance d'experts).

Étape 5: Analyser et évaluer l'information. Dans cette étape, on réunit toutes les personnes participant au processus pour vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence générales de l'information.

Étape 6: Utiliser et communiquer l'information. Cette étape variera en fonction de l'objectif de l'exercice de cartographie. Toutefois, il importe que l'information et la carte soient considérées comme propriété de la communauté et ne soient utilisées que lorsqu'elle l'estime nécessaire. Il est peu probable que la carte en elle-même puisse résoudre les problèmes fonciers, mais elle sera un outil précieux dans le cadre d'un plan élargi pour faire face à des conflits ou s'investir pour sensibiliser aux droits fonciers.

Limitations et mises en garde

- Les cartes sont un outil politique puissant et peuvent exercer beaucoup d'influence. Le processus cartographique doit être conduit avec soin et sensibilité pour assurer la pleine participation de toutes les parties prenantes, et assurer l'utilisation appropriée de l'information générée.
->

->
- Les cartes ne représentent qu'un instantané au moment où elles sont élaborées. Elles risquent de présenter une image «bloquée» des droits d'accès et d'usage qui, en réalité, pourraient être saisonniers, fluides et changeants.
 - La cartographie participative peut documenter des informations délicates qui pourraient rendre ces informations ou la communauté concernée plus vulnérables à l'exploitation. Il est important que les communautés conservent le contrôle des informations générées et de leur utilisation.
 - Si l'utilisation des technologies de l'information offre des avantages notables, elle exige aussi un gros investissement en formation, est coûteuse et présente le risque que les professionnels se concentrent davantage sur la technologie que sur la participation et la propriété de la communauté, ce qui pourrait également empêcher les communautés de mettre à jour et de corriger leurs cartes au fil du temps.

Pour davantage d'informations

FIDA. 2009. *Cartographie participative et bonnes pratiques*. Rome, Fonds international de développement agricole. http://www.ifad.org/pub/map/pm_web_f.pdf

Di Gessa, S. 2008. PAFID: participatory 3-D modelling in Mindanao – The Philippines. *Participatory mapping as a tool for empowerment experiences and lessons learned from the ILC network*, pp. 21–28. Coalition internationale pour l'accès à la terre. <http://www.landcoalition.org/publications/participatory-mapping-tool-empowerment>

Galudra, G. et al. 2010. *RaTA: a rapid land tenure assessment manual for identifying the nature of land tenure conflicts* Bogor, Indonésie, Centre mondial d'agroforesterie. <http://www.worldagroforestrycentre.org/sea/Publications/files/book/BK0143-10.PDF>

FAO. 2009. *Participatory land delimitation*. An innovative development model based on securing rights acquired through customary and other forms of occupation, C. Tanner, P. De Wit et S. Norfolk. FAO Land Tenure Working Paper No. 13. Rome. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/ak546e/ak546e00.pdf>

Rambaldi, G. et al. (dir.) Mapping for change. *Participatory learning and action*, 54. http://www.planotes.org/pla_backissues/54.html

Minang, P. et McCall, M. 2006. Participatory GIS and local knowledge enhancement for community carbon forestry planning: an example from Cameroon. *Participatory Learning and Action*, 54: 85–91. <http://pubs.iied.org/G02954.html>

Analyse du pouvoir des parties prenantes

De quoi s'agit-il? L'analyse du pouvoir des parties prenantes est un outil permettant de comprendre comment les personnes influencent les politiques et les institutions et comment celles-ci influencent les personnes. Cet outil est particulièrement utile pour identifier les gagnants et les perdants et mettre en évidence les défis qu'il faudra relever pour changer les comportements, développer les capacités et combattre les inégalités.

Le processus comprend des questions préliminaires comme: Qui souffre du problème? Qui en bénéficie? Qui sont les perdants? Quelles sont les différences et relations de pouvoir entre les parties prenantes? Quelle influence relative ont-elles?

À quoi cela peut-il servir?

L'analyse du pouvoir des parties prenantes peut être utilisée dans un grand nombre de situations, à différents niveaux et pour différents objectifs:

- processus stratégiques de large niveau – pour identifier, impulser et surveiller un processus.
 - institution ou affaires – pour examiner la santé d'une organisation et planifier des changements.
->

XL A4.6

Version détaillée de A4.6



	<ul style="list-style-type: none"> · projet ou programme – pour élaborer, diriger et surveiller un projet. · décision particulière – pour prédire les conséquences d’une décision et planifier la manière de les maîtriser.
	<p>Propre au secteur forestier, le processus peut aussi examiner la légitimité des revendications de différentes personnes relatives aux terres et aux ressources forestières, identifier des groupes particulièrement influents ou marginalisés, et aider à identifier qui devrait participer aux décisions en matière de régime forestier et le soutien qui pourrait être nécessaire.</p> <p>Le suivi et la communication émanant de l’analyse du pouvoir des parties prenantes peuvent devenir des outils de progrès. En s’entretenant régulièrement avec les parties prenantes, certaines organisations ont appris non seulement comment les intégrer au mieux dans les processus décisionnels, mais aussi comment devenir plus responsables.</p>
Qui devrait l’utiliser?	<p>L’analyse du pouvoir des parties prenantes peut être conduite par une gamme de spécialistes dans différents contextes. Elle peut être utilisée, par exemple, par des analystes et évaluateurs indépendants, des planificateurs de projets, des directeurs d’organisations ou d’entreprises, des lobbyistes et des activistes, des parties prenantes individuelles, des groupes de parties prenantes ou des groupes multipartites.</p>
Compétences et ressources nécessaires	<p>Des compétences et attitudes particulières pourraient s’avérer nécessaires pour conduire une analyse du pouvoir des parties prenantes. Certains experts pourraient être engagés ou formés mais d’autres compétences ne peuvent être acquises que par l’expérience:</p> <ul style="list-style-type: none"> · faciliter des processus impliquant plusieurs parties prenantes; · renforcer la confiance et le consensus, et gérer les conflits; · présider des réunions et des ateliers; · promouvoir l’enthousiasme, la transparence et l’engagement; · faire preuve de patience – il faut du temps pour que les parties prenantes consultent leur propre groupe.
Comment peut-on l’utiliser	<p>L’approche décrite ci-dessous est tirée d’applications dans différents secteurs mais elle est particulièrement adaptée au type d’analyse du pouvoir des parties prenantes nécessaire pour comprendre et éventuellement changer la gouvernance des régimes fonciers pour une foresterie responsable.</p> <p>Étape 1: Élaborer l’objectif et les procédures de l’analyse et assurer la compréhension initiale du système. Encourager une bonne compréhension des objectifs et des limites de l’analyse; acquérir la compréhension des problèmes clés identifiés par certains des groupes principaux; élaborer un processus de mobilisation et de participation.</p> <p>Étape 2: Identifier les parties prenantes clés. Il existe diverses façons de commencer à identifier les parties prenantes. Des informateurs clés, des dossiers écrits, l’autosélection et l’identification des personnes en jeu et leur vérification par d’autres participants sont de bonnes méthodes à appliquer. Il convient de faire des efforts particuliers pour inclure les personnes qu’on n’entend généralement pas et pour établir la validité de la représentation. À ce stade initial, il pourrait convenir de réduire à l’essentiel la liste des parties prenantes et d’identifier les plus importantes à impliquer dans le processus successif d’analyse. Il pourrait aussi être utile de classer les parties prenantes par sexe, âge, richesse et rapport avec le secteur forestier, entre autres facteurs.</p> <p>Étape 3: Identifier les intérêts, les caractéristiques et les circonstances des parties prenantes. Une fois les parties prenantes identifiées, il faudra approfondir leurs problèmes, intérêts, caractéristiques et circonstances. À ce stade il est particulièrement important que les parties prenantes expriment leurs propres intérêts. Une liste de questions pour chaque groupe de parties prenantes pourrait inclure les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Quelles sont les expériences ou les attentes des parties prenantes relatives à la politique ou à l’institution? · Quels sont les avantages ou les coûts pour la partie prenante qui en ont découlés, ou qui pourraient en découler?

- Quels sont les intérêts de la partie prenante qui entrent en conflit avec les objectifs de la politique ou de l'institution?
- Quelles sont les ressources que la partie prenante a mobilisées ou est disposée à mobiliser? Les techniques allant du remue-méninges de groupe, en passant par les entretiens semi-directifs, à la collecte de données secondaires aident à développer et partager cette compréhension.

Étape 4: Identifier les modèles et contextes d'interaction entre les parties prenantes.

Cette étape vise à analyser les relations entre les groupes de parties prenantes et les modèles de conflit et de coopération, révélant les compatibilités ou désaccords prédominants et les compromis éventuels (voir «Les quatre R», outil **A4.7**).

Étape 5: Évaluer le pouvoir et le potentiel de la partie prenante. Les parties prenantes ont des niveaux très différents de capacités à influencer les politiques ou les institutions. Elles peuvent aussi avoir des capacités différentes à agir sur les politiques et les institutions ou en être touchées de manière différente.

Une liste de questions pour évaluer les parties prenantes ayant du pouvoir et du potentiel (ou de l'importance) vis-à-vis de la politique, de l'institution ou du processus en jeu pourrait comprendre les suivantes:

- Quels sont les rapports de dépendance entre les parties prenantes?
- Quelles sont les parties prenantes qui se sont organisées? Comment cette organisation peut-elle être influencée ou exploitée?
- Qui contrôle les ressources? Qui contrôle l'information?
- Quels sont les problèmes, affectant quelles parties prenantes, sont les priorités auxquelles il faut faire face ou qu'on peut atténuer?
- Quels besoins, intérêts et attentes des parties prenantes devraient recevoir une attention particulière par rapport à la politique ou l'institution en question?

Les informations qui résultent de l'analyse du pouvoir et du potentiel de la partie prenante peuvent être regroupées dans un tableau ou un diagramme.

Étape 6: Évaluer les options et utiliser les conclusions pour progresser. Pour être utile, l'analyse des cinq premières étapes doit être synthétisée dans une forme permettant aux intérêts et problèmes de chacun d'être perçus conjointement. Une série de tableaux de parties prenantes peut être utilisée pour organiser l'information concernant les intérêts, le pouvoir, l'influence et la mobilisation de chaque partie prenante ou groupe de parties prenantes clés. Évaluer comment progresser exige l'exploitation de toutes les options possibles générées grâce aux cinq premières étapes. Les résultats de l'analyse du pouvoir des parties prenantes doivent être incorporés aux propositions de changement des politiques, institutions et processus et aux rapports et examens de suivi.

Limitations et mises en garde

- Ce processus est lui-même politique. Les intérêts de certaines personnes pourraient être cachés ou contraires à ceux de leur organisation. Les gens pourraient avoir des raisons personnelles et/ou politiques pour renverser les conclusions du processus.
- Les intérêts et programmes de ceux qui promeuvent et dirigent l'analyse doivent être décrits avec transparence et consultés régulièrement. Cela aidera à instaurer un climat de confiance.
- Si l'analyse du pouvoir des parties prenantes peut mettre au jour les intérêts des groupes marginalisés, elle ne peut pas à elle seule leur garantir une représentation plus forte. Il faudra veiller dans le processus à classer les parties prenantes en fonction de leur pouvoir et potentiel.

Pour davantage d'informations Mayers, J. 2005. *Analyse du pouvoir des parties prenantes*. Power tools series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/SPA.html>

Grimble, R. 1998. *Socioeconomic methodologies for natural resources research*. Stakeholder methodologies in natural resource management. Greenwich, Royaume-Uni, Institut des ressources naturelles. <http://www.nri.org/publications/bpg/bpg02.pdf>

ODA. 1995. *Guidance note on how to do stakeholder analysis of aid programmes*. Londres, Social Development Department, Administration du développement outre-mer.

http://www.sswm.info/sites/default/files/reference_attachments/ODA%201995%20Guidance%20Note%20on%20how%20to%20do%20a%20Stakeholder%20Analysis.pdf

Mayers J., Ngalande, J., Bird, P. et Sibale, B. 2001. *Forestry tactics: lessons learned from Malawi's national forestry programme*. Policy That Works for Forests and People Series. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/pdfs/9009IIED.pdf>

XL B1.1

Version détaillée de B1.1



Organiser les groupes d'utilisateurs des forêts pour qu'ils puissent s'investir

De quoi s'agit-il?	<p>Un outil pour aider les producteurs forestiers marginalisés à s'organiser afin d'acquérir une reconnaissance majeure. On estime qu'avec des organisations plus nombreuses et davantage de légitimité, les décideurs et les institutions impliquées dans la gouvernance forestière, la gestion et l'application des lois reconnaîtront non seulement que les petites organisations forestières sont des opérateurs légitimes, mais les intégreront aussi dans les processus de formulation des politiques et de gestion des forêts.</p> <p>Cet outil a été conçu par l'IIED sur la base d'expériences et de leçons tirées de la formation et de l'opération de l'Association des scieurs de long du sous-comté de Budongo en Ouganda.</p>
À quoi cela peut-il servir?	<p>L'objectif de cet outil est de créer des organisations communautaires reconnues et considérées comme étant légitimement impliquées dans la gestion et la gouvernance forestières. Les producteurs forestiers marginalisés pourraient accéder aux ressources, aux partenariats et aux marchés qu'ils n'auraient pu atteindre autrement.</p>
Qui devrait l'utiliser?	<p>Il a été rédigé pour les professionnels du développement qui fournissent un appui aux producteurs forestiers locaux, comme les scieurs de long, pour qu'ils s'organisent et s'investissent légitimement dans des partenariats performants.</p>
Compétences et ressources nécessaires	<p>Les compétences nécessaires sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • compétences en matière de facilitation; • approches participatives; • compétences et expérience en matière de développement organisationnel; • gestion de processus multipartites et/ou de changements dans les politiques.
Comment peut-on l'utiliser	<p>Il comprend cinq étapes clés:</p> <p>Étape 1: Comprendre la situation à laquelle font face le groupe et ses entreprises. L'objectif de cette étape est de comprendre les caractéristiques particulières du sciage de long, les problèmes qu'affronte le groupe et l'appui dont il a besoin. Les individus participant ont besoin en premier lieu de définir l'identité de leur groupe et son histoire. Il est important de comprendre les rôles des éléments du groupe, qui les remplit et leurs relations réciproques. Il est également important de comprendre comment le groupe exerce une influence sur les moyens d'existence des populations et l'environnement, et d'indiquer comment leurs décisions sont prises et comment le groupe est organisé (s'il l'est effectivement).</p> <p>Étape 2: Analyser le pour et le contre de l'établissement d'une organisation. Une fois les contraintes auxquelles font face les individus les plus marginalisés ont été identifiées, il faut vérifier si, en tant que groupe organisé, ils seront plus à même de profiter des opportunités. Il s'agira d'examiner ce que l'organisation pourrait réaliser, si son plan est approprié ou rationnel, les risques éventuels, et qui devrait être inclus ou exclu. Un processus décisionnel pour tous les membres potentiels devrait être élaboré.</p> <p>Étape 3: Mettre en place une organisation</p> <p>Si l'on décide de s'organiser, les membres éventuels doivent décider des</p>

questions les plus importantes pour la formation d'une organisation. Il est indispensable que tous les membres éventuels participent à ce processus pour parvenir à un accord sur les principes fondamentaux et les structures institutionnelles. Les participants devront définir: les objectifs et les activités de l'organisation; les catégories et les critères d'adhésion – qui est inclus ou exclu, les rôles et principes de gestion de l'organisation – les tâches de chacun, et pourquoi elles sont nécessaires, pourquoi elles favorisent chacun ainsi que l'organisation, et qu'advierait-il s'ils ne s'acquittaient pas de ces tâches; et un accord écrit enregistrant le tout.

Étape 4: Faire fonctionner l'organisation. Un système opérationnel concret aide l'organisation à avoir des idées claires sur ce qu'elle doit accomplir et de quelle façon, et fournit un cadre pour sa gestion. Des systèmes simples sont nécessaires dans les domaines suivants:

- planification et gestion stratégiques, plans de travail annuels, un plan stratégique quinquennal, par exemple, et la délégation des tâches et des responsabilités à des membres de l'organisation;
- gestion financière, comme la tenue de comptes et l'établissement d'un compte bancaire pour l'organisation;
- des mécanismes de délivrance de permis;
- le développement des compétences et la formation – identifier les compétences nécessaires et qui pourra fournir ce soutien et dispenser la formation; cette activité pourrait relever d'autres ONG ou des départements de l'agriculture ou des forêts de district;
- suivi et évaluation – le suivi régulier permet d'évaluer les progrès accomplis à long terme ou après qu'un objectif a été atteint

Étape 5: S'engager dans des partenariats performants. L'un des objectifs clés de l'organisation d'un groupe est d'obtenir une reconnaissance de légitimité. Une fois cette reconnaissance obtenue, les participants peuvent, en tant que partenaires effectifs, échanger des propos sur des questions d'intérêt. Cette étape comprend les points suivants:

- déterminer quelles compétences sont nécessaires (quels liens peuvent être utiles et quels liens éviter);
- commencer à négocier avec des partenaires potentiels;
- progresser en tant que partenaires.

Les questions clés permettant d'évaluer les relations avec les partenaires sont les suivantes:

- L'organisation et les partenaires réalisent-ils leurs objectifs?
- Les relations de travail entre l'organisation et ses partenaires sont-elles bonnes?
- Communiquent-ils bien? Tiennent-ils des réunions régulières? Sont-ils tenus de le faire?
- L'organisation sent-elle qu'elle est contrôlée par le partenaire? Devient-elle dépendante du partenaire?

Limitations et mises en garde

Un travail attentif est nécessaire pour aider les groupes qui n'ont pas pris part aux décisions importantes les concernant à mieux s'organiser et à participer aux processus décisionnels. Il est essentiel d'avoir dès le début quelques indications démontrant qu'une telle organisation et une telle participation pourraient donner des résultats positifs, de manière à ce que les objectifs soient réalistes et les attentes gérées. Des objectifs partagés clairs sont indispensables et, même dans ce cas, il faudra prévoir et prendre en compte des résistances extérieures et des divisions intérieures.

Pour davantage d'informations

Krassowska, K. et Davidson, M. 2005. *Organiser la mobilisation des scieurs de long*. Power Tools Series. Ouganda, Organisation de développement communautaire de Budongo, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Organising/OPE.html>

Education and Training Unit. *Community organisers toolbox* [Ressource disponible uniquement en ligne]. Johannesburg. <http://www.etu.org.za/toolbox/>

XL B2.4

Version détaillée de B2.4



Formation en cours de service des fonctionnaires gouvernementaux en matière d'approches participatives

De quoi s'agit-il? La formation, par le biais du mentorat, vise à aider les individus à gérer leur propre apprentissage pour qu'ils puissent développer leurs compétences, améliorer leur performance et exploiter leur potentiel.

À quoi cela peut-il servir? Des approches efficaces de mentorat peuvent déterminer des changements durables en:

- transformant les attitudes et le comportement des stagiaires objet du mentorat, grâce à l'acquisition et à l'utilisation de nouvelles compétences;
- permettant aux stagiaires de se sentir plus à l'aise dans l'adoption de nouvelles pratiques;
- améliorant les rapports et la communication entre les membres du personnel, et entre le personnel et les autres parties prenantes, comme les communautés locales.

Qui devrait l'utiliser? Une organisation ou un groupe de personnes participant à un processus de changement organisationnel. Il peut compléter et renforcer d'autres formes de renforcement des capacités comme la formation, et peut aider les participants à modifier leurs comportements et leurs pratiques.

Le succès des programmes de mentorat dépend des compétences des mentors, du rapport entre lui et son stagiaire et du niveau d'engagement de l'organisation et du personnel objet du processus de mentorat.

Compétences et ressources nécessaires Les mentors ont besoin d'une large gamme d'attitudes et de compétences pour être efficaces:

- expérience pratique des questions en jeu;
- capacité à adapter et communiquer leurs connaissances sur la question d'une manière qui convient aux besoins particuliers du stagiaire;
- aptitude à écouter et interroger, sensibilité, empathie et compréhension.

Un mentor principal coordonne et supervise l'ensemble du processus. Son rôle est d'assurer l'existence d'un engagement institutionnel au processus de mentorat et à ses résultats – à savoir les changements dans les pratiques du personnel.

Un surveillant remplit une fonction de contrôle de la qualité et de supervision du programme de mentorat – assurant que le rapport entre le mentor et son stagiaire est favorable – et observe comment ce dernier utilise les outils et méthodes dans une situation réelle.

Un contact permanent est nécessaire entre le mentor et les stagiaires qu'il forme sur une période de temps moyenne à longue. Tant le mentor que son stagiaire doivent consacrer au moins un jour par mois à leur rapport. La FAO estime qu'il faut un engagement à long terme d'environ trois ans pour assurer que les nouvelles pratiques soient pleinement et durablement ancrées dans la culture et la pratique institutionnelles. Si les mentors sont choisis et formés à l'intérieur de l'organisation (plutôt qu'engagés de l'extérieur) les coûts seront inférieurs à ceux des séances de formation traditionnelles.

Comment peut-on l'utiliser? Le processus se déroule en cinq étapes:

Étape 1: Sélectionner les mentors. Sélectionner les mentors et les surveillants sur la base de leurs capacités, compétences et qualités. Il peut s'agir de personnel de haut niveau appartenant à l'organisation, d'anciens fonctionnaires ou des nationaux compétents dotés des aptitudes et qualités adaptées au mentorat.

Étape 2: Créer du matériel de formation. Préparer le matériel de formation adapté permettant aux mentors de travailler avec leurs stagiaires. Ce pourrait être un CD interactif contenant différents tâches et exercices que les stagiaires pourraient réaliser au fil du temps avec l'appui du mentor. Le mentor principal forme les autres mentors et les surveillants à l'usage d'outils et de méthodes particuliers.

.....>

->
- Étape 3: Choisir les stagiaires.** Choisir le personnel qui fera l'objet du mentorat en cours de service en tenant compte de leurs rôles, capacités et intérêts.
- Étape 4: Phase 1 du mentorat.** Le mentor conduit des sessions avec chaque stagiaire individuel pour lui enseigner l'emploi d'outils et de techniques participatifs (un jour par mois par stagiaire). Il faudra veiller à assurer la bonne compréhension de quelques outils et techniques prioritaires plutôt que d'un grand nombre d'outils et de techniques différents.
- Étape 5: Phase 2 du mentorat.** En consultation avec les stagiaires, les mentors élaborent un plan de travail personnalisé avec chaque stagiaire sur la base de ses besoins. Le plan indique où et comment les outils et techniques appris précédemment seront appliqués d'une manière structurée pour aborder des questions intéressant directement le stagiaire (un jour par mois par stagiaire).
- Tout au long du processus:
- Les surveillants effectuent un contrôle de la qualité en organisant des vérifications régulières pendant les phases 1 et 2. Ils débattent des progrès accomplis avec les stagiaires et observent ces derniers travailler sur le terrain.
 - Le mentor principal examine, facilite et renforce continuellement l'ensemble de l'approche.

Limitations et mises en garde Un mentorat réussi exige un rapport à terme raisonnablement long et un milieu organisationnel sûr. Si aucune de ces exigences ne peut être garantie, il pourrait convenir d'utiliser des outils pour la création à plus court terme des capacités.

Pour davantage d'informations Deans, F., Oakley, L., James, R. et Wrigley, R. 2006. *Coaching and mentoring for leadership development in civil society*. Praxis Paper No. 14. Oxford, Royaume-Uni, Centre international de recherche et de formation des ONG (INTRAC). <http://www.intrac.org/resources.php?action=resource&id=371>

Gilmour, D. & Sarfo-Mensah P. 2005. *Evaluation report on project 'Strengthening Participatory Approaches to Forest Management in Ghana, Guyana & Uganda'*. Londres, DFID. <http://www.dfid.gov.uk/r4d/Project/60405/Default.aspx>

Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)

De quoi s'agit-il? Le CPLCC est défini comme l'établissement des conditions dans lesquelles les personnes peuvent exercer et exercent leur droit fondamental à négocier les termes de politiques, programmes et activités imposés de l'extérieur, qui affectent directement leurs moyens d'existence ou leur bien-être, et à donner ou refuser leur consentement à leur mise en œuvre.

Cet outil présente les éléments potentiels de l'élaboration de processus solides pour permettre aux citoyens de donner, refuser et maintenir leur consentement à des projets et programmes.

À quoi cela peut-il servir? À aider les peuples autochtones et les communautés locales en milieu rural à se faire entendre et à acquérir un pouvoir politique. Notamment, cet outil se concentre sur la prise en compte de leurs intérêts lorsque les institutions internationales, les gouvernements et les investisseurs privés prennent des décisions concernant les ressources auxquelles les communautés locales sont fortement attachées. Le CPLCC est aussi lié de façon croissante aux droits de tous les peuples à leurs terres et territoires en vertu des liens coutumiers ou historiques qui les relient à ces derniers. Le CPLCC joue un rôle dans le contexte des investissements fonciers extérieurs et des initiatives relatives au carbone forestier. Avec la reconnaissance croissante de l'histoire de la discrimination contre les peuples autochtones et l'appropriation de leurs terres ancestrales ou coutumières, on accorde de plus en plus d'attention aux droits à l'auto-détermination (voir la définition du CPLCC dans le glossaire pour davantage d'informations).

.....>

XL C1.3

Version détaillée de C1.3



	<p>En vue des risques potentiels inhérents aux investissements fonciers et de la politique, de la conception et de la mise en œuvre du programme REDD+, le CPLCC est devenu la pierre angulaire des exigences de nombreux peuples autochtones – que l'on reconnaisse ou non les droits fonciers au niveau national.</p>
Qui devrait l'utiliser?	<p>Cet outil établit les questions qu'un promoteur de projets ou un responsable des politiques devrait soulever avec les peuples autochtones et les communautés locales affectés, afin de convenir d'un plan d'activités avec chacun de ces groupes dans le cadre d'un processus de CPLCC. L'outil prévoit des entretiens avec les chefs des communautés et les communautés elles-mêmes au niveau du village concernant des activités communautaires ou forestières plutôt que de négocier le CPLCC au niveau national.</p>
Compétences et ressources nécessaires	<p>Les compétences nécessaires comprennent les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • aptitude à la facilitation; • connaissances et expérience de l'utilisation des approches participatives; • connaissances techniques et juridiques du CPLCC; • création de capacités dans des domaines pertinents; • gestion de processus multipartites et/ou de changement des politiques. <p>Ce processus pourrait prendre probablement plusieurs mois, voire même des années. La mise en œuvre d'un processus de CPLCC solide et vérifiable exige de nombreuses ressources, un investissement considérable en personnes, temps, matériel et stratégies de communication, activités de création de capacités, vérification indépendante, et avis techniques et juridiques, etc. La majeure partie des efforts devra se concentrer sur les étapes initiales d'un programme.</p>
Comment peut-on l'utiliser	<p>Les étapes principales sont au nombre de quatre:</p> <p>Étape 1: Définir la base juridique d'un CPLCC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le cadre juridique. Passer en revue les lois internationales et nationales pour identifier l'obligation légale qui incombe à un État de respecter les droits, trouver la personne chargée juridiquement de solliciter et d'obtenir le consentement d'une communauté, et identifier les impacts légaux qui pourraient se manifester si le projet ne satisfait pas aux droits des populations en jeu. • Comprendre le cadre administratif. Identifier les autorisations juridiques nécessaires pour assurer l'accès à une forêt et ses ressources et les procédures administratives dont dépendent la sécurité ou l'insécurité des droits des populations. <p>Étape 2: Préparer la mobilisation des détenteurs de droits à l'égard du CPLCC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les droits, les détenteurs de droits et l'utilisation des terres. Des exercices de cartographie participative (voir l'outil A3.2) peuvent être utilisés pour clarifier les limites de terrains ou de territoires et les droits revendiqués par une communauté particulière. • Identifier les institutions décisionnelles des peuples autochtones et des communautés locales. Les peuples autochtones ont le droit de faire appel à leurs propres institutions décisionnelles plutôt qu'à des systèmes imposés. Le promoteur du projet peut offrir ses services de facilitation pour renforcer la participation à la collecte et au partage des informations, aux débats et aux prises de décisions, tout en respectant la décision de la communauté de faire appel à sa propre institution décisionnelle. • Identifier les structures nationales de soutien à la promotion des droits. Offrir une aide aux peuples autochtones pour qu'ils comprennent leurs droits, et promouvoir leur reconnaissance et leur respect par le gouvernement et d'autres acteurs. • Élaborer un processus pour le consentement. Ce processus devra comprendre un calendrier pour toutes les étapes de l'obtention du consentement, depuis les discussions initiales, la collecte d'informations, la prise en compte des effets, des avantages et des options, jusqu'à la négociation et la conclusion d'un accord. Le processus de consentement doit démontrer qu'il est libre de toute coercition et manipulation. • Préparer le format des accords de consentement. La forme et le format doivent être reconnus par les deux parties à l'aide d'une combinaison de moyens écrits, verbaux et/ou rituels traditionnels.

->
- Convenir d'un plan de communication. Un plan de communication pour le processus de CPLCC est nécessaire pour que tous les aspects du processus de consentement soient communiqués aux membres de la communauté et aux autres parties intéressées, y compris les communautés avoisinantes, le gouvernement local, les ONG et les entreprises opérant dans la région.
- Formuler une stratégie de renforcement des capacités. Une telle stratégie pour une communauté devrait être adaptée aux compétences dont ses membres ont besoin pour participer à chaque étape du processus de consentement en cours. Une enquête préliminaire devrait identifier les besoins de capacités au sein de la communauté relativement à l'étape d'information du processus de CPLCC.

Étape 3: Mettre en œuvre le processus de consentement

- Faire en sorte que les participants interviennent et participent en permanence à la conception des programmes. Les peuples autochtones et les communautés locales devraient être activement engagés durant l'étape de la conception du projet, à l'aide d'évaluations, de la création de mécanismes de partage des avantages, etc. (voir les outils relatifs à la participation des parties prenantes).
- Assurer l'accès à des informations de substitution et à des avis indépendants. Le droit des communautés à accéder à des informations et aux avis indépendants du promoteur du projet est un impératif pour le processus de consentement éclairé. La plupart des communautés rurales touchées par un projet auront besoin d'aide pour identifier les sources d'informations et d'avis indépendants sur des questions juridiques, sociales, économiques et environnementales, ainsi qu'un appui pour rémunérer ceux qui forment des avis – par l'établissement d'un fonds d'affectation spécial, par exemple.
- Négocier et obtenir un consentement. La négociation consiste en un dialogue dans les deux sens entre les communautés et les promoteurs du projet ou facilitateurs (gouvernement, secteur privé ou ONG) quant aux propositions, intérêts et problèmes. Dans le contexte du programme REDD+ ou autres initiatives concernant l'utilisation des forêts, les questions clés comprendront sans doute la nature et l'étendue des changements à apporter à l'utilisation des forêts, les rôles des communautés dans la gestion et la surveillance des forêts, et la manière dont les communautés obtiendront et géreront les avantages escomptés.

Étape 4: Suivi et recours: maintenir le consentement

- Surveiller ce qui a été convenu lors de la mise en œuvre. La surveillance de la mise en œuvre des accords permet aux parties de se tenir réciproquement pour responsables des résultats convenus, ainsi que de gérer la situation de manière à s'adapter si les résultats effectifs s'écartent des projections (des coûts ou avantages communautaires, par exemple). Les détenteurs de droits communautaires devraient participer activement à toutes les étapes de la conception et de la surveillance de la concrétisation des accords de consentement (plutôt que de collecter simplement des données pour le paiement) (voir la section D pour les techniques de suivi participatif).
- Élaborer un processus de règlement des griefs. Le but général de ce processus devrait être de rétablir le consentement. Le mécanisme devrait comprendre la possibilité d'un arbitrage indépendant et d'un recours à des solutions juridiques ou administratives si les négociations s'effondrent (voir la section C pour davantage d'informations sur les mécanismes de règlement des griefs).
- Vérifier le consentement. Le CPLCC exige qu'une partie indépendante vérifie que le consentement ait été effectivement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Si le processus de vérification est connu par le promoteur du programme, il pourrait servir de base pour assurer que son processus de CPLCC satisfera à tous les éléments de la vérification.

Limitations et mises en garde

Le CPLCC comme exigence et condition préalable a été demandé, notamment par les peuples autochtones, pendant de nombreuses années. Mais ce n'est que récemment qu'il est devenu une attente impérative et, de façon croissante, une réalité, du fait que davantage de législations nationales, de pratiques sociétales et de programmes internationaux l'imposent.

.....>

>.....
 C'est pourquoi les expériences relatives aux processus de CPLCC réussis dans les secteurs de l'utilisation des terres sont encore maigres. Les outils sont donc encore au stade de la première génération et ont besoin de s'améliorer. Si vous utilisez cet outil, veuillez documenter et divulguer votre expérience.

- Pour davantage d'informations** **Forest Peoples Programme.** En préparation. *Guidebook on FPIC in REDD+*.
- ONU-REDD.** 2010. *Programme guidelines for seeking the free, prior, and Informed consent of indigenous peoples and other forest dependent communities* [Version préliminaire]. Genève, Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.
- WWF.** 2011. *Free, prior, informed consent and REDD+: guidelines and resources.* Gland, Suisse. http://awsassets.panda.org/downloads/report_free_pdf_final3.pdf
- Forest Peoples Programme.** 2008. *Free, prior and informed consent and oil palm plantations: a guide for companies.* Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2009/12/fpicandrsपो companiesguideoct08eng.pdf>
- Forest Trends.** 2010. *Free, prior, informed consent: Surui carbon project (Brazil).* Brazil, Amazon Conservation Team (ACT), Metareila Association of the Surui People, Institute for the Conservation and Sustainable Development of Amazonas (IDESAM), et Brazilian Biodiversity Fund (FUNBIO). http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_2693.pdf
- FAO.** En préparation. *Implementation guide on land acquisition, free, prior and informed consent and customary land of indigenous peoples and other local communities*, S. Chao et M. Colchester.

XL C1.5

Version détaillée de C1.5



Tactiques médiatiques et tactiques de lobbying pour les groupes locaux

- De quoi s'agit-il?** Cet outil présente une gamme de tactiques que les groupes de la société civile peuvent utiliser pour encourager les politiques nationales à répondre à leurs besoins et aspirations. Les tactiques vont d'activités relativement techniques et exigeantes en matière de temps, comme la cartographie et les vérifications, à des suggestions sur la manière d'attirer l'attention sur des questions importantes de concert avec les politiciens et les médias. Nombre de ces outils visent à sensibiliser l'opinion publique et à stimuler les débats.
- L'outil a été produit dans le contexte des petits agriculteurs de la Grenade mais le cadre et les tactiques s'appliquent à de nombreuses organisations communautaires et agences de promotion et de développement.
- À quoi cela peut-il servir?** Il peut être utilisé par un groupe particulier de parties prenantes qui souhaitent mettre en évidence des questions les concernant et encourager les responsables des politiques à répondre à leurs besoins. Il est pertinent, par exemple, dans les cas où le gouvernement n'a pas fait les efforts nécessaires pour résoudre un problème et les parties prenantes craignent que l'attention portée à la question n'ait été insuffisante.
- Qui devrait l'utiliser?** L'outil est conçu pour être utilisé par des ONG et d'autres organisations essayant d'inciter des groupes d'intérêts à attirer l'attention sur les questions qui les préoccupent et à s'impliquer à cet égard avec les décideurs politiques.
- Compétences et ressources nécessaires** Les compétences comprennent les suivantes:
- aptitudes à la facilitation (y compris liens entre les forestiers et d'autres organisations);
 - connaissance des médias et des organismes politiques pertinents;
- >.....

->
- compétences particulières en fonction des tactiques utilisées, comme la production de vidéos.
- Tout travail avec les communautés doit s'articuler autour de principes communautaires et de bon sens. Il faut du temps pour instaurer la confiance, nouer des relations et établir un respect mutuel.

Comment peut-on l'utiliser

Le processus peut être simplifié et se composer de quatre étapes:

Étape 1: Préparation

- Identifier dans le processus stratégique les points d'entrée qui peuvent être ciblés moyennant un lobbying successif. Acquérir des connaissances sur les politiques qui affectent le groupe et suscitent des inquiétudes. Établir des archives des politiques pertinentes et titres fonciers dont l'accès peut être ouvert au public. Critiquer certains éléments de la politique, comme le niveau de participation atteint pour le processus stratégique. Recueillir des informations sur les titres fonciers et l'utilisation des terres.
- Mobiliser les médias dès le début. Les inciter à avoir recours au journalisme d'investigation plutôt que de se contenter de communiqués de presse, car la couverture sera meilleure et la mobilisation se fera à long terme. Faire en sorte que ce ne soit pas aux agriculteurs de se tourner vers la presse mais que ce soit la presse qui aille à la rencontre des agriculteurs.

Étape 2: Constituer les preuves des agriculteurs

- Décrire comment les terres sont utilisées. Pour les agriculteurs, les vraies preuves sont sur le terrain et non pas sur le papier, utilisez donc des médias comme les vidéos, la photographie et les enregistrements sur bande pour documenter l'utilisation actuelle des terres de façon à attirer l'attention des médias nationaux (voir l'outil **C1.9**, Photos et vidéos participatives).
- Cartographier les propriétés foncières actuelles. La propriété au niveau de la terre diffère souvent de celle indiquée dans les titres fonciers, et une cartographie formelle aide les agriculteurs à planifier et défendre leur cas. La cartographie peut identifier les propriétaires, les utilisateurs des parcelles, renforcer les revendications concernant les terres, confirmer l'enregistrement des forestiers auprès des services compétents du gouvernement local, soutenir les exercices de planification, etc. (voir l'outil **A3.2**, Cartographie participative).
- Encourager et inciter les agriculteurs à tenir des registres. Les aider à élaborer des systèmes simples pour l'enregistrement des activités clés. Cela créera une base de preuves à utiliser pour influencer le gouvernement.
- Présenter les nouvelles solutions de développement conçues pour les forestiers. Utiliser des cartes formelles et les débats des agriculteurs pour préparer des arguments en faveur de l'utilisation durable et équitable des terres, en combinant par exemple la foresterie à d'autres utilisations des terres. Cela aide à préparer le dialogue et la promotion futurs avec les décideurs.

Étape 3: Élargir le tableau

- Stimuler la prise de conscience des agriculteurs de leur rôle dans l'économie nationale. Les aider à élaborer des arguments justifiant leur utilisation des forêts dans des contextes nationaux et internationaux. Ces arguments sensibiliseront les responsables des politiques.
 - Faire la liaison entre les intérêts des forestiers et les programmes nationaux comme la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et les programmes sur la biodiversité. Rehausser le profil des forestiers en démontrant comment les pratiques forestières contribuent à ces politiques et programmes.
 - Nouer des relations entre les forestiers et le personnel forestier technique. Encourager les vulgarisateurs à travailler localement et les forestiers à insister pour bénéficier de services de vulgarisation complets. Aider les forestiers à comprendre leurs droits et à insister pour la fourniture de bons services.
 - Enregistrer et partager des expériences tirées de situations similaires ailleurs pour montrer aux forestiers ce qu'il est possible de faire. Analyser ces scénarios pour apprendre ce qui a et ce qui n'a pas réussi.
->

Étape 4: Cibler, communiquer et négocier avec des groupes élargis

- Aider les forestiers à se préparer à des réunions importantes et développez leurs capacités à négocier. Les réunions et négociations importantes exigent une préparation. Organiser des réunions à l'avance pour discuter d'aspects pratiques et de scénarios de simulation.
- Utiliser les processus politiques de manière tactique comme les élections aux niveaux local et national.
- Utiliser les médias pour diffuser le message et stimuler les débats publics. Veiller à diffuser les opinions des agriculteurs sans les compromettre.

Limitations et mises en garde

Les groupes de la société civile varient largement en termes de niveaux d'organisation et de responsabilité. Il peut être extrêmement difficile de s'introduire dans les processus stratégiques, et les groupes de la société civile doivent démontrer clairement leurs preuves, leur position et leur légitimité dans leur travail médiatique et de promotion.

Pour davantage d'informations

Williams, J. et Vermeulen, S. 2005. *Tactiques médiatiques et astuces de lobbying: Lier les actions paysannes aux processus de politiques nationales*. Power Tools Series. Grenada Community Development Agency et Londres, IIED <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/MLT.html>

XL D1.3

Version détaillée de D1.3



Fiches de rapport sur la transparence du secteur forestier

De quoi s'agit-il? L'objectif de la fiche de rapport sur la transparence du secteur forestier consiste à permettre une comparaison entre la qualité, la quantité et l'accessibilité des informations sur le secteur forestier fournies au public par les gouvernements des pays riches en forêts.

L'outil a été élaboré par les partenaires du projet de Global Witness visant à rendre transparent le secteur forestier (2008-2013). Le projet encourage des groupes de la société civile dans des pays dotés de forêts abondantes à se mobiliser avec les décideurs et à promouvoir la gouvernance responsable du secteur forestier. Global Witness met à l'essai l'outil auprès d'organisations de la société civile au Cameroun, en République démocratique du Congo, en Équateur, au Ghana, au Guatemala, au Libéria et au Pérou.

À quoi cela peut-il servir?

Les fiches de rapport peuvent renforcer la transparence du secteur forestier de diverses façons:

- en résumant la situation actuelle de la transparence du secteur forestier dans différents pays;
- en évaluant les changements et les progrès en matière de responsabilité en appliquant la même méthode de collecte de données au fil du temps;
- en communiquant les progrès vers la concrétisation des engagements nationaux concernant la gouvernance forestière et l'accès à l'information.

Sur la base de ces données, des stratégies de promotion peuvent être élaborées en fonction des preuves, et des recommandations peuvent être adressées aux parties prenantes clés pour renforcer la transparence du secteur forestier. La méthodologie pour l'utilisation de cet outil varie dans les différents pays en fonction de son objectif et de la façon dont l'information collectée sera utilisée.

Qui devrait l'utiliser?

Cet outil a été créé à l'intention d'organisations de la société civile travaillant activement dans le domaine de la gouvernance et de la transparence du secteur forestier. Un certain niveau de compétence et de connaissance du secteur est indispensable. Le processus sera d'autant plus utile que l'organisation chef de file a l'intérêt et la capacité à diffuser largement les données des fiches de rapport et à les utiliser pour la promotion future de la transparence du secteur forestier. La fiche de rapport est élaborée par le biais d'un processus participatif avec des acteurs compétents et intéressés de la société civile œuvrant dans le secteur forestier.

	<p>Une combinaison de différentes parties prenantes allant de représentants de la communauté locale aux entreprises et au personnel du gouvernement sont chargés de compléter la fiche de rapport.</p>
<p>Compétences et ressources nécessaires</p>	<p>Les compétences nécessaires comprennent les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> · capacités en matière de facilitation d'ateliers et de groupes de réflexion; · connaissance et expérience de l'emploi d'approches participatives; · conduite d'entretiens et de questionnaires suivant si possible des normes rigoureuses; · gestion des données des questionnaires et sélection des points clés à des fins de promotion future. <p>Cet outil requiert plusieurs mois de travail d'une petite équipe pour produire des résultats efficaces à l'échelle du pays, résultats dont l'efficacité augmente si le travail est répété annuellement.</p>
<p>Comment peut-on l'utiliser</p>	<p>La méthodologie variera dans chaque contexte en fonction de l'objectif et de l'information disponible, mais se composera des cinq étapes suivantes:</p> <p>Étape 1: Conception</p> <p>Les organisations devront s'accorder sur certaines des questions théoriques et méthodologiques associées à l'évaluation de la transparence, afin que la fiche de rapport soit basée sur une interprétation convenue de la transparence et du rapport entre transparence et responsabilité. S'assurer que l'objectif de la fiche de rapport et son utilisation soient bien compris et définir clairement ce qui fera l'objet de l'évaluation.</p> <p>Une décision devra être prise quant au nombre de questions à inclure, en tenant compte des suivantes: couverture souhaitée; niveau de spécificité voulu; questions de faisabilité et de disponibilité de l'information et public auquel l'opération sera destinée. Il est important de décrire clairement les critères et indicateurs utilisés et d'expliquer leur raison d'être. Cela donnera crédibilité à la recherche et contribuera à expliquer les résultats.</p> <p>Étape 2: Remplir la fiche de rapport</p> <p>En fonction de l'objectif convenu, les partenaires du projet utilisent un mélange de questionnaires, groupes de réflexion, interviews et examens de documents pour remplir la fiche de rapport, en tenant compte des perspectives d'une combinaison de représentants de la société civile, de fonctionnaires publics et du gouvernement et d'entreprises privées. Une partie importante du processus consiste dans l'évaluation des documents appartenant au domaine public afin de déterminer la mesure dans laquelle les autorités respectent leurs obligations de transparence.</p> <p>Étape 3: Analyse et validation</p> <p>Les partenaires du projet devront valider les réponses des parties prenantes aux questionnaires ou aux interviews en demandant des exemples et des preuves, ainsi qu'en comparant ces réponses à d'autres méthodes utilisées, comme vérifier la disponibilité et la qualité des documents par le biais d'internet ou des bureaux du gouvernement. Toutes les informations collectées devront être examinées et analysées par rapport aux thèmes et indicateurs convenus.</p> <p>Étape 4: Suivi et promotion</p> <p>Pour les partenaires du projet le suivi principal consiste à identifier les faits qui sont à la fois importants et relativement aptes à persuader les autorités à les publier. Des recommandations sont formulées à l'intention d'organisations de la société civile, des institutions forestières publiques et des entreprises pertinentes du secteur privé.</p> <p>Étape 5: Répétition annuelle</p> <p>Bien que cet exercice soit valable en soi, son mérite particulier, comme outil de suivi, se manifeste lorsque la fiche de rapport est répétée annuellement, permettant la documentation des changements survenant au fil du temps.</p>

Les changements positifs peuvent être appréciés, les problèmes irrésolus soulignés et les changements négatifs contestés. Le processus peut aussi représenter un forum précieux permettant aux parties prenantes clés du secteur forestier de se réunir et d'examiner comment utiliser mieux l'information quand elle est disponible.

Limitations et mises en garde

- Avant de commencer, clairement expliquer l'objectif de la fiche de rapport – notamment la distinction entre les perceptions des citoyens et la disponibilité réelle des documents – et comment l'information sera utilisée.
- Avoir soin de valider les évaluations des participants à l'aide d'exemples et de preuves dans la mesure du possible.

Pour davantage d'informations

Making the Forest Sector Transparent. <http://www.foresttransparency.info>
Global Witness. 2010. *Making the forest sector transparent: annual transparency report 2009.* Londres. www.foresttransparency.info/cms/file/231
Global Witness. 2011. *Making the forest sector transparent: annual transparency report 2010.* Londres. <http://www.foresttransparency.info/cms/file/419>
Global Witness. 2012. *Fourth annual report.* Londres. <http://www.foresttransparency.info/cms/file/541>

XL D1.6

Version détaillée de D1.6



Accès aux informations des organes publics

De quoi s'agit-il?

Cette boîte à outil consiste en une série d'outils permettant d'avoir accès à l'information détenue par les organismes publics (gouvernement) pour améliorer la gouvernance.

Bien que l'accès à l'information publique soit souhaitable, ce n'est pas toujours facile de l'obtenir. La boîte à outils a pour objectif de contribuer à surmonter les entraves à l'aide de divers outils qui ont été utilisés avec succès par un grand nombre d'ONG et d'activistes en Inde.

À quoi cela peut-il servir?

La boîte à outils d'accès aux informations des organes publics peut être utilisée dans maintes situations où le public a le «droit de savoir». Quelques unes figurent ci dessous:

- Garantir les droits fonciers. Dans des cas où les titres fonciers ne sont pas clairs, de nombreuses communautés, comme les tribus vivant dans les forêts, risquent l'éviction bien qu'elles aient vécu dans la région depuis des générations. La boîte à outils peut servir à éliminer le risque d'éviction en examinant les dossiers relatifs au statut de la propriété foncière et aux régimes des droits forestiers.
- Protéger l'environnement. Les citoyens soucieux peuvent chercher des informations concernant diverses questions relatives à l'environnement, comme la pollution ou la dégradation des ressources. Cette information peut être utilisée par les communautés pour protéger ou améliorer leur environnement naturel.
- Compensation juste et réhabilitation. La boîte à outil peut être utilisée pour assurer la compensation juste et la réhabilitation de populations touchées par de grands projets d'infrastructures et industriels. Elle peut aussi servir à rendre justice aux victimes d'accidents ou de catastrophes d'ordre industriel

Qui devrait l'utiliser?

La boîte à outils d'accès aux informations des organes publics s'adresse principalement aux ONG, activistes et groupes de la société civile œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la gouvernance décentralisée, ainsi que des moyens d'existence. Elle sera utile aussi aux particuliers et aux organisations qui s'occupent des droits de l'homme, de la justice et de la corruption. Les membres de la communauté peuvent aussi l'utiliser individuellement ou collectivement.

	<p>La boîte à outils sera particulièrement utile aux ONG et activistes travaillant dans les pays ou les régions où le droit à l'information a été conféré par écrit mais n'a pas été concrétisé sur le terrain. Bien qu'un environnement porteur sous la forme de lois spécifiques sur le droit à l'information puisse contribuer, la boîte à outils peut être utilisée aussi avec succès dans les régions et pays où aucune loi particulière sur le droit à l'information n'est en vigueur. Dans ces cas, on peut essayer d'identifier d'autres moyens d'avoir accès à l'information.</p>
<p>Compétences et ressources nécessaires</p>	<p>Parmi les compétences figurent les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissances juridiques et politiques de base; • accès aux sources d'information; • renforcement des capacités dans les domaines cités plus haut; • capacité à utiliser l'information pour déterminer les changements voulus; tenir, par exemple, une audience publique.
<p>Comment peut-on l'utiliser</p>	<p>L'utilisation de la boîte à outils d'accès aux informations des organes publics comporte une série d'étapes qui peuvent être classées, d'une manière générale, en deux phases: la phase préparatoire et la phase de mise en œuvre.</p> <p>Étape 1: Phase préparatoire. Pour utiliser efficacement la boîte à outils d'accès aux informations des organes publics, il importe de comprendre le contexte juridique et politique local dans le cadre duquel l'information sera obtenue des organismes gouvernementaux. Il faut pour cela éducation, exposition et expérience – un modèle «3E».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation: étudier la législation concernant le droit à l'information et d'autres lois pertinentes, dispositions constitutionnelles, normes et procédures administratives ainsi que leurs interprétations judiciaires. • Exposition: prendre des informations sur d'autres organisations et des particuliers travaillant dans des domaines connexes. Cela permettra d'apprendre leurs stratégies et tactiques et, en même temps, de constituer avec elles des réseaux de soutien. • Expérience: des expériences passées ainsi que des processus en cours peuvent fournir des leçons utiles sur la manière d'utiliser la boîte à outils d'accès aux informations des organes publics efficacement. Les jugements passés, l'expérience d'autres organisations et les histoires de succès ainsi que les échecs peuvent tous fournir des informations. <p>Étape 2: Phase de mise en œuvre. Cette phase comprend trois étapes générales: sensibilisation et renforcement des capacités des groupes cibles; participation au processus d'accès à l'information; et utilisation de l'information pour déterminer le changement souhaité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et création de capacités. La boîte à outils d'accès aux informations des organes publics ne peut être efficace que si les gens sont conscients de leurs droits et commencent à les exercer. Il est essentiel que les ONG et les activistes prennent conscience du pouvoir de l'approche d'accès aux informations des organes publics parmi leurs groupes cibles. On peut adopter un grand nombre de stratégies comme l'établissement de centres d'information ou la création et la diffusion de brochures, affiches et tableaux. Dans les zones où de nombreux membres de la communauté sont analphabètes, les réunions, les chansons, les théâtres de rue et les spectacles de marionnettes sont plus efficaces. Les capacités peuvent être créées aussi grâce l'interaction directe et individuelle, aux programmes de formation, aux ateliers et aux séminaires. • Participer au processus d'accès à l'information. Cette étape prévoit l'identification de l'information exacte nécessaire, de la source de l'information et des détails des contacts, et ensuite la préparation des questions à poser pour obtenir l'information voulue. Du fait que les demandes vagues ou générales ne sont guère efficaces, il est important que la demande d'information soit précise.

- >.....
- Utiliser l'information pour obtenir le changement souhaité. Une fois l'information obtenue, l'étape suivante est la vérification par le biais d'interactions avec les individus ou les communautés concernées, et ensuite l'utilisation de l'information pour déterminer le changement. Les informations fournies par le gouvernement peuvent être contrôlées par des moyens tels que les vérifications sociales (suivi de la prestation de services par les membres de la communauté locale), des registres parallèles de présence (les registres tenus par les membres de la communauté), et d'autres dossiers maintenus par des particuliers et les communautés, des témoignages et des inspections sur place. Une stratégie efficace pour déterminer le changement des attitudes et du comportement des fonctionnaires gouvernementaux est l'audience publique (voir l'outil **D2.4**) ou le lancement de pétitions.

Limitations et mises en garde

Dans les cas où la révélation de l'information pourrait nuire aux personnes influentes, les tentatives d'accéder à l'information pourraient entraîner des représailles, voire même de la violence.

Pour davantage d'informations

Winrock International India. 2005. *Accéder aux informations des organes publics*. Power Tools Series. New Delhi, Winrock International India, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/API.html>

Article 19. 1999. *The public's right to know: principles on freedom of information legislation*. Londres. <http://www.article19.org/pdfs/standards/righttoknow.pdf>

National Campaign for people's right to information, Inde. <http://righttoinformation.info/>

Annexe 2: Glossaire

Accès à l'information. Se rapporte au droit d'accès à l'information sous le contrôle d'une institution gouvernementale. D'après le principe, l'information détenue par le gouvernement devrait être disponible pour le public (avec les exceptions nécessaires qui devraient être limitées et spécifiques), et les décisions sur la divulgation de toute information gouvernementale être toujours examinées indépendamment du gouvernement. L'accès à l'information permet au public d'étudier les effets de la mise en œuvre d'une politique et fournit un ensemble ultérieur de vérifications dans l'intérêt du public, minimisant l'influence excessive de groupes privilégiés et réduisant la vulnérabilité à la corruption.

Agroforesterie. C'est un terme collectif désignant les systèmes et pratiques d'utilisation des terres où des essences ligneuses pérennes sont établies délibérément en association avec les cultures et/ou les animaux dans la même unité de gestion des terres. L'intégration peut consister soit en un mélange spatial soit en une succession temporelle. Il y a normalement dans l'agroforesterie des interactions écologiques et économiques entre les éléments ligneux et non ligneux.

Alliance. Concerne un accord, entre deux parties ou plus, conclu afin d'atteindre des objectifs communs et partager des intérêts communs.

Amélioration permanente. C'est la surveillance et l'analyse systématiques de la gouvernance foncière et la mise en œuvre de réformes.

Biodiversité – ou diversité biologique – est le terme utilisé pour décrire la variété de la vie sur la planète. Il désigne la grande variété et variabilité des écosystèmes et des organismes vivants: animaux, plantes, leurs habitats et leurs gènes.

Certification forestière. C'est l'un des nombreux instruments commerciaux qui peuvent contribuer à améliorer la gestion des forêts et le développement du secteur forestier. L'objectif est de connecter le commerce des produits forestiers à la gestion durable des ressources forestières en fournissant aux acheteurs des informations sur les normes de gestion des forêts d'où le bois a été tiré.

Coalition. Ce terme se rapporte à un pacte ou traité entre particuliers ou groupes en vertu duquel ils coopèrent en une action conjointe, chacun poursuivant son propre intérêt et joignant ses forces pour une cause commune.

Commerce équitable. Ce terme décrit un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect qui cherche à renforcer l'équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et travailleurs marginalisés, notamment dans les pays au

sud du globe. Les organisations de commerce équitable, appuyées par les consommateurs, s'emploient activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion publique et à lancer des campagnes en faveur du changement des règles et des pratiques du commerce international conventionnel.

Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). C'est un principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser son consentement à des projets proposés qui pourraient affecter les terres que les membres de cette communauté possèdent, occupent ou utilisent en vertu de droits coutumiers. Le CPLCC est maintenant un principe clé dans le droit et la jurisprudence internationaux relatifs aux peuples autochtones. Ce principe implique que ceux qui souhaitent utiliser les terres coutumières appartenant à des communautés autochtones doivent entamer des négociations avec elles. C'est aux communautés qu'il appartient de décider si elles approuvent le projet ou le rejettent, une fois qu'elles ont pris connaissance pleinement et précisément des conséquences du projet pour elles et pour leurs terres coutumières. Comme interprété communément, le droit au CPLCC vise à permettre aux peuples autochtones de parvenir à un consensus et de prendre des décisions en vertu de leurs systèmes décisionnels coutumiers.

Conventions et accords internationaux. Ils peuvent, d'une manière lâche, être comparés à des contrats: tous deux représentent un moyen de tenir pour responsables, au titre du droit international, les parties qui assument des obligations entre elles et les parties à une convention ou un accord qui ne respectent pas leurs obligations. En ce qui concerne la gouvernance forestière et les régimes fonciers, certains des conventions et accords internationaux les plus importants comprennent les suivants:

- Déclaration universelle des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Comité des droits de l'enfant;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

De fait et de droit. De fait (*de facto* en latin) signifie «concernant les faits». En termes légaux, il signifie souvent «en pratique mais pas nécessairement imposé par la loi» ou «en pratique ou en réalité mais non établi officiellement». Cette expression est normalement utilisée par opposition à «de droit» (*de jure* en latin) qui veut dire «concernant la loi», en parlant de matières juridiques, de gouvernance ou techniques (comme les normes) que l'on rencontre dans les expé-

riences communes mais qui ont évolué sans règles ou contrairement à un règlement. Dans les discussions relatives à une situation juridique, «de droit» désigne ce que dit la loi, alors que «de fait» désigne ce qui a lieu en pratique, expression semblable à «pour ainsi dire» ou «en fait».

Droits fonciers coutumiers. Ils comprennent les droits collectifs au patrimoine naturel des membres d'une communauté, ainsi que les droits privés des membres d'une communauté à leurs parcelles agricoles et résidentielles. Les droits fonciers coutumiers ont obtenu une reconnaissance juridique officielle équivalant à d'autres droits fonciers statutaires dans certains pays, alors que dans d'autres ils ne bénéficient pas d'une telle reconnaissance juridique.

Durable. La gestion durable des forêts (GDF) se rapporte à l'entretien et l'utilisation des forêts et des terres boisées d'une manière et à un rythme qui préservent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur aptitude à remplir maintenant et à l'avenir des fonctions écologiques, économiques et sociales, aux niveaux local, national et mondial, et qui ne causent aucun dommage aux autres écosystèmes.

Entreprise forestière. Il peut s'agir d'une entreprise commerciale, d'une coopérative autonome, d'une communauté autochtone ou de toute autre forme d'organisation qui gère les forêts à des fins lucratives, avec des activités facultatives supplémentaires de transformation des produits forestiers.

Fédération. Ce terme décrit une organisation conjointe formée de groupes ou organismes distincts et indépendants, unis pour des raisons de soutien ou d'action mutuels.

Foresterie communautaire. Elle se rapporte à la gestion des forêts réalisée dans une forêt communautaire avec le consentement de la communauté, ou dans des zones forestières reconnues localement comme liées aux membres de la même communauté qui coordonnent la gestion des ressources forestières et/ou vendent leurs produits.

Gouvernance. La gouvernance est le processus de gouverner. C'est la façon dont la société est gérée et dont les priorités et intérêts conflictuels de différents groupes sont conciliés. Le terme s'applique aux institutions officielles du gouvernement, ainsi qu'aux arrangements informels. La gouvernance s'occupe des processus grâce auxquels les citoyens participent à la prise de décisions, de la façon dont le gouvernement est responsable vis à vis de ses citoyens et de celle dont la société oblige ses membres à observer les règlements et les lois. Les Nations Unies décrivent la «bonne gouvernance» comme promotrice d'«équité, de participation, de pluralisme, de transparence, de responsabilité et de l'État de droit de manière efficace, efficiente et durable».

Institution. Le terme indique n'importe quelle structure ou mécanisme d'ordre social et de coopération régissant le comportement d'un ensemble d'indi-

vidus au sein d'une communauté humaine donnée. Le terme «institution» s'applique communément aux coutumes et modèles de comportement importants pour une société, ainsi qu'à des organisations formelles de gouvernement et de service public.

Organisation. Elle se rapporte à une structure déterminée dans un contexte social.

Outil. L'outil se rapporte à une procédure ou un processus ayant un objectif déterminé. Dans ce contexte, les outils peuvent être des approches, des méthodes, des stratégies, des tactiques ou des techniques.

Paiements pour les services environnementaux (PSE). Ils concernent les mécanismes d'incitations – souvent d'ordre commercial – grâce auxquels des mesures d'incitations, en échange de la gestion de leur terre ou de leur forêt, sont offertes aux agriculteurs, propriétaires forestiers ou fonciers en vue de fournir des services particuliers comme le piégeage du carbone, la protection des bassins versants, la conservation de la biodiversité ou la beauté d'un paysage.

Parajuridique. Ce terme se rapporte à une personne qualifiée de par son éducation et sa formation pour effectuer des travaux juridiques de fond qui exigent la connaissance du droit et des procédures, mais qui n'est pas un procureur ou un avocat qualifié.

Partie prenante. Dans le contexte des droits et régimes forestiers, ce terme désigne un particulier, une communauté, un groupe social ou une organisation qui: détient des droits existants formels ou informels sur la terre et les ressources forestières; possède un certain niveau de dépendance économique ou sociale vis à vis des ressources forestières; pourrait supporter des pertes potentielles ou réelles, des dommages ou d'autres impacts négatifs de décisions prises quant aux ressources; est influencé actuellement ou potentiellement par des activités associées aux ressources forestières; a des rapports continus avec les forêts et leurs ressources; a une relation historique ou culturelle avec les ressources en jeu; a manifesté un certain niveau d'efforts et d'intérêts pour la gestion des forêts; ou a une expérience ou une attente de la politique ou de l'intervention institutionnelle. Une partie prenante possède aussi des ressources à mobiliser ou qu'elle entend mobiliser.

Petite entreprise forestière. Ce sont des opérations commerciales à petite échelle visant à dégager un revenu d'activités liées à la forêt. Les définitions précises de l'échelle varient et sont souvent relatives au contexte. Dans certains contextes, par exemple, les petites entreprises forestières peuvent employer à temps plein de 10 à 100 employés, avec un chiffre d'affaires annuel de 10 000 à 30 millions de dollars des États-Unis ou avec une consommation annuelle de bois rond de 3 000 à 20 000 m³; dans d'autres contextes, il pourrait s'agir d'entreprises dont les activités économiques se réalisent principalement au niveau individuel ou du ménage, et qui emploient normalement les membres de la famille ou des parents proches et des voisins, et où le travail salarié est négligeable.

Petits producteurs. Ce sont des groupes autonomes de personnes qui entreprennent une activité – comme la gestion des forêts portant à la production d'arbres ou la transformation des bûches à l'aide de scies à chaîne ou de scieries mobiles dans une forêt – et qui contribuent à l'amorçage d'une chaîne de valeur pour les produits forestiers, mais ne sont pas embauchées ou employées directement par une entreprise forestière.

Peuples autochtones. Ce sont des groupes ethniques définis comme «autochtones» d'après l'une des différentes définitions du terme, bien qu'il n'existe pas de définition acceptée universellement. La plupart des utilisations du terme les définissent comme «habitants originels» d'un territoire. Il a été utilisé pour désigner des groupes ethniques qui ont des liens historiques avec des groupes qui existaient dans un territoire avant la colonisation ou la constitution d'un État-nation, et qui conservent normalement un niveau de séparation culturelle et politique de la culture et du système politique propres à l'État-nation dans les frontières duquel vivent les groupes autochtones. Le sens politique du terme définit ces groupes comme particulièrement vulnérables à l'exploitation et à l'oppression par les États-nations.

Puits et sources de carbone. Un puits de carbone représente tout réservoir qui absorbe plus de carbone qu'il n'en dégage, alors qu'une source de carbone est tout ce qui dégage plus de carbone qu'il n'en absorbe. Les forêts, les sols, les océans et l'atmosphère emmagasinent tous du carbone, et ce carbone se déplace entre eux dans un cycle continu. Le mouvement constant du carbone signifie que les forêts agissent comme des puits ou des sources en différents moments.

Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD). C'est une tentative d'assigner une valeur financière au carbone stocké dans les forêts en offrant des mesures d'incitations aux pays en développement pour qu'ils réduisent les émissions issues de leurs forêts, et investissent dans des techniques à faible émission de carbone au profit du développement durable. Le programme «REDD+» va des questions de déforestation et de dégradation des forêts pour inclure le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier.

Régime foncier. S'agit de la relation, qu'elle soit définie juridiquement ou en vertu de lois coutumières, entre des personnes, vis-à-vis des terres (y compris les bâtiments et structures associés), des pêches, des forêts et des autres ressources naturelles. Le régime foncier définit comment l'accès est conféré à des fins d'utilisation et de contrôle de ces ressources, ainsi que les responsabilités et contraintes associées. Le régime foncier, dès lors, reflète normalement la structure du pouvoir dans une société, et la stabilité sociale peut dépendre de la réalisation ou non d'un consensus large quant à l'équité du régime.

Réseau. Un mécanisme qui relie les personnes et/ou les organisations qui partagent un objectif commun.

Responsabilisation. Signifie tenir les personnes et les organismes publics pour responsables de leurs actions et décisions, en vertu du principe de l'État de droit. La responsabilisation agit dans deux directions. De haut en bas, elle concerne les particuliers et les organismes qui ont des responsabilités particulières vis à vis d'autres et sont redevables à ces personnes pour leurs actions. De bas en haut, la responsabilisation concerne ceux qui reçoivent des services ou pour lesquels des engagements sont pris, en vérifiant que le plan est suivi, en demandant des explications s'il ne l'est pas, et, le cas échéant, en désignant les personnes capables de s'acquitter de leurs fonctions.

Secteur privé. C'est cette part de l'économie qui est gérée par des particuliers ou des groupes privés, normalement comme une sorte d'entreprise visant à procurer un profit et qui n'est pas contrôlée par l'État.

Secteur public. Il est parfois désigné sous le nom de secteur étatique ou de secteur du gouvernement. C'est cette part de l'État qui s'occupe des biens et services pour le gouvernement et ses citoyens.

Société civile. Elle désigne le milieu dans lequel les citoyens et les mouvements sociaux s'organisent autour d'objectifs, circonscriptions et intérêts thématiques.

Stock de carbone. Ce terme se rapporte à la quantité de carbone contenu dans un réservoir ou système qui peut accumuler ou dégager le carbone. Dans le cadre des forêts, il concerne la quantité de carbone stockée dans l'écosystème forestier de la planète, en premier lieu dans la biomasse vivante et les sols et, dans une moindre mesure, dans le bois mort et la litière.

Suivi et évaluation. Ce sont des processus consistant à collecter et évaluer des informations pour prononcer des jugements quant aux progrès vers la réalisation des buts et objectifs, et identifier les conséquences positives ou négatives non intentionnelles d'une action.

Suivi et évaluation participatifs. C'est un processus grâce auquel les parties prenantes à différents niveaux entreprennent le suivi et l'évaluation d'un projet, d'un programme ou d'une politique particulières; partagent le contrôle du contenu, du processus et des résultats de l'activité de suivi et d'évaluation et prennent ou identifient des mesures correctives.

Tactiques. Ce sont des procédures ou une série de manœuvres entreprises pour atteindre un objectif.

Technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'un ensemble varié d'outils et de ressources technologiques utilisés pour communiquer et créer, disséminer, emmagasiner et gérer l'information. Ces technologies comprennent les ordinateurs, internet, les technologies de radiodiffusion (radio et télévision) et les téléphones.

Transparence. Le terme signifie définir clairement et diffuser largement les politiques, lois et procédures dans des langues accessibles, et diffuser largement les décisions dans des langues pertinentes.

Annexe 3: Bibliographie

Ouvrages d'ordre général

- Christy, L. C., Di Leva, C. E., Lindsay, J. M. et Talla Takoukam, P.** 2007. *Forest law and sustainable development: addressing contemporary challenges through legal reform*. Law, Justice, and Development Series No. 40003. Washington D. C., Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6671/400030PAPER0Fo101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf?sequence=1>
- Colchester, M. avec Boscolo, M., Contreras Hermosilla, A., Del Gatto, F., Dempsey, J., Lescuyer, G., Obidzinski, K., Pommier, D., Richards, M., Sembiring, S. N., Tacconi, N., Vargas Rios, M. T. et Wells, A.** 2006. *Justice in the forest: rural livelihoods and forest law enforcement*. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BColchester0601.pdf
- Contreras Hermosilla, A. et Fay, C.** 2005. *Strengthening forest management in Indonesia through land tenure reform: issues and framework for action*. Bogor, Indonésie, Centre mondial d'agroforesterie et Washington D. C., Banque mondiale et Forest Trends. http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_107.pdf
- Cotula, L. et Mayers, J.** 2009. *Tenure in REDD: start point or afterthought?* Natural Resource Issues, No. 15. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/13554IIED.html>
- Cronkleton, P., Barry, D., Pulhin, J. M. et Saigal, S.** 2010. The devolution of management rights and the co-management of community forests. In A. M. Larson, D. Barry, G. R. Dahal et C. J. P. Colfer (dir.), *Forests for People: Community Rights and Forest Tenure Reform*, pp. 43-68. Londres, Earthscan. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BLarson1001.pdf
- Ellsworth, L. et White, A.** 2004. *Deeper roots: Strengthening community tenure security and community livelihoods*. New York, Ford Foundation. http://www.fordfoundation.org/pdfs/library/deeper_roots.pdf
- FAO.** 2006. *Understanding forest tenure in South and Southeast Asia*. FAO Forestry Policy and Institutions Working Paper No. 14. Rome. <http://www.fao.org/docrep/009/j8167e/j8167e00.htm>
- FAO.** 2008. *Comprendre les régimes forestiers en Afrique: opportunités et enjeux de diversification*. Document de travail sur les politiques et les institutions forestières n° 19. Rome. <http://www.fao.org/docrep/010/i0161b/i0161b00.htm>
- FAO.** 2009. *Forest tenure in Latin American countries: An overview*. FAO Forestry Policy and Institutions Working Paper No. 24. Rome.
- FAO.** 2010. *Forest tenure in West and Central Asia, the Caucasus and the Russian Federation*, F. Romano, I. Buttoud Kouplevatskaya et D. Reeb. FAO Forestry Policy and Institutions Working Paper No. 25. Rome. <http://www.fao.org/docrep/012/k7544e/k7544e00.pdf>
- FAO.** 2011a. *Étude FAO Forêts: Réforme de la tenure forestière: enjeux, principes et processus*. Étude FAO: Forêts n° 165. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i2185f.pdf>
- FAO.** 2011b. *Les petites entreprises communautaires de produits forestiers: analyse et développement des marchés*, I. Lecup. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i2394f.pdf>
- FAO.** 2012a. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome. <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>
- FAO.** 2012b. *Strengthening Effective Forest Governance Monitoring Practice*, A. J. van Bodegom, S. Wigboldus, A. G. Blundell, E. Harwell et H. Savenije. FAO Forestry Policy and Institutions Working Paper No. 29. Rome. <http://www.fao.org/docrep/015/me021e/me021e00.pdf>
- FAO.** En préparation. *Implementation guide on land acquisition, free, prior and informed consent and customary land of indigenous peoples and other local communities*, S. Chao et M. Colchester.
- FAO/PROFOR.** 2011. *Framework for assessing and monitoring forest governance*. Rome et Washington D. C. <http://www.fao.org/climatechange/27526-0cc61ecc084048c7a9425f64942df70a8.pdf>
- Fisher, R., Maginnis, S., Jackson, W., Barrow, E. et Jeanrenaud, S.** 2005. *Poverty and Conservation: Landscapes, People and Power*. Landscapes and Livelihoods Series, No. 2. Gland, Suisse, UICN. http://www.iucn.org/about/work/programmes/forest/fp_our_work/fp_our_work_thematic/fp_our_work_fpr/fp_forests_poverty_resources/?687/Poverty-and-Conservation-Landscapes-People-and-Power
- Fisher, R., Maginnis, S., Jackson, W., Barrow, E. et Jeanrenaud, S.** 2008. *Linking conservation and poverty reduction: Landscapes, people and power*. Londres, Earthscan.
- Forest Peoples Programme.** En préparation. *Respecting the Right to Free, Prior and Informed Consent: Practical guidance for governments, companies, NGOs, indigenous peoples and local communities in relation to land acquisition*.

- Larson, A. M., Cronkleton, P., Barry, D. et Pacheco, P.** 2008. *Tenure rights and beyond: Community access to forest resources in Latin America*. Occasional Paper No. 50. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). <http://www.pefc.org/images/stories/documents/external/OP-50.pdf>
- Lesniewska, F.** 2005. *Laws for forests: An introductory guide to international forest and forest related legal materials that shape forest ethics and practice*. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/13505IIED.html>
- Macqueen, D. J., Chakrabarti, L., Baral, S., Dangal, S., du Plessis, P., Griffiths, A., Grouwels, S., Gyawali, S., Heney, J., Hewitt, D., Kamara, Y., Katwal, P., Magotra, R., Pandey, S., Panta, N., Subedi, B. et Vermeulen, S.** 2012. *Appuyer les petites entreprises forestières: Boîte à outils du facilitateur*. Small and Medium Forest Enterprise Series, No. 29. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/13558FIIED.html>
- Mayers, J. et Bass, S.** 2004. *Policy that works for forest and people: real prospects for governance and livelihoods*. Londres, Earthscan. <http://pubs.iied.org/pdfs/9276IIED.pdf>
- Mayers, J., Bass, S. et Macqueen, D.** 2005. *La pyramide: un outil de diagnostic et de planification pour une bonne gouvernance forestière*. Power Tools Series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/TP.html>
- Nguyen, Q. T., Nguyen, B. N., Tran, N. T., Sunderlin, W. et Yasmi, Y.** 2008. *Forest tenure reform in Viet Nam: Case studies from the Northern Upland and Central Highlands regions*. Bangkok, Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique (RECOFTC) et Washington D. C., Initiative des droits et ressources. http://www.recoftc.org/site/uploads/content/pdf/Forest_Tenure_Reform_Vietnam_53.pdf
- Oyono, P. R.** 2009. New niches of community rights to forests in Cameroon: tenure reform, decentralization category or something else? *International Journal of Social Forestry*, 2(1): 1-23. http://www.ijfs.org/dat/art/vol02/ijfs_vol2_no1_01_oyono_community_rights_cameroon.pdf
- Paudel, N. S., Banjade, M. R. et Dahal, G. R.** 2008. Handover of community forestry: A political decision or a technical process? *Journal of Forest and Livelihood*, 7(1): 27-35. <http://www.forestation.org/publications/view/29>
- Ribot, J. C.** 2002. *Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutionalizing popular participation*. Washington D. C., Institut des ressources mondiales. http://pdf.wri.org/ddnr_full_revised.pdf
- Ribot, J. C., Agrawal, A. et Larson, A. M.** 2006. Recentralizing while decentralizing: How national governments reappropriate forest resources. *World Development*, 34(11): 1864-1886. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X06001306>
- RRI.** 2012. *What rights? A comparative analysis of developing countries' national legislation on community and Indigenous Peoples' forest tenure rights*. Washington D. C., Initiative des droits et ressources. http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_4924.pdf
- Sunderlin, W., Hatcher, J. et Liddle, M.** 2008. *From exclusion to ownership? Challenges and opportunities in advancing forest tenure reforms*. Washington D. C., Initiative des droits et ressources. http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_736.pdf
- Wakeford, T. et Singh, J.** 2008. Towards empowered participation: Stories and reflections. *Participatory Learning and Action*, 58: 6-9. <http://pubs.iied.org/14562IIED.html>
- White, A. et Martin, A.** 2002. *Who owns the world's forests? Forest tenure and public forests in transition*. Washington D. C., Forest Trends. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/reports/tenurereport_whoowns.pdf
- Wily, L. A.** 2011. *Rights to resources in crisis: reviewing the fate of customary tenure in Africa*. Washington D. C., Initiative des droits et ressources. <http://www.rightsandresources.org/documents/index.php?pubID=4699>

Outils pour comprendre

- Achard, F., Stibig, H. J., Eva, H. et Mayaux, P.** 2002. Tropical forest cover monitoring in the humid tropics – TREES project. *Tropical Ecology*, 43(1): 9-20. http://www.tropecol.com/pdf/open/PDF_43_1/43102.pdf
- AICDD/Development Works.** 2005. *Community-Based Planning and the IDP. Guide 2: Facilitator's Guide to Community-Based Planning*. Community-Based Planning Project Steering Committee. African Institute for Community-Driven Development et Development Works. http://www.ansa-africa.net/index.php/views/pub_view/community_based_planning_and_the_idp_guide_2/
- Banque mondiale.** 2007. *Tools for institutional, political, and social analysis of policy reform: a sourcebook for development practitioners*. Washington D. C. http://siteresources.worldbank.org/EXTTOPPSISOU/Resources/1424002-1185304794278/TIPs_Sourcebook_English.pdf

- Braakman, L. et Edwards, K.** 2002. *The Art of Building Facilitation Capacities: A Training Manual*. Bangkok, Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie Pacifique (RECOFTC).
- Campese, J., Oviedo, G. et Surkin, J.** 2012. *Summary of Governance Assessment Tools and Indicators*. Gland, Suisse, UICN. http://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_assessment_tools_matrix_final_26_4.docx
- Centre mondial d'agroforesterie.** *Participatory Analysis of Poverty, Livelihoods and Environment Dynamics (PAPOLD)* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/5>
- Centre mondial d'agroforesterie.** *Rapid Carbon Stock Appraisal (RaCSA): a rapid but integrated way to assess landscape carbon stocks* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/racsa>
- Centre mondial d'agroforesterie.** *Rapid Land Tenure Assessment (RaTA): A Tool for Identifying the Nature of Land Tenure Conflicts* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.worldagroforestrycentre.org/Sea/Projects/tulsea2/node/19>
- Centre mondial d'agroforesterie.** 2009. RAFT: Rapid Appraisal of Agroforestry Practices, Systems and Technology. Bogor, Indonésie, Centre mondial d'agroforesterie. http://www.worldagroforestrycentre.org/sea/publication?do=view_pub_detail&pub_no=LE0152-09
- CIFOR.** *Étude pluridisciplinaire du paysage* [Ressource disponible uniquement en ligne]. http://www.cifor.org/mla/_ref/fr/home/index.htm
- CIFOR.** 2007. *The Poverty and Environment Network: a comprehensive global analysis of tropical forests and poverty*. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale. <http://www.cifor.org/pen/research-tools/tools.html>
- Colfer, C. J. P., Brocklesby, M. A., Diaw, C., Etuge, P., Günter, M., Harwell, E., McDougall, C., Porro, N. M., Porro, R., Prabhu, R., Salim, A., Sardjono, M. A., Tchikangwa, B., Tiani, A. M., Wadley, R. L., Woelfel, J. et Wollenberg, E.** 1999. *The BAG: Basic Assessment Guide for Human Well-Being*. Criteria and Indicators Toolbox Series No. 5. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). http://www.cifor.cgiar.org/livesinforests/publications/pdf_files/toolbox-5c.pdf
- DFID.** 2003. Problem Tree Analysis. *Promoting institutional and organisational development. A source book of tools and techniques*, p. 23. Londres. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/prominstdevsourcebook.pdf>
- Di Gessa, S.** 2008. PAFID: Participatory 3-D Modelling in Mindanao - The Philippines. *Participatory Mapping as a Tool for Empowerment Experiences and Lessons Learned from the ILC Network*, pp. 21-28. Coalition internationale pour l'accès à la terre. <http://www.landcoalition.org/publications/participatory-mapping-tool-empowerment>
- FAO.** 2005a. Validation of the diagnostics by the actors of the territory. *Participatory and Negotiated Territorial Development (PNTD)*, pp. 51-54. Rome. http://www.fao.org/sd/dim_pe2/pe2_050402a1_en.htm
- FAO.** 2005b. *Participatory and Negotiated Territorial Development (PNTD)*. Rome. http://www.fao.org/sd/dim_pe2/pe2_050402a1_en.htm
- FAO.** 2005c. Guide pratique pour l'analyse des conflits. *Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles*, Annexe II, A. Engel et B. Korf. Rome. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0032f/a0032f10.pdf>
- FAO.** 2009a. *Suivi et évaluation des ressources forestières nationales – Manuel pour le relevé intégré de données sur le terrain*. Version 2.3. FAO. Document de travail du Programme d'appui au suivi et à l'évaluation des ressources forestières nationales SERFN 37/F. Rome. <http://www.fao.org/3/a-ap152f.pdf>
- FAO.** 2009b. *Participatory Land Delimitation. An innovative development model based on securing rights acquired through customary and other forms of occupation*, C. Tanner, P. De Wit et S. Norfolk. FAO Land Tenure Working Paper No. 13. Rome. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/ak546e/ak546e00.pdf>
- FAO.** 2010. *Élaborer une politique forestière efficace - Guide*. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i1679f.pdf>
- FAO.** 2012. *La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes. Guide technique pour une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes*, E. Daley et al. <http://www.fao.org/3/a-i3114f.pdf>
- FIDA.** 2009. *Cartographie participative et bonnes pratiques*. Rome, Fonds international de développement agricole. http://www.ifad.org/pub/map/pm_web_f.pdf
- Gadgil, M.** 2006. *Ecology is for the people: a methodology manual for people's biodiversity register*. Bangalore, Centre for Ecological Sciences, Indian Institute of Science. <http://ces.iisc.ernet.in/PBR/PBR%20Final%20document.pdf>
- Galudra, G., Sirait M., Pasya G., Fay C., Suyanto, van Noordwijk, M. et Pradhan U.** 2010. *RaTA: A Rapid Land Tenure Assessment Manual for Identifying the Nature of Land Tenure Conflicts*. Bogor, Indonésie, Centre

- mondial d'agroforesterie. <http://www.worldagroforestrycentre.org/sea/Publications/files/book/BK0143-10.PDF>
- Gibson, D.** 2011. *Manual for the introduction and implementation of the management oriented monitoring system*. Gland, Suisse, WWF. <http://www.sacfnat.org/index.php/the-news/natural-resources-management/natural-resources-management?download=97%3Amanagement-oriented-monitoring-systems-manual.pdf>
- Grimble, R.** 1998. *Socioeconomic Methodologies for Natural Resources Research*. Stakeholder Methodologies in Natural Resource Management. Greenwich, Royaume-Uni, Institut des ressources naturelles. <http://www.nri.org/publications/bpg/bpg02.pdf>
- Haider, H. et Rao, S.** 2010. *Political and Social Analysis for Development Policy and Practice - An Overview of Five Approaches*. Birmingham, Royaume-Uni, Governance and Social Development Resource Centre, International Development Department, Université de Birmingham. <http://www.gsdr.org/docs/open/EIRS10.pdf>
- High Conservation Value Network.** *Identifying High Conservation Values* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.hcvnetwork.org/about-hcvf/the-hcv-process-folder/identifying-high-conservation-values>
- Hobley, M.** 2007. *Where In The World Is There Pro-Poor Forest Policy And Tenure Reform?* Washington D. C., Initiative des droits et ressources. http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_658.pdf
- IIED.** *Tools for Understanding* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/index.html>
- Johnstone, R., Cau, B., Norfolk, S. et Macqueen, D.** 2005. *Bon, moyen et mauvais: la loi en action*. Power Tools Series. Maputo, Mozambique, Terra Firma et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/GAB.html>
- Keystone.** 2009a. *Developing a theory of change: A guide to developing a theory of change as a framework for inclusive dialogue, learning and accountability for social impact*. Impact Planning, Assessment and Learning (IPAL) Guide 2. Londres. <http://www.keystoneaccountability.org/sites/default/files/2%20Developing%20a%20theory%20of%20change.pdf>
- Keystone.** 2009b. *Theory of Change Template*. Londres. http://www.keystoneaccountability.org/sites/default/files/Theory%20of%20CHANGE%20template_July%202009.pdf
- Lewis, J. et Nkuintchua, T.** 2012. Accessible technologies and FPIC: independent monitoring with forest communities in Cameroon. *Participatory Learning and Action*, 65: 151-165. <http://pubs.iied.org/14618IIED.html>
- Matsaert, H.** 2002. *Institutional Analysis in Natural Resources Research*. Greenwich, Royaume-Uni, Institut des ressources naturelles. <http://www.nri.org/publications/bpg/bpg11.pdf>
- Mayers J., Ngalande, J., Bird, P. et Sibale, B.** 2001. *Forestry Tactics: lessons learned from Malawi's National Forestry Programme*. Policy That Works for Forests and People Series. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/pdfs/9009IIED.pdf>
- Mayers, J. et Bass, S.** 2004. *Doing Policy Work. Policy that Works for Forests and People: Real prospects for governance and livelihoods*, Annex 1. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/9276IIED.html>
- Mayers, J.** 2005a. *Les quatre R*. Power Tools Series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/TFR.html>
- Mayers, J.** 2005b. *Analyse du pouvoir des parties prenantes*. Power Tools Series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/SPA.html>
- Mayers, J. et Vermeulen, S.** 2005. *Topographie de l'influence des parties prenantes*. Power Tools Series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/SIM.html>
- Mhina, M., Topp Jørgensen, E. et Poulsen, M. K.** 2003. *Preliminary manual for community based monitoring of natural resource use and forest quality* (versions disponibles en anglais et en swahili). Iringa, Tanzanie, District Lands, Natural Resources and Environmental Office. <http://www.nordec.dk/assets/279/Tz%20Monitoring%20Manual%20English.pdf>
- Minang, P. et McCall, M.** 2006. Participatory GIS and local knowledge enhancement for community carbon forestry planning: an example from Cameroon. *Participatory Learning and Action*, 54: 85-91. <http://pubs.iied.org/G02954.html>
- Mwayafu, D. M, Kimbowa, R. et Graham, K.** 2012. *A toolkit to assess proposed benefit sharing and revenue distribution schemes of community REDD+ Projects*. REDD-Net. Londres, Institut du développement outre-mer. <http://redd-net.org/files/Benefit%20Sharing%20Toolkit.pdf>
- National Biodiversity Authority.** 2008. *People's biodiversity register: simplified methodology*. Chennai, Inde. http://nbaindia.in/uploaded/docs/simplified_methodology_onpbr.pdf

- ODI.** *Practical tools to improve skills and capacities* [Ressource disponible uniquement en ligne]. Research and Policy in Development programme. Londres, Institut du développement outre-mer. <http://www.odi.org.uk/programmes/research-and-policy-development/practical-tools-to-improve-skills-and-capacities>
- ODI.** 2009. *Mapping Political Context: Drivers of Change*. Londres, Institut du développement outre-mer. <http://www.odi.org.uk/resources/details.asp?id=5399&title=drivers-change-dfid-doc>
- Organizational Research Services.** 2004. *Theory of Change: A Practical Tool For Action, Results and Learning*. Baltimore, Maryland, États-Unis d'Amérique, Annie E. Casey Foundation. <http://www.aecf.org/upload/publicationfiles/cc2977k440.pdf>
- Participatory Learning and Action** [Revue]. Londres, IIED. <http://www.iied.org/pla>
- Pasteur, K.** 2001. *Tools for sustainable livelihoods: policy analysis*. Brighton, Royaume-Uni, Institute of Development Studies.
- PNUE/IIDD.** 2007. *Integrated Environmental Assessment Training Manual, Module 5, Step 6 – What is policy analysis?* Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, et Winnipeg, Manitoba, Canada, Institut international du développement durable. <http://www.unep.org/IEACP/iea/training/manual/module5/1231.aspx>
- Pretty, J. N., Guijt, I., Thompson, J. et Scoones, I.** 1995. *Participatory Learning and Action: A Trainer's Guide*. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/6021IIED.html>
- PROFOR.** 2009. *Field Manual: Poverty Forests Linkages Toolkit*. Washington D. C., Programme sur les forêts. <http://www.profor.info/profor/content/poverty-forests-linkages-toolkit-table-contents>
- Proforest.** 2008. *Good practice guidelines for High Conservation Value assessments: Toolkit – Part 3: Identifying and managing High Conservation Values Forests: a guide for forest managers*. Oxford, Royaume-Uni. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-3.pdf>
- Proforest.** 2009. *Summary Sheet: Some Rapid Assessment Techniques*. Oxford, Royaume-Uni. <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/Summary%20of%20Rapid%20Assessment%20Techniques.doc>
- Rainforest Foundation UK.** *Mapping for Rights* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.mappingforrights.org/>
- Rambaldi, G., Corbett, J., McCall, M., Olson, R., Muchemi, J., Kwaku Kyem, P. et Weiner, D.** (dir.) *Mapping for Change. Participatory Learning and Action*, 54. http://www.planotes.org/pla_backissues/54.html
- Recanatini, F.** Sans date. *Overview of Governance Assessment Tools: Prepared for the Core Course on Governance and Anticorruption*. Washington D. C., Banque mondiale. <http://www1.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/feb06course/recanatini%20Gov%20Tools.pdf>
- Skutsch, M.** 2010. *Community forest monitoring for the carbon market*. Londres, Earthscan.
- Start, D. et Hovland, I.** 2004a. Force Field Analysis. *Tools for policy impact: a handbook for researchers*. Londres, Institut du développement outre-mer. http://www.odi.org.uk/rapid/tools/Toolkits/Policy_Impact/Forcefield_analysis.html
- Steward, C., George, P., Rayden, T. et Nussbaum, R.** 2008. *Good practice guidelines for High Conservation Value assessments: a practical guide for practitioners and auditors*. Oxford, Royaume-Uni, Proforest. <http://www.proforest.net/publication/bibliog.2008-07-18.8388100838>
- Theory of Change Community.** *What is Theory of Change?* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.theoryofchange.org/about/what-is-theory-of-change/>
- Unsworth, S. et Conflict Research Unit.** 2007. *Framework for strategic governance and corruption analysis: Developing strategic responses towards good governance*. La Haye, Conflict Research Unit, Netherlands Institute of International Relations. http://www.clingendael.nl/publications/2007/20071000_cru_occ_unsworth.pdf
- Verplanke, J. J. et Zahabu, E.** (dir.) 2009. *A field guide for assessing and monitoring reduced forest degradation and carbon sequestration by local communities*. Twente, Pays-Bas, Project team KYOTO: Think Global, Act Local (K:TGAL). <http://www.communitycarbonforestry.org/Online%20Fieldguide%20full%20123.pdf>

Outils pour s'organiser

38 Degrees <http://www.38degrees.org.uk/>

Appreciative Inquiry Commons <http://appreciativeinquiry.case.edu/>

Avaaz <http://www.avaaz.org/>

Bass, S., Balogun, P., Mayers, J., Dubois, O., Morrison, E. et Howard, B. 1998. *Institutional Change in Public Sector Forestry: A review of the Issues. Forestry and Land Use Series No. 12.* Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/7543IIED.html>

Bhatnagar, S. 2009. *Unlocking E-Government Potential: Concepts, Cases and Practical Insights.* New Delhi, Inde, Sage Publications.

Braakman, L. et Edwards, K. 2002. *The Art of Building Facilitation Capacities. A training manual.* Bangkok, Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique (RECOFTC).

Castrén, T. et Pillai, M. 2011. *Forest Governance 2.0: a primer on ICTs and governance.* Washington D. C., Programme sur les forêts (PROFOR) et Banque mondiale. http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/docs/Forest%20Governance_web.pdf

Chandrasekharan Behr, D. 2012. *Making Benefit Sharing Arrangements Work for Forest-Dependent Communities: Overview of Insights for REDD+ Initiatives.* Washington D. C., Programme sur les forêts (PROFOR). http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/REDD_Part%20I.pdf

Chandrasekharan Behr, D., Sander, K., Rosenbaum, K., Angeletti, I. et Dengel, C. 2009. *Rethinking Forest Partnerships and Benefit Sharing: Insights on factors and context that make collaborative arrangements work for communities and landowners.* Washington D. C., Banque mondiale. http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/Benefit_Sharing_WEB_0.pdf

Colchester, M., Apte, T., Laforge, M., Mandondo, A. et Pathak, N. 2003. *Bridging the gap: communities, forests and international networks.* Occasional Paper 41. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-41.pdf

Deans, F., Oakley, L., James, R. et Wrigley, R. 2006. *Coaching and Mentoring for Leadership Development in Civil Society.* Praxis Paper No. 14. Oxford, Royaume-Uni, Centre international de recherche et de formation des ONG (INTRAC). <http://www.intrac.org/resources.php?action=resource&id=371>

DFID. 2003. *Promoting institutional and organisational development: a source book of tools and techniques.* Londres. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/prominstdevsourcebook.pdf>

Education and Training Unit. Community Organisers Toolbox [Ressource disponible uniquement en ligne]. Johannesburg. <http://www.etu.org.za/toolbox/>

ELDF/IIED. 2005. *Stages d'enseignement juridique.* Power Tools Series. New Delhi, Enviro-Legal Defence Firm, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/LLC.html>

Erni, C. et Tugendhat, H. 2010. *Advocacy, lobbying and negotiation skills. What to do with REDD? A Manual for Indigenous Trainers, Module 5.* Pacte asiatique des peuples autochtones (AIPP), Forest Peoples Programme, Groupe de travail international sur les affaires autochtones (IWGIA) et Centre international des peuples autochtones pour la recherche politique et l'éducation (TEBTEBBA). <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/08/reddtrainingmanualmar10eng.pdf>

FAO. 2002. *Community-based forest resource conflict management: training package, Vols. 1 and 2.* Rome. <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4300E/Y4300E00.HTM> et <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4301E/Y4301E00.HTM>

FAO. 2005. *The New Role of the Professional: The Facilitator. Participatory and Negotiated Territorial Development (PNTD)*, p. 50. Rome. http://www.fao.org/sd/dim_pe2/pe2_050402a1_en.htm

FAO. 2009. *Renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux: des outils à l'usage des spécialistes*, P. O'Hara. Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, Rome. <http://www.fao.org/docrep/013/i1037f/i1037f00.pdf>

FAO. 2011a. *Les petites entreprises communautaires de produits forestiers: Analyse et développement des marchés*, I. Lecup. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i2394f.pdf>

FAO. 2011b. *Drafting Community Forestry Agreements: from negotiation to signature – a practitioner's view*, K. L. Rosenbaum. FAO Legal Papers Online, No. 86. Rome. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/legal/docs/lpo86.pdf

FLO. 2011. *Fairtrade Standards for Timber for Forest Enterprises sourcing from Small scale Producers.* Bonn, Allemagne, Fairtrade Labelling Organizations International. http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/2011-03-30_EN_Fairtrade_Standard_for_Timber.pdf

- Gilmour, D. et Sarfo-Mensah P.** 2005. *Evaluation report on project 'Strengthening Participatory Approaches to Forest Management in Ghana, Guyana & Uganda'*. Londres, DFID. <http://www.dfid.gov.uk/r4d/Project/60405/Default.aspx>
- Gubbels, P. et Koss, C.** 2000. *From the Roots Up: Strengthening Organizational Capacity through Guided Self-Assessment*. Oklahoma City, Oklahoma, États-Unis d'Amérique. World Neighbors. <http://www.rmportal.net/library/content/tools/biodiversity-conservation-tools/putting-conservation-in-context-cd/capacity-building-and-organizational-development-resources/Excerpts-From-the-Roots-Up-Strengthening-Organizational-Capacity-through-Guided-Self-Assessment/view>
- Krassowska, K. et Davidson, M.** 2005. *Organiser la mobilisation des scieurs de long*. Power Tools Series. Ouganda, Organisation de développement communautaire de Budongo, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Organising/OPE.html>
- Ludema, J. D., Whitney, D., Mohr, B. J. et Griffin, T. J.** 2003. *The Appreciative Inquiry Summit: a practitioner's guide for leading large group change*. San Francisco, Berrett-Koehler.
- Macqueen, D. J., Chakrabarti, L., Baral, S., Dangal, S., du Plessis, P., Griffiths, A., Grouwels, S., Gyawali, S., Heney, J., Hewitt, D., Kamara, Y., Katwal, P., Magotra, R., Pandey, S., Panta, N., Subedi, B. et Vermeulen, S.** 2012. *Renforcer les organisations d'entreprises communautaires. Appuyer les petites entreprises forestières: Boîte à outils du facilitateur*, Module 14. Small and Medium Forest Enterprise Series, No. 29. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/13558IIED.html>
- Mayers, J. et Vermeulen, S.** 2002. *Company-community forestry partnerships: from raw deals to mutual gains?* Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/9132IIED.html>
- Mayers, J., Bhattacharya, P., Diaw, C., Kismadi, B., Long, C., Macqueen, D., Morrison, E., Mosse, M., Opoku, K., Ngubane, S., Sibale, B., Tan, N. G., Twesigye, B. et Vermeulen, S.** 2009. *Just forest governance: how small learning groups can have big impact*. IIED Briefing. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/17070IIED.html?c=forestry>
- Ozinga, S. et Riesco, I. L.** 2006. *Provoking change: a toolkit for African NGOs*. Bruxelles et Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, FERN. http://www.fern.org/sites/fern.org/files/provokingchange_LR.pdf
- Pasteur, K.** 2001. *Changing Organisations for Sustainable Livelihoods: a map to guide change*. Lessons for Change in Policy and Organisations, No. 1. Brighton, Royaume-Uni, Institute of Development Studies (IDS). http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0812/KP_chang1.pdf
- Petreson, E. R. et Barron, K. A.** 2007. How to get focus groups talking: New ideas that will stick. *International Journal of Qualitative Methods* 6(3): 140-144. <https://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/IJQM/article/viewFile/640/577>
- PricewaterhouseCoopers/WBCSD.** 2009. *Sustainable Forest Finance Toolkit*. New York, PricewaterhouseCoopers, et Genève, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. <http://www.pwc.co.uk/sustainability-climate-change/issues/forest-finance-home.jhtml>
- SAGUN Program/CARE Népal.** 2008. *Tools used in Strengthened Actions for Governance in Utilization of Natural Resources (SAGUN) program. Tool 3: Participatory Governance Assessment*. CARE Népal en association avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) du Népal, la Resource Identification and Management Society (RIMS), Népal et la Federation of Community Forestry Users (FECOFUN), Népal. http://www.carenepal.org/publication/_SAGUN_PGA.pdf
- Scherr, S., White, A. et Kaimowitz, D.** 2002. *Making Markets Work For Forest Communities* Policy Brief, Washington D. C., Forest Trends et Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). <http://www.cifor.org/nc/online-library/browse/view-publication/publication/1285.html>
- Serrat, O.** 2008. *Appreciative Inquiry*. Knowledge Solutions Series. Manille, Banque asiatique de développement. <http://www.adb.org/Documents/Information/Knowledge-Solutions/Appreciative-Inquiry.pdf>
- Sunderlin, W. D., Hatcher, J. et Liddle, M.** 2008. *From Exclusion to Ownership? Challenges and Opportunities in Advancing Forest Tenure Reform*. Washington D. C., Initiative des droits et ressources (RRI). http://www.rightsandresources.org/publication_details.php?publicationID=736
- TAI.** 2010. *Advocacy and Policy Change Workbook*. Washington D. C., The Access Initiative, Institut des ressources mondiales (WRI). <http://www.accessinitiative.org/resource/advocacy-toolkit-tai>
- Uganda Forestry Sector Policy and Strategy Project.** *Understanding what will work: pilot projects for extension service delivery reform*. Uganda National Forest Programme (NFP) Process Learning Series, Note 3. Forestry Inspection Division, Uganda Ministry of Water Land and Development, Londres, DFID, et Édimbourg, LTS International. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/ugandanfpseries3.pdf>
- VeneKlasen L. et Miller, V.** 2007. *Alliances and Coalitions. A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. Sterling, Virginie, États-Unis d'Amérique, Stylus Publishing, et Rugby, Royaume-Uni, Practical Action Publishing. <http://www.justassociates.org/ActionGuide.htm>

Outils pour mobiliser

- Anderson, P.** 2011. *Free, Prior, and Informed Consent in REDD+: Principles and Approaches for Policy and Project Development*. Bangkok, Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique (RECOFTC), et Eschborn, Allemagne, GIZ. http://www.recoftc.org/site/uploads/content/pdf/FPICinREDDManual_127.pdf
- Banque mondiale.** 2007. *Consultations with civil society: a sourcebook*. Washington D. C. http://siteresources.worldbank.org/CSO/Resources/ConsultationsSourcebook_Feb2007.pdf
- Barker, K.** 2008. *Community radio start-up information guide*. Ottawa, Ontario, Canada, Farm Radio International. http://www.amarc.org/documents/manuals/community-radio-start-up-guide_e.pdf
- Braakman, L. et Edwards, K.** 2002. *The Art of Building Facilitation Capacities: a training manual*. Bangkok, Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique (RECOFTC).
- Colchester, M. avec Boscolo, M., Contreras-Hermosilla, A., Del Gatto, F., Dempsey, J., Lescuyer, G., Obidzinski, K., Pommier, D., Richards, M., Sembiring, S. N., Tacconi, N., Vargas Rios, M. T. et Wells, A.** 2006. *Justice in the Forest: Rural livelihoods and forest law enforcement*. Bogor, Indonésie, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). <http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/Justice-Forest-Colchester.pdf>
- Court, J. et Young, J.** 2003. *Bridging research and policy: insights from 50 case studies*. Londres, Institut du développement outre-mer (ODI). <http://www.odi.org.uk/resources/docs/180.pdf>
- Datta, A.** 2011. *Strengthening World Vision Policy Advocacy: A guide to developing advocacy strategies*. London, Institut du développement outre-mer (ODI). <http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7261.pdf>
- Edmunds, D. et Wollenberg, E.** 2001. *A strategic approach to multistakeholder negotiations. Development and Change* 32(2): 231-253. <http://portals.wi.wur.nl/files/docs/msp/EdmundsWollenberg.pdf>
- Ellsworth, L. et White, A.** 2004. *Deeper roots: strengthening community tenure security and community livelihood*. New York, Ford Foundation. http://www.fordfoundation.org/pdfs/library/deeper_roots.pdf
- FAO.** 2005. *Participatory and Negotiated Territorial Development (PNTD)*. Rome. http://www.fao.org/sd/dim_pe2/pe2_050402a1_en.htm
- FAO.** 2007. *Reaching Consensus. Multi-stakeholder processes in forestry: experiences from the Asia-Pacific region*. Rome. <http://www.fao.org/docrep/010/ai390e/ai390e00.htm>
- FAO.** 2009. *Renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux: des outils à l'usage des spécialistes*, P. O'Hara. Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, Rome. <http://www.fao.org/docrep/013/i1037f/i1037f00.pdf>
- FAO.** 2010. *Élaborer une politique forestière efficace - Guide*. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i1679f.pdf>
- Forest Peoples Programme.** 2008. *Free, Prior and Informed Consent and Oil Palm Plantations: a guide for companies*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2009/12/fpicandrspocompaniesguideoct08eng.pdf>
- Forest Peoples Programme.** En préparation. *Guidebook on FPIC in REDD+*.
- Forest Stewardship Council.** *5 étapes pour la certification FSC* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://fr.fsc.org/5-etapes-pour-la-certification-fsc.191.htm>
- Forest Trends.** 2010. *Free, Prior, Informed Consent: Surui Carbon Project (Brazil)*. Brésil, Amazon Conservation Team (ACT), Metareila Association of the Surui People, Institute for the Conservation and Sustainable Development of Amazonas (IDESAM), et Brazilian Biodiversity Fund (FUNBIO). http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_2693.pdf
- Gibson, G. et O'Faircheallaigh, C.** 2010. *IBA Community Toolkit: Negotiation and Implementation of Impact and Benefit Agreements*. Toronto, Walter and Duncan Gordon Foundation. <http://www.ibacommunitytoolkit.ca>
- Hauselman, P. et Vallejo, N.** 2003. *The Pathfinder*. Suisse, Pi Environmental Consulting et WWF. <http://www.piec.biz/pathfinder/index.html>
- Hawkins, S., Nowlin, M., Ribeiro, D., Stoa, R., Longest, R. et Salzman, J.** 2010. *Contracting for Forest Carbon: Elements of a Model Forest Carbon Purchase Agreement*. États-Unis d'Amérique, Duke Law, Forest Trends, et le Katoomba Group. http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_2558.pdf
- Himmat, M.** 2002. *Multi-stakeholder processes for governance and sustainability: beyond deadlock and conflict*. Londres, Earthscan. <http://www.earthsummit2002.org/msp/book.html>
- InsightShare.** *Case Studies* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://insightshare.org/resources/case-study/all>
- Joaquim, E., Norfolk, S. et Macqueen, D.** 2005. *Avante consulta! Consultations efficaces*. Power Tools Series. Matumbo, Mozambique, Terra Firma, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/AC.html>

- Lunch, N. et Lunch, C.** 2006. *Insights into Participatory Video: A Handbook for the Field*. Oxford, Royaume-Uni, InsightShare. <http://insightshare.org/resources/pv-handbook>
- Macqueen, D. J., Chakrabarti, L., Baral, S., Dangal, S., du Plessis, P., Griffiths, A., Grouwels, S., Gyawali, S., Heney, J., Hewitt, D., Kamara, Y., Katwal, P., Magotra, R., Pandey, S., Panta, N., Subedi, B. et Vermeulen, S.** 2012. Recherches sur les politiques en vue de changements. *Appuyer les petites entreprises forestières: Boîte à outils du facilitateur*, Module 16. Small and Medium Forest Enterprise Series, No. 29. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/13558IIED.html>
- Mayers, J. et Bass, S.** 2004. *Policy that works for forests and people: real prospects for governance and livelihoods*. Londres, Earthscan. <http://pubs.iied.org/9276IIED.html>
- Mayers, J., Bass, S. et Macqueen, D.** 2005. *La pyramide: un outil de diagnostic et de planification pour une bonne gouvernance forestière*. Power Tools Series. Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/TP.html>
- Meier, P.** 2011. *Changing the World, One Map at a Time*. Présentation pour Re:Publica XI, Berlin. http://www.youtube.com/watch?v=Hh_PiVqf8BA&feature=player_embedded
- Mobileactive** <http://www.mobileactive.org>
- Olsen, M.** 2005. Audionumérique en Papouasie-Nouvelle-Guinée. *ICT Update n° 29*. Wageningen, Pays-Bas, Centre technique de coopération agricole et rurale ACP UE (CTA). <http://ictupdate.cta.int/fr/Feature-Articles/Digital-audio-in-Papua-New-Guinea>
- ONU.** 2007. Checklist for Designers of Multi-stakeholder Processes. *Participatory dialogue: towards a stable, safe and just society for all*, Ch. 3 and Annex 1. New York. http://www.un.org/esa/socdev/publications/prtcptry_dlg%28full_version%29.pdf
- ONU-REDD.** 2010. *Programme Guidelines for Seeking the Free, Prior, and Informed Consent of Indigenous Peoples and other Forest Dependent Communities* [Version préliminaire]. Genève, Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.
- PhotoVoice.** 2011. *See it our way: Participatory Photo as a tool for advocacy*. Londres. <http://www.photovoice.org/html/ppforadvocacy/ppforadvocacy.pdf>
- Sprechmann, S. et Pelton, E.** 2001. *Advocacy Tools and Guidelines: Promoting Policy Change – A Resource Manual for CARE Program Managers*. Atlanta, Géorgie, États-Unis d'Amérique., CARE. <http://www.care.org/getinvolved/advocacy/tools.asp>
- Tabing, L.** 2002. *How to do community radio: A primer for community radio operators*. New Delhi, Bureau Asie et Pacifique de l'UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001342/134208e.pdf>
- Ushahidi** <http://www.ushahidi.com/>
- VeneKlasen, L. et Miller, V.** 2007. *A New Weave of Power, People & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. Rugby, Royaume-Uni, Practical Action Publishing. <http://www.justassociates.org/ActionGuide.htm>
- Wageningen UR Centre for Development Innovation.** *Multi-stakeholder Processes Resource Portal* [Ressource disponible uniquement en ligne]. Wageningen University. <http://portals.wi.wur.nl/misp/>
- WaterAid.** 2001. *Advocacy – What's it all about? A guide to advocacy work in the water and sanitation sector*. Londres. <http://www.wateraid.org/documents/advocacysb.pdf>
- Williams, J. et Vermeulen, S.** 2005. *Tactiques médiatiques et astuces de lobbying: Lier les actions paysannes aux processus de politiques nationales*. Power Tools Series. Grenada Community Development Agency et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Engaging/MLT.html>
- WWF.** 2011. *Free, Prior, Informed Consent and REDD+: Guidelines and Resources*. Gland, Suisse. http://awsassets.panda.org/downloads/report_free_pdf_final3.pdf

Outils pour garantir

- Article 19.** 1999. *The Public's Right to Know: Principles on Freedom of Information Legislation*. Londres. <http://www.article19.org/pdfs/standards/righttoknow.pdf>
- Banque mondiale.** *Citizen Report Card and Community Score Card* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://go.worldbank.org/QFAVL64790>
- Banque mondiale.** *Participatory Monitoring and Evaluation* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://go.worldbank.org/G966Z73P30>
- Braun, T. et Mulvagh, L.** 2008. *The African Human Rights system: a guide for indigenous peoples*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/08/africanhrssystemguideoct08eng.pdf>
- CAFOD/Christian Aid/Trócaire.** 2006. *Monitoring government policies: a toolkit for civil society organisations*. Royaume-Uni, Catholic Agency for Overseas Development et Christian Aid, et Irlande, Trócaire. <http://www.commddev.org/content/document/detail/1818>
- Central Vigilance Commission.** *Blow Your Whistle* [Ressource disponible uniquement en ligne]. Inde. <http://cvc.nic.in/>
- CENUE.** 2010. *Guidance Document on the Aarhus Convention Compliance Mechanism*. Genève, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. http://www.unece.org/env/pp/compliance/CC_GuidanceDocument.pdf
- CEPIL.** 2009. *Handbook for paralegals in forest communities in Ghana*. Accra, Ghana, Center for Public Interest Law, et Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/pdfs/G02754.pdf>
- CIEL.** 2010. *FPIC and UN-REDD: Legal and Practical Considerations*. Washington D. C., The Center for International Environmental Law. http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3142&Itemid=53
- Coote, A. et Lenaghan, J.** 1996. *Citizens' juries: theory into practice*. Londres, Institute for Public Policy Research. Pour commander: <http://www.ippr.org/publications/55/1187/citizens-juries-theory-into-practice>
- EFI.** 2012. *The Elements of Voluntary Partnership Agreements* [Ressource disponible uniquement en ligne]. Joensuu, Finlande, Institut forestier européen. <http://www.euflegt.efi.int/portal/home/vpas/the-elements/>
- EITI.** 2009. *Extractive Industries Transparency Initiative: Validation guide*. Oslo. <http://eitransparency.org/document/validationguide>
- ELDF.** 2005. *Stages d'enseignement juridique. Power Tools Series*. New Delhi, Enviro-Legal Defence Firm, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/LLC.html>
- Global Witness.** *How do Report Cards help?* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.foresttransparency.info/background/how-do-report-cards-help/>
- Global Witness.** 2010a. *Making the forest sector transparent: Annual Transparency Report 2009*. Londres. www.foresttransparency.info/cms/file/231
- Global Witness.** 2010b. *Making the forest sector transparent: Annual Forest Sector Transparency Report Card 2010 – Ghana*. Londres. <http://www.foresttransparency.info/cms/file/457>
- Global Witness.** 2011. *Making the forest sector transparent: Annual Transparency Report 2010*. Londres. <http://www.foresttransparency.info/cms/file/419>
- Global Witness.** 2012. *Fourth Annual Report*. Londres. www.foresttransparency.info/cms/file/541
- Guijt, I.** 1999. *Participatory monitoring and evaluation for natural resource management and research. Socio-economic Methodologies for Natural Resources Research Best Practices Guidelines*. Greenwich, Royaume-Uni, Institut des ressources naturelles. <http://www.nri.org/publications/bpg/bpg04.pdf>
- IIED.** *Deliberative democracy: citizens' juries* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.iied.org/deliberative-democracy-citizens-juries>
- IMAZON/ICV/WRI.** 2009. *The governance of forests toolkit (Version 1): A draft framework of indicators for assessing governance of the forest sector*. Instituto do Homem e Meio Ambiente da Amazônia, Instituto Centro de Vida, et Washington D. C., Institut des ressources mondiales. http://pdf.wri.org/working_papers/gfi.tenure_indicators_sep09.pdf
- Johnstone, R., Cau, B., Norfolk, S. et Macqueen, D.** 2005. *Bon, moyen et mauvais: la loi en action*. Power Tools Series. Maputo, Mozambique, Terra Firma et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/GAB.html>

- Kishor, N. et Rosenbaum, K.** 2012. *Assessing and Monitoring Forest Governance: A user's guide to a diagnostic tool*. Washington D. C., Programme sur les forêts (PROFOR). <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/AssessingMonitoringForestGovernance-guide.pdf>
- Lesniewska, F.** 2005. *Law for forests: An introductory guide to international forest and forest related legal materials that shape forest ethics and practice*. Londres, IIED. <http://pubs.iied.org/13505IIED.html>
- MacKay, F.** 2003. *A guide to indigenous peoples' rights in the International Labour Organization*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/09/iloguideiprightsjul02eng.pdf>
- Maharjan, M. et Shrestha, B.** 2006. *Public hearing and public auditing in the Community Forestry User Groups: A summary of process, outcomes and lessons learned from the SAGUN Programme in Nepal*. SAGUN Forestry Buffer Zone Team, CARE Népal. <http://www.forestrynepal.org/images/Insight-1-2006.pdf>
- Making the Forest Sector Transparent** www.foresttransparency.info
- National Campaign for People's Right to Information**, Inde. <http://righttoinformation.info/>
- ONU-REDD.** 2010. *Guidelines for providing access to recourse for UN-REDD Programme stakeholders, including indigenous peoples and forest dependent communities* [Version préliminaire]. Genève, Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.
- Pimbert, M. et Wakeford, T. (dir.)** 2001. *Deliberative democracy and citizen empowerment*. PLA Notes, 40. <http://pubs.iied.org/6345IIED.html>
- PROFOR/FAO.** 2011a. *Framework for assessing and monitoring forest governance*. Washington D. C., et Rome. http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/ForestGovernanceFramework_0.pdf
- PROFOR/FAO.** 2011b. *Assessing and Monitoring Forest Governance: A user's guide to a diagnostic tool*. Washington D. C., et Rome. <http://www.profor.info/profor/knowledge/defining-forest-governance-indicators>
- Public Affairs Centre/Asian Development Bank.** *Citizen Report Card Learning Toolkit* [Ressource disponible uniquement en ligne]. <http://www.citizenreportcard.com/index.html>
- Rao, Y. G., Dash, T. et Mishra, S.** 2011. *Forest Rights Act: A Field Guide*. WWF Inde. http://awsassets.wwfindia.org/downloads/forest_rights_act_a_field_guide.pdf
- Rosenbaum, K.** 2005. *Tools for civil society action to reduce forest corruption: Drawing Lessons from Transparency International*. Washington D. C., Banque mondiale. <http://www.profor.info/profor/sites/profor.info/files/docs/Tools-for-civil-society.pdf>
- SFI.** 2009. *Good practice note: addressing grievances from project-affected communities – guidance for projects and companies on designing grievance mechanisms*. Washington D. C., Société financière internationale, Groupe de la Banque mondiale. <http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/cbe7b18048855348ae6cfe6a6515bb18/IFC%2BGrievance%2BMechanisms.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=cbe7b18048855348ae6cfe6a6515bb18>
- The Access Initiative** <http://www.accessinitiative.org/>
- Vig, S.** 2011. *Indigenous women's rights and the African human rights system: a toolkit on mechanisms*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni, Forest Peoples Programme. <http://www.forestpeoples.org/topics/african-human-rights-system/publication/2011/toolkit-indigenous-women-s-rights-africa>
- Winrock International India.** 2005. *Accéder aux informations des organes publics*. Power Tools Series. New Delhi, Winrock International India, et Londres, IIED. <http://www.policy-powertools.org/Tools/Ensuring/API.html>

Guides techniques pour la gouvernance des régimes fonciers

FAO. 2013. *La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes. Guide technique pour une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes. Guide technique pour la gouvernance des régimes fonciers N° 1*, Rome.

iied



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Le bien-être humain et la santé de notre planète tout entière dépendent de la manière dont nous développons et entretenons nos forêts, et dans quelle mesure. Ainsi, savoir à qui reviendra de prendre des décisions sur qui détient et contrôle les forêts, et de quelle manière – la «gouvernance forestière» – nous touche tous de très près. Le guide technique *Améliorer la gouvernance des régimes forestiers* s'adresse à ceux qui veulent tenter d'améliorer la gouvernance forestière. Il vous aide à entreprendre des actions dans quatre domaines essentiels: «comprendre», «s'organiser», «mobiliser» et «garantir», afin d'améliorer la prise de décisions concernant les biens et les services forestiers. Il met tout d'abord

l'accent sur certains des enjeux et opportunités fondamentaux de la gouvernance actuelle et vous oriente vers de plus amples informations, convenant à la manière dont vous vous identifiez en tant que partie prenante et au type d'opportunités ou d'enjeux auquel vous faites face. Il présente ensuite une «boîte à outils», composée de 86 outils décrits de manière sommaire, et de neuf outils fondamentaux décrits plus en détail. Ces outils ont été choisis pour leur pertinence dans différents contextes de la gouvernance et pour le temps, l'argent et les compétences nécessaires à leur utilisation. Un glossaire et une riche bibliographie assortie de liens web complètent ce guide pour élargir vos recherches.

Contacts Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
VG-Tenure@fao.org

Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)
80-86 Gray's Inn Road
London WC1X 8NH
forestry@iied.org

ISBN 978-92-5-207586-8



9 789252 075868

I3249F/1/05.15

